

*Raphaël Confiant*

# **CHLORDECONE**

*Le crime parfait et impuni*



FONDAS KREYOL EDITIONS

## Du même auteur

*(Essais uniquement)*

*Eloge de la Créolité*, en collaboration avec Jean Bernabé et Patrick Chamoiseau, Gallimard, 1989.

*Lettres créoles : tracées antillaises et continentales de la littérature*, en collaboration avec Patrick Chamoiseau, Hatier, 1991 ; rééd. Folio-Gallimard, 1999.

*Aimé Césaire. Une traversée paradoxale du siècle*, Stock, 1993 ; rééd. 2006, Ecriture.

*Mémwè an fonsyé ou les quatre-vingt-dix pouvoirs des morts*, Ibis Rouge Editions, 2002.

*Chronique d'un empoisonnement annoncé. Le scandale du chlordécone aux Antilles françaises*, en collaboration avec Louis Boutrin, L'Harmattan, 2007.

*Chlordécone : 12 mesures pour sortir de la crise*, en collaboration avec Louis Boutrin, L'Harmattan, 2007.

*Alfred Marie-Jeanne, une traversée verticale du siècle*, en collaboration avec Louis Boutrin, Caraibéditions, 2015.

*Décembre 2015. Une nouvelle page dans l'histoire de la Martinique*, en collaboration avec Louis Boutrin, Caraibéditions, 2016.

*L'insurrection de l'âme. Frantz Fanon, vie et mort du guerrier-silex*, Caraibéditions, 2017.

*Les mots du covid en créole martiniquais et créole guadeloupéen*, en collaboration avec Hector Poulet, Caraibéditions, 2021.

*En mémoire de Pierre Davidas*



## INTRODUCTION

Le présent ouvrage, s'il s'adresse aux Martiniquais et aux Guadeloupéens, a également pour objectif de sensibiliser l'opinion publique internationale, selon l'expression consacrée, ce qui explique qu'il soit en ligne et non sous forme papier. En effet, désormais, tous les Antillais sont informés de l'extrême nocivité de ce pesticide appelé « chlordécone » qui fut utilisé pendant plus de trois décennies (sous les noms commerciaux de Kepone et Curlone), à compter de 1972, dans les plantations de banane de leurs îles et des graves dégâts écologiques et sanitaires qu'il a causés. Pesticide employé de façon inconsidérée car, chose rarement soulignée, les doses à l'hectare (50 tonnes en moyenne) furent jusqu'à deux fois supérieures à celles des plantations d'Amérique centrale et du sud où, pourtant, il s'agissait de combattre le même adversaire : un nuisible connu sous le nom de charançon noir (*Cosmopolites sordidus* de son nom scientifique)<sup>1</sup>.

Les tout premiers à prendre conscience du danger des pesticides furent les ouvriers agricoles et lors la grande grève de février 1974 qui secoua les bananeraies de la côte Nord-Atlantique de la Martinique. En effet, outre les demandes d'augmentation de salaire, on trouvait dans la liste de leurs revendications la dénonciation de leurs conditions de travail, notamment le fait que les propriétaires terriens les contraignaient à déverser le chlordécone et d'autres produits phytosanitaires sans aucune protection. Sans masque ni combinaison appropriée. Sans accompagnement médical lorsqu'ils tombaient malades et pour un certain nombre d'entre eux, décédaient. Sans soutien non plus à leurs familles laissées dans le

---

<sup>1</sup> Selon les chercheurs C. Chabrier, H. Mauléon, P. Bertrand, A. Lassoudière et P. Quénéhervé (Revue *Phytoma*, juillet 2005) : « Au cours des années 70 et 80, de fortes quantités d'organochlorés ont été utilisées pour lutter contre le charançon du bananier. Selon le distributeur de l'époque, environ 20 tonnes (en matière active) de chlordécone ont ainsi été répandues chaque année de 1980 à 1993 à la Martinique ».

dénuement le plus total. On sait que cette grève fut matée dans le sang par des garde-mobiles, ce qui suscita émotion et révolte à travers toute la Martinique. Audrey Célestine (2007) souligne que :

*« Parmi les revendications des ouvriers, on note notamment : une meilleure définition des tâches, l'application du SMIC horaire et l'arrêt de l'utilisation de produits dangereux pour traiter les bananes. »*

Ce que l'on sait moins, c'est que par la suite, le chlordécone ainsi que d'autres pesticides (répandus, eux, par épandage aérien) continuèrent à être imperturbablement utilisés et cela jusqu'en...1993 (**et même jusqu'en 2002, selon des témoignages d'ouvriers agricoles**) puisque les services de l'Etat eux-mêmes en découvrirent plusieurs tonnes sur certaines plantations alors même que son utilisation avait été interdite en 1990. En fait, dès 1968, son homologation avait été refusée dans l'Hexagone par la Commission des toxiques à cause du « danger potentiel » qu'il représentait pour « la santé animale » avant d'être finalement autorisé par le ministère de l'agriculture en 1972.

Dans les années 80, un homme, bien seul, Pierre Davidas<sup>2</sup>, membre de l'ASSAUPAMAR, s'évertua dans les colonnes de l'hebdomadaire *Antilla* à pointer du doigt l'utilisation massive des pesticides et particulièrement du chlordécone. Membre à l'époque du PPM (Parti Progressiste Martiniquais), créé par Aimé Césaire en 1958, il tenta en vain de convaincre les responsables de celui-ci des conséquences catastrophiques qui s'ensuivraient non seulement pour « les travailleurs de la banane », mais pour l'ensemble de la population martiniquaise, cette dernière recevant quotidiennement une eau du robinet gorgée de chlordécone.

---

<sup>2</sup> Décédé en 1999.

Le cri de Pierre Davidas ne fut pas entendu. Il n'était qu'un simple policier municipal, ancien militaire du corps des sous-officiers de surcroît, et les lettrés et autres intellectuels auto-proclamés avaient pour habitude de se gausser de sa boulimie autodidacte qui se manifestait à travers ses articles et ses livres ou en tout cas de ce qu'ils percevaient comme tel.

Au cours de la décennie suivante, les années 90 donc, l'ASSAPAMAR, sous la houlette de Garcin Malsa, Henri Louis-Régis, Pascal Tourbillon, monta au créneau mais une fois de plus, personne ne voulut entendre. (même pas les partis dits indépendantistes ou révolutionnaires marxistes pour lesquels la défense de l'environnement n'était pas une priorité et qui considéraient l'écologie comme un passe-temps petit-bourgeois). Il faut ainsi retenir, la lettre ouverte qu'adressa Garcin Malsa, alors conseiller général, à Ségolène Royal alors ministre de l'écologie, du développement durable le 24 octobre 2014, lettre dans laquelle il interpelle cette dernière :

*« Quand, madame la ministre, avez-vous clairement reconnu des eaux, des sols, de Guadeloupe et Martinique relevant d'un **écocide** qui porte atteinte grave à la santé des habitants de ce pays ? Quelles mesures urgentes comptez-vous prendre pour que réparations soient faites à toutes celles et tous ceux dont les moyens de subsistance (sols, rivières et mer) sont déclarés pollués au chlordécone ? Quelles mesures urgentes comptez-vous prendre pour que des examens épidémiologiques soient appliqués gratuitement à tout Guadeloupéen ou Martiniquais qui souhaite connaître son état de santé lié au taux de chlordécone sanguin ? Pourquoi faire croire à l'interdiction de l'épandage par aéronefs en Martinique et en Guadeloupe alors même que l'article 17 de votre arrêté laisse toujours place à dérogation ? »*



Entre temps, les latifundistes, békés pour la plupart, continuaient à importer du chlordécone, allant même, lorsque son usage fut interdit par la France, jusqu'à faire synthétiser la molécule par la société Calliope, spécialisée dans la fabrication de produits chimiques, cela à Béziers et à faire fabriquer le pesticide dans une usine du Brésil avant de l'importer en Martinique sous le nom de « Curlone »<sup>3</sup>. Sans que les services douaniers ne trouvent rien à redire à ce tour de passe-passe !



Le discours des planteurs et de la Chambre d'agriculture de la Martinique était bien rôdé : la banane est la seule exportation d'importance, elle emploie plus de 8.000 personnes (en comptant les

---

<sup>3</sup> Le rapport de la commission d'information conduite par le député guadeloupéen Joël Beaugendre, en 2005, écrit avec une prudence toute parlementaire : « La collecte en 2002 de plusieurs tonnes de chlordécone a pu alimenter la crainte que certains agriculteurs indécents aient poursuivi l'épandage du produit après 1993 et aient bénéficié d'importations frauduleuses de Curlone ».

emplois indirects) et bénéficie, grâce à l'arbitrage du général De Gaulle, de la protection européenne face à la « banane-dollar »<sup>4</sup> moins chère sur le marché mondial. Ne pas lutter contre le charançon noir sonnerait la fin de cette culture et finirait donc par asphyxier l'économie martiniquaise. C'est qu'en effet, elle est cultivée sur près de 10.000 hectares en Martinique avec une production annuelle de 18.000 à 200.000 tonnes et 5.000 hectares en Guadeloupe pour 90.000 tonnes. Dans l'édition du quotidien *France-Antilles* du 20 novembre 1992, au moment où les planteurs de banane avaient envahi le tarmac de l'aéroport du Lamentin pour protester contre le non-respect de la règle « gaullienne » qui protégeait la profession sur le marché franco-européen (2/3 de bananes antillaises et 1/3 de bananes africaines), le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique de l'époque sonnait le tocsin :

*« Si la banane s'effondre, il y aura inévitablement des conséquences sur l'activité économique. C'est-à-dire qu'au-delà de la crise proprement dite de la banane, il y a un risque réel de recomposition générale obligée de toute l'économie antillaise. Nous sommes donc tous concernés... **Il faut que cette production existe car elle structure l'ensemble de l'économie.** »*

Difficile donc nier son importance et de fait, le discours des planteurs était repris par les hommes politiques martiniquais, en particulier les parlementaires, notamment le député Guy Lordinot, qui régulièrement se démenaient comme de beaux diables à l'Assemblée nationale et au Sénat pour que l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) du chlordécone fut renouvelée. Les ministres français de l'agriculture, pour leur part, signaient ces autorisations sans le moindre état d'âme. A ce stade, il convient, pour le lecteur non-antillais d'avoir une claire vision de la structuration des exploitations bananières à la Martinique. Même si les chiffres que

---

<sup>4</sup> Celle des plantations d'Amérique du sud dans lesquelles les travailleurs reçoivent des salaires jusqu'à dix fois inférieurs à leurs alter ego des plantations antillaises.

donnent ci-après J. Guillemot et M. Taverdet datent de 1971, la répartition qu'il décrivent n'a guère changé un demi-siècle plus tard (elle s'est même renforcée avec une concentration des terres mécanisables entre les mains de quelques latifundistes) :

*« Sur les 2.486 exploitations recensées, on n'en compte en fait que 238, soit moins de 10%, d'une superficie supérieure à 5 hectares, couvrant au total les deux-tiers des surfaces occupées par les bananeraies et représentant un peu plus de 90% de la production exportable de la Martinique. »*

A garder à l'esprit donc : si les planteurs de banane sont nombreux, la très grande majorité d'entre eux est constituée de petits exploitants, les gros, ceux qui possèdent les propriétés les plus vastes et facilement mécanisables, ne sont qu'une petite minorité.

#### IGNORANCE OU INCONSEQUENCE ?

Ces derniers (les gros planteurs) pouvaient-ils ignorer l'extrême dangerosité de ce pesticide ? C'est peu probable. Très peu même. Pourquoi ? Parce que créé aux Etats-Unis en 1952, il y fut définitivement interdit en 1979, du jour où une explosion dans une usine de Virginie provoqua le déversement de tonnes de chlordécone dans un fleuve tout proche et que l'année d'après, l'espèce de crocodiles qui y gitait fut exterminée. D'assez étrange et inquiétante façon : les nouveau-nés furent tous des mâles l'année d'après. Par la suite, on constata d'autres dégâts causés à l'environnement à travers la région. Le site-web de l'*Encyclopedia Virginia* décrit ainsi la catastrophe :

*« Between 1966 and 1975, Allied Chemical produced Kepone at a small plant in Hopewell, Virginia, along the James River. At its highest output level, the factory produced 3,000 to 6,000 pounds of Kepone per day operating day and night. The wastes were dumped directly into the James River. Local, state and federal authorities overlooked safety regulation or made exceptions, in large part because chemical production was Hopewell's biggest industry. »*

(Entre 1966 et 1975, Allied Chemical a produit du Kepone dans une petite usine à Hopewell, en Virginie, au bord du fleuve James. A son niveau de production le plus élevé, l'usine produisait entre 3.000 et 6.000 livres par jour, fonctionnant jour et nuit. Les déchets ont été déversés directement dans le fleuve James. Les autorités locales, de l'Etat et fédérales ont ignoré la réglementation en matière de sécurité ou ont fait des exceptions, en grande partie parce que la production chimique était la plus grande industrie de Hopewell)

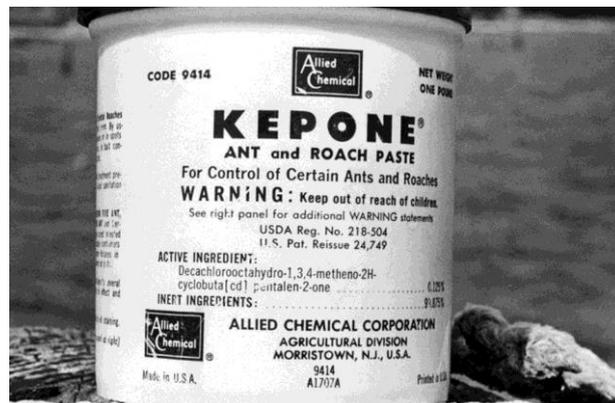
On constate que l'intérêt économique a primé sur ce que de nos jours on en est venu à appeler « le principe de précaution » encore que, ce que l'on sait peu, **les Etats-Unis avaient interdit l'usage du chlordécone dès 1961 pour les cultures alimentaires, ne l'autorisant que pour la culture du tabac ou des plantes ornementales**, chose qui a tout de même un effet à terme sur les sols utilisés. Cette indifférence envers la nature n'est pas spécialement liée au système capitaliste car dans l'ex-Union soviétique, régime tout aussi « extractiviste », on avait assisté à la quasi-disparition de la mer d'Aral, à partir de 1970, à cause de pompages sans discontinuer afin d'irriguer d'immenses plantations de coton, laissant les populations qui y pratiquaient la pêche de tout temps sans la moindre ressource. Cette mer s'étendait sur 67.300km<sup>2</sup> et était donc soixante fois plus vaste que la Martinique ou la Guadeloupe. Autre exemple plus récent : l'assèchement total cette fois du lac Poopo, le deuxième plus important de Bolivie, dont l'eau fut utilisée pour l'extraction minière. Ses riverains, le peuple amérindien Uru, autrefois surnommé « le peuple de l'eau », vit désormais dans une détresse absolue.

#### ETAT DE VIRGINIE (ETATS-UNIS)

S'agissant des dégâts sur la santé du Kepone, l'*Encyclopedia Virginia* ajoute :

*« The citizens of Hopewell discovered the effects of this dumping in 1975, when an employee of Life Sciences, who suffered from a peculiar case of uncontrollable shivering, was determined to have high level of Kepone in his blood. Almost immediately, the plant was shut down. Studies were released, demonstrating Kepone's negative effects on neurological and reproductive systems, as well as the liver, skin, and vision. »*

(Les habitants de Hopewell ont découvert les effets de ce déversement en 1975, lorsque chez un employé de Life Sciences, qui souffrait d'un cas particulier de frissons incontrôlables, on détecta un niveau élevé de Képone dans le sang. Presque immédiatement, l'usine a été fermée. Des études ont été publiées démontrant les effets négatifs du Kepone sur les systèmes neurologique et reproducteur, ainsi que sur le foie, la peau et la vision.)



A ce jour, les dégâts causés par l'usine Hopewell sont considérés comme faisant partie de l'une des plus grandes catastrophes environnementales qui ont affecté les Etats-Unis au 20<sup>è</sup> siècle.

Les gros planteurs et les politiques martiniquais ainsi que l'Etat français ne pouvaient pas non plus ignorer que les propres services déconcentrés dudit Etat avaient produit des rapports accablants sur la présence du chlordécone dans l'eau courante, les rivières, les nappes phréatiques et les eaux côtières (Rapport Snegaroff en 1977, Kermarrec en 1980, Rapport Godard 2000, Rapport Mestre-Balland-

Fagot en 2002<sup>5</sup>). A ce propos, Louis Boutrin écrit dans le magazine *La Tribune des Antilles* n° 39 :

**« Le rapport Godard sous embargo ?**

*Le Rapport Balland-Mestres-Fagot, qui fait état d'une situation à risque et d'une application laxiste de la réglementation par les services compétents avait fait grand bruit à l'époque, ce qui explique très certainement les réserves—pour ne pas dire le black-out—observées autour du Rapport Godard sur les pesticides organochlorés, du nom de cet ingénieur sanitaire de la DSDS (ex-DASS-Martinique) qui a suivi ce dossier depuis plusieurs années. Des fiches de synthèse de ce rapport ont été diffusées au GREPHY (Groupe Régional phytosanitaire) en juillet 2002, mais le Rapport Godard n'a pas été diffusé. »*

Ces rapports furent donc soit ignorés soit dissimulés pendant trente ans afin de permettre aux planteurs de continuer à s'enrichir. Ce dernier terme n'est pas trop fort : ceux-ci bénéficièrent d'abondantes subventions franco-européennes que se répartissaient ceux qui détenaient les plantations les plus vastes, les petits planteurs, eux, ne recevant que des miettes. C'est toujours le cas aujourd'hui.

Puis, au début du 21<sup>e</sup> siècle, d'autres écologistes unirent leurs voix à celle des syndicats de travailleurs du secteur bananier et de l'ASSAUPAMAR. Une dizaine d'associations agricoles de la Guadeloupe porta plainte en 2006 contre l'Etat pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « empoisonnement ». En Martinique, l'association « Pour une Ecologie urbaine », présidée par Louis Boutrin, en fit de même. En février 2007, ce dernier, accompagné de Raphaël Confiant, organisa une conférence de presse dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, à Paris, afin d'alerter l'opinion publique française sur la question. Ce jour-là, tous les grands médias hexagonaux répondirent à l'appel et la semaine d'après, *Le Nouvel Observateur* titrait en couverture : « *Les Antilles empoisonnées* ».

---

55555

**Sauf que lors de cette conférence de presse, aucun député antillais<sup>6</sup> ne jugea bon de venir appuyer Boutrin et Confiant lesquels étaient seulement accompagnés des députés écologistes français Alain Lipietz et Corinne Lepage !** Rentrés en Martinique, les deux écologistes, qui venaient de publier un ouvrage intitulé *Chronique d'un empoisonnement annoncé* (février 2007), prirent leur bâton de pèlerin et organisèrent des conférences à travers diverses communes de l'île (Le Lorrain, Le Marigot, Trinité, Case-Pilote etc.) afin de mobiliser la population. En septembre 2007, ils publièrent un deuxième ouvrage ayant pour titre *Chlordécone : 12 mesures pour sortir de la crise* qui ne reçut qu'un accueil poli dans les sphères dirigeantes martiniquaises alors même que lorsque quelques années plus tard l'Etat français se décida à regarder le problème en face et lança ses « Plan Chlordécone », il reprit plusieurs de leurs propositions. Sauf, mais nous y reviendrons, celles qui avaient trait à la responsabilité des importateurs du pesticide et à la nécessité de leur demander des comptes devant les tribunaux ainsi qu'aux gros planteurs, principaux utilisateurs de celui-ci.

Il fallut attendre 2015 pour que l'empoisonnement de la population martiniquaise et guadeloupéenne devienne une question primordiale pour les élus (es) et monsieur-tout-le-monde. Pourtant le « Registre des cancers », publié chaque année à compter de 1983, était d'accès public et ses conclusions étaient tout simplement terrifiantes : non seulement la Martinique détenait le titre de championne du monde du cancer de la prostate (230 nouveaux cas pour 100.000 hommes chaque année) mais en outre, des cancers très rares comme les myélomes y faisait des ravages. Donc, interdiction du produit par son inventeur à savoir les Etats-Unis en 1979, rapports des services déconcentrés de l'Etat aux Antilles entre 1977 et 2000, Registre

---

<sup>6</sup> Pour la Martinique : Serge Letchimy, Alfred Almont, Louis-Joseph Manscour, Alfred Almont, Alfred Marie-Jeanne. Pour la Guadeloupe : Eric Jalton, Gabrielle Louis-Carabin, Jeanny Marc, Victorin Lurel.

annuel des cancers, battage des associations écologiques en 1990, articles de presse et ouvrages sur le chlordécone en 2007, tout cela indifféra longtemps les principaux responsables politiques martiniquais et guadeloupéens. De même que l'intelligentsia et le milieu artistique souvent prompts à chevaucher les « nobles causes ».

Jusqu'à ce que l'omertà ne soit plus tenable.

Ainsi, le PPM, qui ne s'était jamais soucié de la question pendant des lustres, s'écria, par la bouche de son président, Serge Letchimy : « *Le chlordécone est un scandale d'état !* ». Dénonciation prononcée en septembre 2020 dans l'émission « Libre Antenne » de la chaîne de télévision privée ZOUK-TV alors que le pesticide était utilisé en Martinique depuis...1972. Quant aux partis nationalistes ou d'extrême-gauche ainsi que certains syndicats, ils s'engagèrent enfin dans une lutte résolue contre ceux que tout le monde en était venu à appeler « les empoisonneurs ». Des collectifs furent créés : « Comité des ouvriers agricoles et de leurs ayant-droits empoisonnés par le chlordécone » (décembre 2019), « *Lyannaj pou dépolyé Martinik* » etc...



Au final, une manifestation, qui rassembla près de 5.000 personnes (selon la police), 10.000 (selon les organisateurs), défila dans les rues

de Fort-de-France le 27 février 2021. Francis Carole, président du PALIMA<sup>7</sup>, déclara au média hexagonal « 20 Minutes » :

*« Les Martiniquais se sont mobilisés par milliers pour répondre au crachat que nous a lancé l'Etat français à savoir la menace de prescription ».*

A ce stade, il semblait clair qu'il y avait dans la population une prise de conscience générale du déni de justice qui se profilait à l'horizon et qu'elle ne comptait pas en rester là.

Malheureusement, la lutte anti-chlordécone devint dans la foulée le hochet de tous ceux et toutes celles qui avaient quelque chose à reprocher au système ou qui affirmaient vouloir en finir avec « le colonialisme français », des déboulonneurs de statues coloniales aux antivax (opposants à la vaccination contre le covid-19), des syndicats en quête d'une cause consensuelle à défendre à quelques rares intellectuels cherchant à se donner bonne conscience, des dénonciateurs des actes de corruption divers et variés qui gangrènent la Martinique aux jeunes hors-la-loi qui tirèrent à balles réelles sur la police lors d'émeutes urbaines.

#### REVEIL « ROUGE-VERT-NOIR »

Il faut toutefois noter qu'une partie de la jeunesse martiniquaise, certes davantage porteuse de revendications afrocentristes plutôt qu'indépendantistes ou nationalistes (en dépit du fait que les médias les surnommèrent « les activistes rouge-vert-noir », ces dernières étant depuis les années 60, les couleurs du drapeau nationaliste martiniquais) s'est résolument mobilisée sur la question en ciblant la caste békée au sein de laquelle se trouvent les importateurs du chlordécone. Ces activistes multiplièrent ainsi les blocages des principaux hypermarchés à travers la Martinique (« Océanis » dans la ville du Robert, « Carrefour Dillon » à Fort-de-France etc.), chose qui

---

<sup>7</sup> Parti pour la Libération de la Martinique.

provoqua des échauffourées avec les forces de l'ordre et des arrestations de militants. Avec une célérité étonnante sous les cocotiers quand on connaît sa traditionnelle mansuétude envers les délinquants en col blanc (Crédit Martiniquais, SODEM, CEREGMIA, SMTVD etc.), elle prononça à l'encontre des « rouge-vert-noir » des condamnations à des peines de prison. Dans un communiqué du « Comité 13 janvier 2020 », publié en octobre 2022, on peut lire ce qui suit :

*« Depuis 2018, des militants (es), ne constatant aucune avancée depuis des années dans le dossier d'empoisonnement au chlordécone, ont décidé de se battre concrètement contre la situation coloniale en dénonçant la responsabilité des Békés, de l'Etat français et de quelques politiciens locaux complices dans l'empoisonnement criminel au chlordécone, entre autres.*

*Leur première manifestation a été l'envahissement de Carrefour-Génipa par une centaine de militants le 28 mai 2018. Un an après, ces militants (es) ont mené, du 13 août au 09 octobre 2019, une véritable mobilisation pour le retrait des « 4 serpents », emblème et fanion des esclavagistes et békés, de toutes les vitrines des magasins et édifices publics.*

*Le 19 octobre de la même année, les boycotts et blocages de grandes surfaces appartenant à la caste békée commençaient à s'intensifier tous les samedis : Carrefour-Dillon, Carrefour-Cluny, Carrefour-Génipa, Gédimat Laguarrigue, M. Bricolage, Décathlon etc...*

*C'en était trop, il fallait que ça cesse.*

*Le 23 novembre 2019, un véritable traquenard, un guet-apens sur décision du préfet lui-même sous ordre des Békés, a été tendu à l'encontre des militants que les gendarmes ont encerclés et agressés avec une rare violence. Au petit matin du 28 novembre, 7 militants ont été arrêtés sans ménagement et retenus en garde à vue dans 7 gendarmeries différentes. Leur procès fixé au 13 janvier 2020, le « Comité 13 janvier 2020 » est créé fin décembre pour préparer le procès et appeler à la mobilisation... Le procès, reporté au 03 juin, n'a jamais eu lieu. Le Procureur de la République, Renaud Vaudreuil, ayant décidé de suspendre ce procès.*

*Et puis BOUDOUM !*

*La Procureur de la République, elle aussi aux ordres des Békés, démontre qu'elle peut être aussi scélérate que Vaudreuil, les convoque le 16 novembre 2022 devant le Tribunal correctionnel et colonial de Fort-de-France<sup>8</sup>. Le K13/20 renouvelle son soutien à Edwin, sa famille, aux 7 d'Océanis et à tous les militants poursuivis par l'Etat colonial français. »*

Quelque temps après, d'autres militants « rouge-vert-noir » avaient envahi, en février 2021, la distillerie JM, située dans la commune de Macouba, au nord de la Martinique, afin de protester contre les bouteilles de rhum de cette marque qui continuaient à arborer l'emblème colonial dit des « Quatre serpents »<sup>9</sup> sur leurs étiquettes. Certains de ses militants furent traduits en justice presque dans la foulée et à la stupéfaction du public présent à l'audience ce jour-là, l'avocat du rhum JM et du groupe GBH (Groupe Bernard Hayot) qui en est le propriétaire, avait lu une déclaration du maire de Macouba, Sainte-Rose Cakin, selon laquelle il aurait appelé le maire d'une petite commune du nord, devenu député aujourd'hui, ainsi qu'un autre député martiniquais, tous deux co-présidents d'un parti qui se positionne comme souverainiste, afin qu'ils tentent de « *calmer les militants « rouge-vert-noir »*. Dans le procès-verbal des déclarations du maire en question aux officiers de police judiciaire de la gendarmerie, déclarations effectuées donc sous serment, on découvre ce qui suit :

*« Le maire déclare avoir appelé Marcellin Nadeau et Jean-Philippe Nilor. Tous deux lui ont déclaré qu'ils « se désolidarisent » des militants RVN et qu'on ne peut pas discuter avec eux. »*

---

<sup>8</sup> Le procès a été une nouvelle fois reporté au 05 avril 2023.

<sup>9</sup> Pavillon servant aux bateaux de la Martinique et de Sainte-Lucie (alors sous contrôle français) à compter de 1766 qui plus tard servit d'armoiries, puis d'emblème aux institutions françaises dans la première île. Considéré par les nationalistes comme un symbole de la colonisation et de l'esclavage, il fut ôté des écussons de la gendarmerie en octobre 2018 sur injonction du président français, Emmanuel Macron.

Cette déclaration fut relativisée de manière alambiquée dans un communiqué signé d'un militant de « Péyi-a », le parti de ces deux élus, dans lequel il ressortait que si ces derniers approuvaient « le fond » du combat contre les empoisonneurs au chlordécone, ils en désapprouvaient « la forme ». **Tout cela démontre de manière criante le divorce entre les partis politiques installés (PPM, PCM, MIM, RDM, Fédération Socialiste, Républicains, Péyi-a etc.), qui sont partie prenante du système et disposent d'élus, et la mouvance RVN, composée majoritairement de jeunes, qui se veut radicale et par conséquent hors-système.** Sans pour autant partager les idées et les actions de cette dernière, notamment le fait qu'elle fasse passer la revendication afrocentriste et noiriste avant celle de la souveraineté nationale, force est de reconnaître que les RVN ont contribué à donner un nouveau souffle au combat contre le chlordécone commencé dans les années 80 et qui s'est poursuivi sans relâche à la fin du 20<sup>e</sup> siècle et continue avec eux en ce début de nouveau millénaire. En effet, face au véritable mur que constitue le déni de l'Etat, les manœuvres dilatoires de la justice et l'hypocrisie ou la lâcheté de nombre d'élus(es), il était nécessaire que la question de l'empoisonnement au chlordécone fut rappelée aux uns et aux autres de la manière la plus vigoureuse qui soit.

Ce « succès » médiatique fit cependant passer sous silence le volet proprement judiciaire de l'affaire à savoir les procès intentés par les écologistes contre l'Etat pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « empoisonnement ». Cela permit tout simplement à la justice de délocaliser l'affaire devant le tribunal de Paris sans que la plus petite justification soit fournie et par conséquent de l'enterrer jusqu'à ce jour. Il en avait déjà été de même pour d'autres scandales qui avaient défrayé la chronique comme celui du Crédit Martiniquais, banque qui fut littéralement pillée par des Békés ou celui du CEREGMIA qui vit la

volatilisation de 12 millions de fonds européens dans la comptabilité de l'Université des Antilles. Dans le premier cas, les pillards n'ont jamais été condamnés et sont tous morts tranquillement dans leur lit. Dans le second, les trois chefs<sup>10</sup> de cet ex-groupe de recherches en économie furent, certes révoqués de l'université et radiés à vie de la fonction publique, mais ils n'ont toujours pas été jugés, sept ans après et en dépit de 5 mises en examen<sup>11</sup>, par le Tribunal de Paris si bien que c'est l'Université des Antilles qui rembourse, à raison d'1 million d'euros par an, le trou financier.

Comme chacun le sait, toute affaire judiciaire commence par une plainte déposée par une personne, un organisme ou un collectif de citoyens qui s'estiment lésés, se poursuit avec la désignation d'un ou de plusieurs juge (s) d'instruction et s'achève soit par un non-lieu soit par une convocation au tribunal des personnes mises en cause par la plainte. Or, nul n'a connaissance que des juges d'instruction, qui furent trois à se succéder sur cette affaire, se soient déplacés en Martinique et en Guadeloupe, une fois l'affaire délocalisée, pour pouvoir entendre les plaignants et interroger les incriminés. Silence-radio là encore. Dans un article (cf. « Annexes ») publié sur le site *Fondas Kréyol* le 25 novembre 2022, Me Raphaël Constant, l'un des avocats de l'association « Pour une Ecologie Urbaine », écrivait :

*« Voici donc des magistrats qui veulent enterrer un scandale environnemental sans avoir jamais mis les pieds sur les lieux des délits et crimes et sans avoir jamais entendu un ouvrier ou un petit exploitant agricole. Est-ce acceptable ? »*

De plus, aucune mise en examen ni même placement sous le statut de « témoin assisté » n'ont jamais été prononcés à la date d'aujourd'hui ! Tout se passait dans les bureaux feutrés du Palais de Justice de Paris qui se contentait d'adresser des courriers aux

---

<sup>10</sup> Fred Célimène, Kinvi Logossah et Eric Carpin.

<sup>11</sup> Parmi lesquelles les « faux en écriture publique », le « délit de favoritisme » ou encore le « détournement de fonds publics en bande organisée au détriment de l'Union Européenne ».

plaignants (les associations écologiques) soit pour leur demander telle ou telle précision soit pour les convoquer dans la...capitale française, à 8.000kms des Antilles. A leurs frais donc ! De toute évidence, cette instruction interminable relevait du dilatoire et d'une volonté de faire oublier le scandale du chlordécone ou en tout cas de l'étouffer, chose que dénoncèrent à plusieurs reprises, lors de conférences de presse, les avocats de l'Association « Pour une Ecologie Urbaine », Me Raphaël Constant, Me Boulogne-Yang-Ting et Me Louis Boutrin. De même que des associations comme *Lyannaj pou dépolyé Matinik*.

Sans succès...



Et puis, la nouvelle arriva soudainement, comme portée par quelque ouragan : **l'instruction était désormais close et la justice s'apprêtait à se prononcer sur l'affaire du chlordécone.** Enfin, s'était-on dit ! Sauf que la nouvelle en question était tout ce qu'il y a de plus mauvais pour les victimes du chlordécone et les plaignants. Dans une interview publiée en 2021 dans le quotidien *France-Antilles* le procureur de Paris déclarait que les plaintes avaient été déposées hors délai et qu'il y avait prescription s'agissant des faits portés devant la justice. **En clair, il s'apprêtait à prononcer un non-lieu.**

Autrement dit, circulez, il n’y a rien à voir ! Il ne s’est rien passé. Personne n’a commis aucun acte répréhensible ni n’est coupable de quoi que ce soit. C’est cette interview qui fut le détonateur de la grande manifestation de plusieurs milliers de personnes que nous avons évoquée plus haut. Cette déclaration du procureur de Paris ne passa pas inaperçue au niveau de l’Hexagone, où pourtant l’on s’intéresse généralement assez peu aux affaires d’Outremer, puisque *Le Nouvel observateur* en date du 05 avril 2022 la relayait ainsi :

*« Deux juges d’instruction parisiennes ont annoncé aux collectivités et associations plaignantes leur intention de clore ce dossier ouvert en 2007 sans prononcer de mise en examen, l’orientant ainsi vers un possible non-lieu. Depuis 2008, le Pôle Santé Publique du tribunal judiciaire de Paris est chargé d’une information judiciaire, mais les juges d’instruction ont fait part en janvier 2021 à plusieurs parties civiles de leur analyse selon laquelle les faits seraient dans leur grande majorité prescrits. »*

Or, depuis lors, nul n’entend plus parler de l’affaire du chlordécone.

Alors que des informations, certes officieuses, affirmaient que les juges d’instruction rendraient son verdict en juillet 2021, on ne vit rien venir. Deux ans après l’interview fracassante dans le quotidien local antillais, aucun non-lieu n’a été officiellement prononcé. Véritable aubaine ou coup de chance pour tous ceux et toutes celles qui s’emploient à faire oublier le chlordécone, un autre acteur presque aussi maléfique a surgi, cette fois non pas à la seule échelle antillaise mais au niveau mondial : l’épidémie de covid-19. Dès lors, entre couvre-feux et confinements, entre déchirements entre pro-vax et anti-vax, entre manifestations contre le port du masque et stigmatisation stupide du corps médical français exerçant en Martinique ou de l’ARS (Agence Régionale de Santé), le chlordécone passa à la trappe. L’Etat a d’ailleurs dû se frotter les mains face au véritable délire anti-vaccination qui s’est emparé des populations

martiniquaise et guadeloupéenne, y compris au sein de leurs élites intellectuelles. Les vaccins à ARN Messenger furent qualifiés de poisons et d'aucuns y virent une sorte de remake du chlordécone, une volonté de génocider les Antillais en les forçant à se soumettre à une, puis deux et enfin trois piqûres. La résistance fut si forte que des hors-la-loi en profitèrent pour saccager des centres de vaccination et mettre le feu en plusieurs endroits de Fort-de-France, défiant une police visiblement en sous-effectifs. Tout cela eut pour résultat qu'au moment où la pandémie s'arrêta ou plutôt se banalisa, 85% des personnes de l'Hexagone étaient vaccinées contre seulement 41% aux Antilles lesquelles subirent une hécatombe avec, par exemple, plus de 1.100 décès en Martinique.

**Le covid-19 avait recouvert le chlordécone d'une véritable chape de plomb.**

Mais au sortir de l'épidémie, on aurait pu penser que la lutte contre un pesticide, qui a tué pendant trois décennies et dont la persistance dans le milieu naturel est estimée à au minimum 150 ans, reprendrait de plus belle. Qu'après deux ans de covid-19, virus devenu une grippe comme une autre, l'hystérie serait mise de côté. Or, il n'en a rien été. Aujourd'hui, le chlordécone n'est plus vraiment un sujet comme c'est le cas des scandales d'Air Martinique, du CEREGMIA, de la SODEM<sup>12</sup> ou du SMTVD<sup>13</sup>. Comme si, par quelque opération du Saint-Esprit, le pesticide avait cessé de provoquer cancers, maladies de Parkinson et d'Alzheimer, malformations congénitales, endométriose et autres maladies graves. Cela est si vrai qu'alors même que la chlordéconémie (test visant à doser le taux de chlordécone dans le

---

<sup>12</sup> Société d'Équipement de la Martinique dont le président fut le conseiller régional Jean Crusol, membre du PPM. Celle-ci procéda à l'expropriation de dizaines d'habitants et de petits commerçants au quartier Sainte-Thérèse, à Fort-de-France, afin de faire de la place pour le TCSP (Transport en Commun en Site Propre). Les expropriés ne furent jamais indemnisés alors que la plupart d'entre eux étaient des personnes de condition modeste.

<sup>13</sup> Syndicat Martiniquais du Traitement et de la valorisation des déchets dont le président fut, des années durant, Sainte-Rose Cakin (divers Droite), maire de la commune de Macouba ;

sang) est gratuite en entièrement pris en charge par l'ARS (Agence Régionale de Santé), seuls 7.000 Martiniquais sur 360.000 s'y sont prêtés à ce jour.

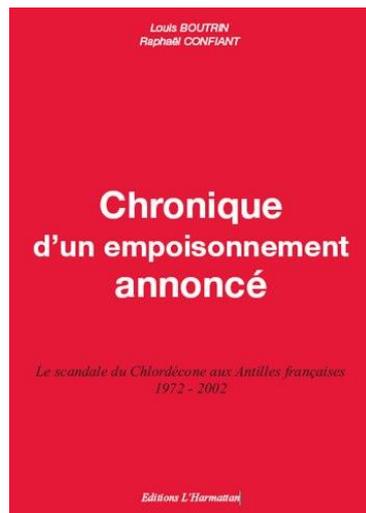
## COMMISSION PARLEMENTAIRE

Il faut préciser que juste avant l'épidémie de covid, on avait tenté, en 2019, d'embrouiller les Antillais avec une « *Commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation du chlordécone et du paraquat comme insecticides agricoles dans les territoires de Guadeloupe et Martinique, sur les responsabilités publiques et privées dans la prolongation de leur autorisation et évaluant la nécessité et les modalités d'une indemnisation des préjudices des victimes de ces territoires* », commission présidée par le député martiniquais Serge Letchimy et ayant pour rapporteur la députée guadeloupéenne Justine Bénin. Tout un tam-tam avait été fait autour de ladite mission qui, à grands renforts d'effets de manche médiatiques, avait interrogé les protagonistes de l'affaire. Sauf...les importateurs békés du chlordécone dont tout un chacun connaît les noms puisqu'ils avaient été écrits noir sur blanc dans le livre de L. Boutrin et R. Confiant, *Chronique d'un empoisonnement annoncé* (2007), et que **ses auteurs n'ont jamais été poursuivis en diffamation** : les établissements De Laguarigue. Citons leurs mots exacts :

*« Il n'est pas étonnant que Laurent De Laguarigue, propriétaire béké de plusieurs établissements commerciaux en Martinique, ait pu obtenir du Ministère de l'Agriculture une autorisation de vente du chlordécone malgré son retrait prononcé sur la base du Code de la Santé Publique le 1<sup>e</sup> juillet 1990. »*

Au terme de six mois d'enquête, la commission Letchimy/Bénin publia donc un rapport comportant pas moins de 49 recommandations auxquelles nous consacrerons un prochain chapitre.

Il faut insister sur le fait que les importateurs du chlordécone ne furent pas interrogés par la commission Letchimy, à commencer par son principal importateur qui avait du lobbying en auprès du ministre français de l'agriculture, Jean-Pierre Soisson, afin d'obtenir dérogation sur dérogation, mais les plus gros planteurs de banane non plus. En fait, au départ de toute cette affaire de commission d'enquête parlementaire, il y avait un *vèglaj* (entourloupe) : dans la République française, le pouvoir politique ne peut interférer dans l'activité du pouvoir judiciaire. **Or, l'affaire du chlordécone étant en cours d'instruction, un non-lieu n'ayant toujours pas été prononcé, les députés conduits par Serge Letchimy ne disposaient d'aucun pouvoir autre que l'agitation médiatique dont ils ne se privèrent pas de se servir.** Il y a d'ailleurs une parenthèse tragi-comique à évoquer s'agissant du responsable de cette commission d'information parlementaire sur le chlordécone. En effet, en février 2007, moment où L. Boutrin et R. Confiant publièrent leur ouvrage *Chronique d'un empoisonnement annoncé*, Serge Letchimy était maire de Fort-de-France et ses services créèrent à la hâte une association de revendeuses de fruits et légumes des différents marchés de Fort-de-France, *Machann Foyal*, qui défila dans les rues et conspua les noms des deux écologistes accusés de vouloir « ôter le pain de la bouche » de ces marchandes en déclarant leurs produits contaminés. Conclusion : en 2007, pour Serge Letchimy, le chlordécone n'existait pas et en 2019, il était soudainement devenu un sujet incontournable. Nous y reviendrons...



Son nom en tout cas sera cité par Bernard Hayot, le plus puissant Béké de la Martinique lorsqu'en mars 2021, ce dernier porta plainte en justice pour diffamation contre l'écologiste Garcin Malsa qui avait déclaré sur Radio-Caraïbes International qu'il le tenait pour « *responsable dans l'affaire du chlordécone* ». Dans le même temps, B. Hayot publia un communiqué dans lequel on peut lire ceci :

*« Ces propos volontairement diffamatoires et mensongers sont inacceptables, venant en plus d'un homme public de la Martinique. Je veux donc rappeler la vérité à ce sujet : je ne suis en rien responsable, pas plus que les sociétés du Groupe GBH, des problèmes liés à l'importation de chlordécone. **Monsieur Serge Letchimy, président de la commission d'enquête parlementaire sur l'impact économique, sanitaire et environnemental de l'utilisation du chlordécone l'a d'ailleurs confirmé dans ses récentes déclarations sur sa page Facebook du 9 février 2021.** »*

Toujours en 2007, autre épisode comique : Jean-Louis Boorlo, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire nomme un certain Patrick Lozès, Béninois installé en France, à la tête d'une commission d'étude « *suite aux ravages des pesticides aux Antilles* ». Il se trouve que ce pharmacien est président du CRAN (Conseil Représentatif des Associations Noires) de France et de Navarre et qu'à ce titre, ce dernier s'estime autorisé à intervenir dans *toutes les affaires concernant les Noirs, qu'ils viennent en métropole ou*

*en Outre-mer* ». Puis, quelque temps après, P. Lozès organise une conférence de presse pour annoncer qu'il démissionne de la commission parce qu'en haut-lieu, on lui aurait interdit de s'occuper du chlordécone, ajoutant que « *13.000 personnes sont en danger en Martinique et en Guadeloupe* ». Notre éminent toxicologue ne savait de toute évidence pas qu'à cause d'une eau du robinet contaminée, c'était en réalité plus de 750.000 Antillais qui avaient été touchés et cela dès 1972 ! Sur son blog, il indiquait même que « *les moyens d'établir un rapport indépendant sur cette question n'était pas réunis **alors que des dizaines, voire des centaines de vie sont en jeu*** ». Plus comique encore, dans une interview au site AfriK.com en date du 7 décembre 2007, il déclare :

*« Je découvre au cours de mon travail que la quantité de pesticide utilisée à l'hectare est quatre fois plus importante en Martinique qu'en métropole. »*

Or, le pesticide n'a jamais été utilisé sur le territoire de l'Hexagone ! L'ARS (Agence Régionale de Santé) de la Martinique indique ce que tout un chacun sait :

*« En France, le chlordécone a été autorisé seulement pour lutter contre le charançon noir dans la culture de la banane. Il n'a donc été utilisé **plan national** qu'en Guadeloupe et en Martinique, seules régions productrices de banane pour l'export. »*

Précisons que sa nomination datait d'octobre 2007 alors que Louis Boutrin avait déjà dénoncé l'usage du chlordécone en février de cette même année, cela en pleine Assemblée nationale. Or, ce jour-là, le CRAN n'avait pas jugé utile d'être présent. Puis, pendant 15 ans, on n'entendra plus du tout le CRAN et son président sur la question jusqu'à qu'ils se réveillent en juin... 2022 et se constituent partie civile dans cette affaire (chose déjà faite en 2006 par des associations écologiques antillaises) et prennent comme avocat un histrion qui n'y

connaît rien tout en s'employant à donner des leçons à la terre entière, à commencer par les avocats desdites associations. Si nous avons évoqué le CRAN, c'est pour montrer que l'Etat n'a eu de cesse de multiplier les manœuvres démagogiques, les faux-fuyants, pour tenter de noyer le poisson, cela avec la complicité d'opportunistes « noirs » et autres professionnels de la récupération.

Cependant, petit coup de théâtre en juin 2022 (16 ans après le dépôt de la plainte des associations écologistes martiniquaises et guadeloupéennes !), le Tribunal Administratif de Paris condamna l'Etat pour « *négligences fautives* » dans l'affaire du chlordécone. S'agissait-il d'une avancée ? D'une première reconnaissance de la culpabilité d'au moins l'un des responsables majeurs, avec les importateurs du pesticide et les gros planteurs de banane, de l'empoisonnement des Antilles ? Que nenni ! En effet, le tribunal rejeta les demandes d'indemnisation des plaignants ! Quant au gouvernement, il se contenta de « *prendre acte du jugement* » tout en rappelant « *les actions concrètes engagées pour protéger la santé de la population afin de tendre vers le zéro chlordécone dans l'alimentation et prendre en charge les impacts de cette pollution* ».

Rideau ! Le bal masqué était terminé.

**Et le coup de grâce est venu le 24 janvier 2022 : le Parquet de Paris a requis un non-lieu dans « *l'enquête sur l'empoisonnement à vaste échelle lié à l'utilisation du chlordécone aux Antilles françaises* » pour citer une dépêche de l'AFP (Agence France-Presse).**

Nombreuses ont été les réactions à cette effarante nouvelle. Surtout de la part de celles et ceux qui n'ont jamais levé le petit doigt pendant des années sur le sujet. En témoigne cet extrait d'un communiqué publié le 25 novembre 2022 par les responsables des Fédérations socialistes de Guadeloupe et Martinique :

*« Les socialistes de Guadeloupe et de Martinique ont pris connaissance avec consternation la demande de non-lieu du parquet de Paris dans l'enquête sur la contamination des populations et des sols de Guadeloupe et de Martinique au chlordécone.*

*Ainsi, dans son réquisitoire définitif, dont le contenu a été divulgué par la presse ce vendredi, le parquet considère que les faits semblent prescrits s'agissant de l'empoisonnement et non caractérisés concernant l'administration de substances nuisibles.*

*C'est donc bien vers une poursuite du déni de justice que s'oriente ce dossier après la décision des juges, fin mars 2022, d'arrêter les investigations sans aucune mise en cause. »*

Le présent ouvrage ne s'attardera pas sur l'histoire, désormais largement connue, de l'introduction du chlordécone aux Antilles, de son utilisation massive et des dégâts considérables qu'il a causés et des luttes menées, dès les années 80 du siècle dernier par des groupements agricoles et des associations écologiques ainsi que, tout récemment, par les activistes « rouge-vert-noir ». Il reprendra l'affaire à compter du moment où elle fut délocalisée au Tribunal de Paris et que dès lors, tout fut mis en œuvre pour tenter de la faire oublier. Il sera toutefois question des faux-fuyants de l'Etat français avec ses « Plan-Chlordécone I, puis II, III et IV » dont les résultats se font toujours attendre et dont on est en droit de douter de l'efficacité si l'on en croit les premiers concernés à savoir les agriculteurs. Il sera question des prises de position démagogiques et de l'inaction de la plupart des élus (es) antillais (es). Il sera question aussi du silence assourdissant de l'intelligentsia antillaise d'une part et du milieu artistique de l'autre. Il sera surtout question de l'impunité triséculaire dont bénéficie la caste des descendants d'esclavagistes, possesseurs des meilleures terres agricoles tout en s'étant fructueusement reconvertis, à compter de la fin des années 60, dans les concessions automobiles, les supermarchés, les magasins de bricolage et de sport ou l'hôtellerie.

A toutes ces personnes, il convient en toute honnêteté d'ajouter les 70% de Martiniquais qui ne vivent pas en-dessous du seuil de

pauvreté (même s'il est vrai que les smicards peinent à garder la tête hors de l'eau) et qui ont tout à fait les moyens de mesurer l'ampleur du problème dont certains membres de leurs familles sont d'ailleurs les victimes. Englués, de gré ou de force, dans un consummationisme mortifère, hormis les 20.000 personnes qui survivent grâce à l'aide alimentaire, ils préfèrent ignorer le combat contre le chlordécone. Faire comme si ce pesticide qui a empoisonné leur île n'avait jamais existé que dans les fantasmes d'une poignée d'écologistes excités et irresponsables. Même lorsque certains d'entre ces derniers, une fois élus à la Collectivité Territoriale de Martinique en décembre 2015, s'employèrent, comme nous le verrons plus avant, à mettre en œuvre un « Plan Zéro Chlordécone » et même un « Application Zéro Chlordécone » permettant à toute personne qui achète des fruits et légumes de vérifier, à l'aide de son téléphone portable, si ceux-ci sont contaminés et si oui, quel est leur taux de contamination. Même lorsque l'Etat, sortant de son indifférence, lança quatre « Plan Chlordécone » dont l'efficacité est, certes, pour le moins sujette à caution. **En effet, à la date du 10 novembre 2022, seulement 25% des terres agricoles (sur 40.000 hectares) ont été testés et s'agissant des 18.000 hectares en terres en friche, le pourcentage se monte à...0% !** Il est vrai que les analyses se font sur la base du volontariat et que les personnes qui, par exemple, envisagent de vendre leurs propriétés craignent que ces dernières ne perdent de leur valeur sur le marché au cas où l'on y découvrirait des traces de chlordécone. Petite parenthèse : au cours de l'audition du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Didier Guillaume, par la commission d'enquête parlementaire de 2019, présidée par le député martiniquais Serge Letchimy et dont la rapporteure fut la députée guadeloupéenne Justice Bénin, interpellé sur la cartographie des terres chlordéconées (revendication incessante des associations écologistes, soit dit en passant), le ministre avait déclaré :

*« Je vous rappelle qu'étant responsable politique et non pas technicien, je suis obligé de m'appuyer sur des services et des demandes car je n'ai pas la connaissance de tout cela, mais **en Martinique aujourd'hui la cartographie représente 6 144 hectares sur 36 500 au total**, auxquels il convient d'ajouter les sols ayant un historique de culture de bananeraies considérées comme à risque de contamination de 9 100 hectares, soit un total de 15 844 hectares cartographiés sur les 36 500.*

*En Guadeloupe, on m'a indiqué 3 470 hectares cartographiés sur 52 000. L'objectif que je fixe au sein du ministère est de cartographier les sols pour lesquels des cultures sensibles, des cultures intermédiaires ou encore des élevages de plein air sont présents. »*

Fermons la parenthèse !

Les Antillais sont prompts à se mobiliser sur des futilités et à stigmatiser les « Métropolitains »<sup>14</sup> que le chant du coq ou le klaxon matinal des voitures de pain dérangent. Cela au nom des « mœurs et habitudes » locales, parées du titre de « culture » ! Ou, pour ceux qui se targuent d'être intellectuels, de bavarder sur les pyramides de l'Égypte antique et Toutankhamon ou les cheveux « nappy » (crépus) qui se doivent d'être réhabilités toutes affaires cessantes. Mais, sauf lors des « coups de gueule radiophoniques » dont ils sont si friands et qui n'ont strictement aucune portée, ils demeurent quasiment muets sur la dilapidation de l'argent public (Air Martinique), l'expropriation sans dédommagements financiers de personnes de condition très modeste (SODEM), le siphonage de fonds européens à l'Université des Antilles (CEREGMIA) ou encore les magouilles au sein d'organismes censés travailler pour le bien public (SMTVD). Muets aussi sur le népotisme, le clientélisme et la corruption qui gangrènent la société antillaise tant au niveau politique qu'à celui de l'administration, de l'économie et de la culture. S'il fallait, par exemple, citer les fils et filles, neveux et nièces, parents, amis et

---

<sup>14</sup> Français de l'Hexagone.

alliés, voire maîtresses d'élus politiques, qui occupent des postes de responsabilité, on n'en finirait pas.

Le présent ouvrage, qui vise le grand public cultivé avant tout et non pas les gens de la profession bananière, les ingénieurs et techniciens agronomes ni non plus les biologistes et les médecins, a pour objectif premier de remettre la question du chlordécone au centre des débats aux Antilles car comme l'écrivait Aimé Césaire, « *les colonisés savent désormais qu'ils ont sur les colonialistes un avantage. Ils savent que leurs maîtres provisoires mentent* ». Il a également, comme indiqué d'entrée de jeu, pour but de sensibiliser l'opinion publique internationale, à commencer par les écologistes, car désormais il semble clair que l'établissement de la vérité sur l'usage inconsidéré du chlordécone et des autres pesticides ne pourra se faire sans aide de l'extérieur. Sans que l'affaire ne sorte de son cocon insulaire et n'interpelle tous ceux qui, de par le monde, luttent contre un système extractiviste et productiviste qui n'hésite pas à détruire cyniquement la nature et donc à mettre en danger la survie de l'humanité. Partout, ces systèmes politico-économiques, ont conduit la planète « *au bord d'un grand désastre* » pour reprendre une autre expression d'Aimé Césaire au point que le réchauffement climatique est devenu une menace pour notre espèce. Alors que leurs dirigeants politiques s'étaient longtemps moqués des écologistes, ils ont été contraints, suite à des catastrophes à répétition (feux de forêts gigantesques en Europe et en Amérique du Nord, fonte des glaciers et de la banquise, inondations dévastatrices en Asie, sécheresses interminables en Afrique etc.), de prendre au sérieux la question de l'environnement et de mettre en place des mesures permettant de faire face à l'inexorable destruction de ce dernier. Mesures qui, malheureusement, comme on le verra dans le dernier chapitre de cet ouvrage, ne sont en réalité que des

mesurettes tant l'obsession de la « croissance » et du PIB continuent de servir de boussole dans quasiment tous les pays du monde. Or, qui dit croissance dit augmentation des gaz à effet de serre et donc réchauffement climatique ! Les premiers auteurs du désastre sont les pays dits « développés », les pays riches, qui sont responsables de 80% de la pollution de notre planète (dès la Révolution industrielle du 19<sup>e</sup> siècle), ce qui fait qu'il n'est pas exagéré de parler de « colonialisme écologique ». Certes, la COP<sup>15</sup> 26, qui s'était tenue en Ecosse en 2021, avait acté que l'aide annuelle des pays riches aux pays pauvres se monterait à 100 milliards de dollars et à la COP 27, réunie, elle, en Egypte, un pays comme l'Angleterre, par exemple, a promis à la Banque Africaine de Développement la somme de 1,7 milliards afin d'engager des actions visant à réparer les dégâts du réchauffement climatique. Mais, comme on dit en créole, « *Pawol an bouch pa chaj* » (Promettre ne signifie pas être obligé), autrement dit on verra bien si cette pour le moins mirifique promesse sera tenue d'autant que la Perfide Albion a désormais un Premier ministre et une ministre de l'Intérieur d'origine indienne.

*Wait and see*, donc !

Notre posture ne sera toutefois pas celle du chercheur en sciences sociales comme Pierre-Benoit Joly (2010) pour lequel, dans une étude intitulée « *La saga du chlordécone aux Antilles françaises 1968-2008* » :

« *Le chercheur en Sciences sociales est guidé par un « principe de symétrie » qui consiste à traiter de la même façon les différents protagonistes d'un dossier, sans séparer a priori ceux qui ont raison et ceux qui ont tort, ceux qui seraient les coupables et ceux qui seraient les victimes.* »

---

<sup>15</sup> « Conférence des Parties » à la convention de l'ONU sur le climat. Convention internationale adoptée en 1992 afin de maîtriser l'augmentation à effet de serre qui est la principale cause de l'actuel dérèglement climatique.

Notre positionnement sera celui d'un militant écologiste, membre de l'ASSAUPAMAR dès ses débuts en 1981, puis de l'association POUR UNE ECOLOGIE URBAINE, et d'un originaire de l'une des communes de la Martinique, celle du Lorrain, qui a été la plus affectée par le chlordécone, commune dont le (jadis) fier surnom, de « Royaume de la banane » veut tout dire.



**Sinon, petite parenthèse : le paradoxe, tragi-comique, dans tout cela, c'est que le fruit, la banane, qui est presque totalement exporté dans l'Hexagone, ne comporte aucun danger pour les consommateurs « métropolitains » : en effet, le chlordécone ne monte pas dans le bananier dont d'ailleurs, le fruit se trouve loin du sol.** Ce qui, par contre, n'est pas le cas de la patate douce, par exemple, chose qui explique que le 23 août 2002, la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) ait procédé, sur le port de Dunkerque, à la saisie d'une tonne et demie de patates douces en provenance de la Martinique parce qu'elle comportait des résidus de chlordécone. On aurait aimé que cette organisme fit preuve de la même diligence à l'endroit des consommateurs antillais car il n'est pas difficile d'imaginer la quantité de tubercules contaminés qui a dû avoir été ingérée à la même période par ceux-ci, la patate douce étant fort

appréciée dans ce pays que les dépliants touristiques continuent imperturbablement à qualifier d'« île aux fleurs ».

En tout cas, d'ores et déjà, le lecteur non-antillais doit savoir que ce pesticide est officiellement classé comme « polluant organique persistant, extrêmement rémanent dans l'environnement » et qu'il est fortement soupçonné d'être un perturbateur endocrinien qui provoque chez l'être humain les dégâts suivants :

- . effets négatifs sur le développement cognitif et moteur des nourrissons.

- . malformations congénitales.

- . altération de la fertilité.

- . augmentation des risques de prématurité.

- . cancers (notamment celui de la prostate).

- . maladies de Parkinson et d'Alzheimer.

- . endométriose.

Et la liste est, hélas, loin d'être close...

En fait, il faut se garder d'oublier que le tout premier désastre écologique de l'époque moderne s'est produit au...19<sup>e</sup> siècle, à quelques centaines de kilomètres de la Martinique et de la Guadeloupe, dans l'île d'Haïti, « Première République noire du monde ». Devenue indépendante le 1<sup>er</sup> janvier 1804 au terme d'une longue lutte de libération nationale, sous la direction de Jean-Jacques Dessalines, l'île se vit immédiatement soumise à un blocus de la part des puissances coloniales de l'époque (France, Angleterre, Espagne) et des Etats-Unis. Haïti eut les pires difficultés à commercer avec l'extérieur, chose qu'aggrava considérablement la fameuse « dette »

imposée par le roi de France Charles X en échange de la reconnaissance de son indépendance : 150 millions de francs. Véritable rançon que les différents gouvernements haïtiens s'employèrent à payer rubis sur l'ongle pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle, grevant ainsi lourdement le budget de l'état et privant ce dernier de la possibilité de construire des écoles, des routes, des hôpitaux etc... Rançon qui rendit difficile l'achat du principal combustible du 19<sup>e</sup> siècle à savoir le charbon de terre. En effet, l'exploitation à grande échelle du pétrole ne commença que dans le dernier tiers du siècle en question et ne concerna que les Etats-Unis d'abord, puis une poignée de pays d'Europe de l'Ouest. Ce qui fit que la majorité des Haïtiens se tournèrent vers le charbon de bois. En quelques décennies, « le Pays des Hautes montagnes » (signification du mot « Haïti » en langue taino) devint presque...chauve. Ses forêts, qui avaient émerveillé les premiers conquistadors espagnols, furent rasées et la roche mise à nu puisque contrairement aux pays tempérés, la couche de terre dans les pays tropicaux est très mince<sup>16</sup>. Un espace déboisé, surtout s'il est pentu, est raviné en un rien de temps par les pluies de l'hivernage et les cyclones, cela de manière définitive. Ce tout premier désastre écologique de l'époque moderne contraignit les populations de l'intérieur à migrer vers les bourgs, puis vers les villes et enfin à l'étranger. Si la mal gouvernance, la corruption des élites, le trafic de drogue et d'armes etc. sont indéniablement responsables de la situation actuelle d'Haïti, il faut remonter à une cause première, plus ancienne : la désertification d'une grande partie de son territoire à cause de la déforestation. Les migrants haïtiens d'aujourd'hui, qui se comptent en millions, cela du Canada au Chili en passant par les Caraïbes, sont les tout premiers

---

<sup>16</sup> A l'inverse dans les pays tempérés, elle est importante puisque, par exemple, lors de la construction de Disneyland-Paris, il fallut creuser à 1,20m de profondeur avant d'atteindre la roche.

« migrants environnementaux », précurseurs donc des futurs « migrants climatiques » de ce nouveau millénaire.

Haïti d'abord, puis, aujourd'hui, les Maldives, Tuvalu, le Bangladesh etc. constituent les prémices d'un désastre annoncé. A cause de l'élévation du niveau des océans, un pays de 1.100Km<sup>2</sup> comme la Martinique perdra pas moins de 60Km<sup>2</sup>, ce qui, proportionnellement parlant, est énorme.

**C'est donc dans ce contexte global qu'il convient de placer le scandale du chlordécone et autres pesticides qui affecte ces « plus petits cantons de l'univers » que sont la Martinique et la Guadeloupe.** C'est pourquoi des membres de MARTINIQUE-ÉCOLOGIE et le président de ce parti, Louis Boutrin ont rencontré, en juillet 2022, la journaliste japonaise Hanayo Kuno, travaillant dans le troisième plus important quotidien de l'archipel nippon, le *Mainichi Shimbun*, qui tire à 3 millions d'exemplaires chaque jour, afin de révéler l'affaire au grand public japonais. On sait ce dernier très sensible aux causes écologiques, non pas seulement à cause de la catastrophe de Fukushima, mais aussi parce que leur archipel est en proie, assez régulièrement, à des séismes majeurs. Ils ont d'ailleurs adopté des règles de construction qui permettent d'y faire face et qu'ingénieurs, architectes et autres responsables de chantier de nos îles antillaises seraient bien inspirés d'étudier étant donné la forte sismicité de nos territoires.



précieuses et fondamentales. Le premier déclare, en effet, que « *le reproche qu'on peut faire aux penseurs libéraux et socialistes c'est d'avoir couplé bien-être et développement des forces productives, oubliant que les ressources étaient finies.* »

Il s'agit d'un TRACT.

D'un simple tract né d'une colère face à l'effarant déni de justice dont sont l'objet non seulement les ouvriers agricoles martiniquais et guadeloupéens, mais aussi la totalité des populations antillaises contaminées par des légumes-racines, de la volaille, du poisson ainsi qu'une eau de robinet prétendument « potable » quoiqu'impropre à la consommation durant trois décennies. Et même après étant donné la rémanence du chlordécone dans les sols !

Un tract un peu long, certes, qui comporte des redondances, qui multiplie les parenthèses, mais nous croyons en leur efficacité en cette époque où nous sommes envahis journallement par un flot continu d'informations, les unes chassant les autres sans discontinuer et nous conduisant à en oublier les plus importantes.

**L'empoisonnement des Antilles par le chlordécone serait-il un crime parfait ? Demeurera-t-il par conséquent impuni ?**

## QUAND L'IMPENSABLE SE PRODUIT

A compter de 2010, plus personne aux Antilles ne doutait de la nocivité du chlordécone, chose que les gros planteurs avaient longtemps minimisée de même que certains partis politiques pourtant « de gauche » ou autonomistes. Le comble de l'ignominie fut atteint lorsqu'un couple qui dirigeait un syndicat de marins-pêcheurs, couple très médiatique, prit la plume pour publier un article dans le quotidien *France-Antilles* pour, à leur tour, dénoncer L. Boutrin et R. Confiant accusés d'avoir publié *Chronique d'un empoisonnement annoncé* dans l'unique but de gagner de l'argent<sup>17</sup>. Quelle était la raison de cette stupide mise en cause ? Celle-ci : les deux écologistes avaient écrit qu'outre les sols, les nappes phréatiques et les rivières, le chlordécone avait également contaminé les rivages de la côte Nord-Atlantique de la Martinique, région où sont concentrées les plus grandes exploitations bananières, ainsi que celle du centre à savoir Fort-de-France et Le Lamentin, villes les plus peuplées de l'île. Du même coup, ce n'étaient pas seulement les ignames, « dachines », concombres et laitues qui comportaient des taux de chlordécone très dangereux pour l'organisme humain, mais aussi les poissons.

**On peut parfaitement comprendre que, tout comme les revendeuses des marchés de Fort-de-France, les marins-pêcheurs se soient sentis menacés dans leur activité mais il n'est pas admissible que ces personnes aient accusé les écologistes et non les empoisonneurs<sup>18</sup>. Du reste, un premier coup de semonce avait déjà été donné s'agissant de l'aquaculture dont la plupart des unités d'élevage se trouvaient en contre-bas (les bassins versants) des**

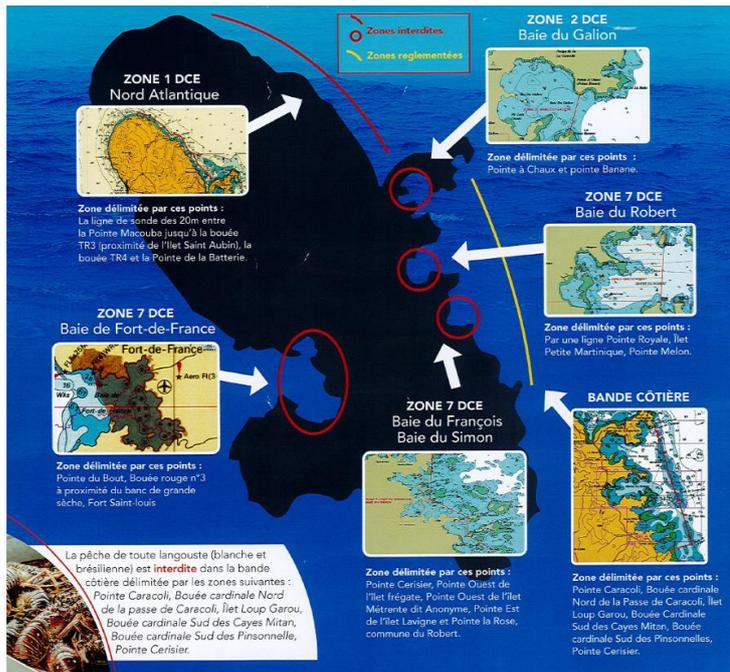
---

<sup>17</sup> Il est à noter qu'un auteur ne touche que 10% sur la vente d'un ouvrage, ce qui fait, par exemple, 2 euros pour un ouvrage vendu 20 euros. Pas de quoi s'enrichir donc !

<sup>18</sup> Or, en janvier 2002, l'Etat dut mettre en place une aide de 1,5 millions d'euros sur 3 ans au profit des marins-pêcheurs afin de « compenser temporairement les pertes de revenus dues à la pollution des eaux marines par le chlordécone » !

plantations bananières. Il s'agissait là d'une activité novatrice et prometteuse puisque le principal poisson d'élevage, le « loup des Caraïbes », connaissait un franc succès, d'abord dans les restaurants touristiques, puis, de plus en plus, auprès des consommateurs locaux. Or, le chlordécone éradiqua quasiment l'aquaculture !

En dépit du vacarme fait par ledit syndicat de marins-pêcheurs, la Préfecture de la Martinique se trouva contrainte, en 2009, de prendre des **arrêtés d'interdiction de la pêche** d'abord en eau douce, puis sur une vaste zone côtière allant de la commune de Basse-Pointe au nord à celle du Vauclin au sud ainsi que dans le canal du Lamentin et la baie de Fort-de-France. Fort logiquement, les Martiniquais se tournèrent vers l'achat du poisson congelé et donc importé, vendu dans les supermarchés de ceux-là même qui étaient les premiers responsables de l'empoisonnement du milieu marin ! De celui de la côte plus exactement puisque la grande majorité des pêcheurs pratique une pêche côtière et non hauturière. S'ils avaient disposé de bateaux pouvant se rendre en haute mer, ils n'auraient pas été atteints de plein fouet par les arrêtés préfectoraux susmentionnés. Ici, il convient de pointer du doigt l'impéritie des politiques martiniquais, de tous bords, qui, chaque fois qu'ils arrivent au pouvoir (d'abord aux ex-Conseil général et ex-Conseil régional, puis à la Collectivité Territoriale de Martinique) promettent de tout mettre en œuvre pour aider les pêcheurs à acquérir des navires leur permettant de pêcher au large et qui n'en font jamais rien ou presque. Cela jusqu'à la date d'aujourd'hui.



Il est, hélas, vrai que ces maires, présidents d'agglomération, députés et sénateurs semblent ignorer que la ZEE (Zone Economique Exclusive) de la Martinique s'étend sur 47.000km<sup>2</sup> alors que celle-ci n'a que 1.100km<sup>2</sup> de superficie. Cette ignorance pour certains, indifférence pour d'autres, se manifeste de manière spectaculaire quant au gisement de gaz naturel estimé à **30 milliards de m<sup>3</sup>** découvert par une société américaine RSM Production Corporation (filiale de Grynberg Petroleum) en 2004 au large de la presqu'île de la Caravelle. L'autorisation de forage à cette époque ne pouvait être accordée que par l'Etat et ce dernier ne donna pas suite à l'affaire car l'exploitation de ce gisement, situé à 300kms des côtes, aurait coûté trop cher. Sans compter que les investisseurs ne se bousculaient pas au portillon, le gaz naturel étant, à l'époque, une denrée abondante au niveau mondial et son prix étant beaucoup plus bas que celui du pétrole. Or, en 2008, la loi fut modifiée et ce furent désormais les collectivités locales qui attribuaient les autorisations de forage et d'exploitation. Apparemment, les politiques martiniquais n'en prirent pas connaissance ou s'en désintéressèrent et il fallut attendre 2022 pour que l'écologiste Louis Boutrin revienne sur la question. A un

moment opportun puisque suite à la guerre en Ukraine, le prix du gaz naturel s'envola, provoquant des pénuries ponctuelles et contraignant la France et l'Europe à importer le très controversé « gaz liquéfié » en provenance des Etats-Unis. Gaz liquéfié non seulement dangereux au plan de l'environnement car obtenu à partir du procédé extrêmement dommageable qu'est la fracturation hydraulique, mais contraignant aussi les pays importateurs à construire des usines afin de le reconfigurer en gaz...naturel. Dans un tel contexte, comment expliquer que les instances politiques martiniquaises ne réagirent pas à la proposition de Louis Boutrin ? Peut-être ne savent-ils pas non plus que dans une île située au sud de la Martinique, la Barbade, un tout petit gisement de seulement 1,5 millions de mètres-cube est exploité depuis 2004, non pas pour l'exportation mais pour la consommation du pays, chose qui permet à ce dernier de réduire considérablement sa facture énergétique.

Pour en revenir à la dangerosité du poisson contaminé par le chlordécone, dès 1976, *l'Encyclopedia Virginia* (celle de l'Etat américain de Virginie où, dans la ville de Hopewell, une usine qui produisait le pesticide avait l'habitude de rejeter ses résidus dans un fleuve tout proche) signalait ceci :

*« In December 1975, commercial and sport fishing were banned and a warning was issued to anyone who privately caught fish in the James River or any of its tributaries. Any fish with more than 0,1 parts per million Kepone was considered dangerous to human health. The fishing industry had disintegrated by the time. Americans, wary of the Kepone scandal, refused to buy seafood from Virginia. »*

(En décembre 1975, la pêche commerciale et sportive fut interdite et une mise en garde a été lancée à quiconque entreprenait de pêcher à titre privé dans le fleuve James ou l'un de ses affluents. Tout poisson contenant plus de 0,1 partie pour un million de Képone était considéré comme dangereux pour la santé humaine. L'industrie de la pêche s'était désintégrée avec le temps. Les

Américains, méfiants face au scandale du Képone, ont refusé d'acheter des fruits de mer en provenance de Virginie.)

Toutefois, l'interdiction de pratiquer la pêche dans des zones bien délimitées produit un effet pervers : les eaux en question deviennent progressivement très poissonneuses, ce qui augmente par conséquent le nombre de poissons et autres crustacés contaminés. Or, il est passablement difficile d'exercer une surveillance constante desdites zones et certaines personnes, souvent des pêcheurs non-professionnels, des sortes de braconniers, viennent y prendre du poisson qu'elles revendront dans le circuit informel. Tout le monde le sait, à commencer par les édiles des communes côtières concernées, mais personne ne pipe mot ! Il est vrai qu'en 2015, l'Etat et les collectivités guadeloupéennes s'étaient engagés à hauteur de 8,3 millions d'euros sur 5 ans afin de créer des « brigades bleues » chargées de surveiller les zones d'interdiction de pêche. **Elles devaient être composées de marins indemnisés pour cesser la pêche. Ce dispositif rencontra toutefois un accueil plus que sceptique.**

Plus sérieusement, la somme de 30.000 euros est proposée en décembre 2015 à tout pêcheur désireux de cesser son activité. Dans le quotidien *Le Monde* en date du 22 du mois en question, on lit ceci :

*« Six ans après les premières mesures d'interdiction de pêche liées à la pollution au chlordécone (insecticide utilisé dans les bananeraies de 1972 à 1993), le plan d'indemnisation a été présenté le mardi 15 décembre par l'État, en Guadeloupe, avec les collectivités locales. Certains jugent ce plan encore insuffisant. La circulaire du 3 décembre détaille l'aide sociale allouée aux marins de Guadeloupe et Martinique touchés par cette pollution dans le cadre du plan chlordécone III (2014-2018). Les marins d'au moins 50 ans ou avec au moins 25 annuités et bénéficieront d'une aide plafonnée à 30 000 euros s'ils quittent le métier.*

*En Guadeloupe, l'État mobilise 1,74 million d'euros pour indemniser 58 professionnels, sur un total de 164 pêcheurs. Le conseil régional ajoute 1,19 million d'euros pour ceux ne répondant pas aux critères, qui percevront 15 000 euros ou 10 000 euros.*

*En Martinique, l'État accorde 1,5 million d'euros. Mathématiquement, cela ne permet d'indemniser que 50 pêcheurs recensés. »*



## PREUVES ACCABLANTES

On comprend dès lors que si les planteurs békés sont les principaux responsables de l'empoisonnement au chlordécone, l'inaction et l'incompétence de nombre de responsables politiques martiniquais et guadeloupéens se doivent d'être soulignés. L'écologiste Garcin Malsa déclarait ainsi en mars 2021 :

*« L'État se trouve responsable de l'empoisonnement de nos terres agricoles par les pesticides, au premier rang desquels a été signalé le Chlordécone pour sa haute dangerosité. Et pour ne pas sortir de l'époque de la colonisation, l'État a fait ce choix pour satisfaire la voracité et les appétits financiers des descendants d'esclavagistes qui malheureusement trouvèrent **des complices dans la classe politique en Martinique** ».*

S'agissant du pesticide, un véritable coup de tonnerre éclata lorsque, comme déjà indiqué, les juges d'instruction du Pôle Santé publique du tribunal judiciaire de Paris prononcèrent, le 25 mars 2022, la fin des investigations sans mise en cause de personne. Il est

vrai que dès 2021, le Procureur de Paris, Rémy Heiltz, fut interviewé par France-Antilles et déclara que « *la grande majorité des faits dénoncés était déjà prescrite* » dès le dépôt des plaintes en 2006. Ce qui signifiait qu'un non-lieu serait bientôt prononcé !

En réalité, si l'interdiction du chlordécone date de 1990, il existe des preuves que son utilisation s'est prolongée bien après cette date, ne serait-ce que parce que les services de l'Etat n'ont pas procédé à la saisie des tonnes de pesticide qui n'avaient pas encore utilisées par les exploitations bananières. Croire que les propriétaires de ces dernières se seraient exécutés le doigt de la couture du pantalon et s'en seraient débarrassées ou les auraient mises au rebut au lendemain matin de la publication du décret d'interdiction relève au mieux de la plaisanterie et au pire du mépris à l'égard des Martiniquais et des Guadeloupéens. On sait qu'entre 1.250 et 6.000 tonnes de chlordécone (les chiffres varient considérablement) auraient été utilisées au total, c'est-à-dire pendant la période où l'utilisation du pesticide était légale, mais ce chiffre est douteux car d'une part, il fut importé sous des noms divers et variés et d'autre part, **beaucoup de documents douaniers les concernant ont mystérieusement disparu**. D'évidence, il restait encore un important tonnage du pesticide après son interdiction en définitive en 1993 puisque pas moins de 9,5 tonnes en ont été découvert dans un hangar à bananes en Martinique en 2003. Soit 10 ans plus tard !!! D'ailleurs, l'association « Pour une Ecologie Urbaine » a recueilli en 2021, des témoignages écrits d'ouvriers agricoles selon lesquels ils avaient été contraints de continuer à les répandre au pied des bananiers. Ces déclarations sur l'honneur furent présentées lors d'une conférence de presse de l'association écologique le 24 juin 2022 à Fort-de-France avec ses avocats Me Raphaël Constant, Me Louis Boutrin et Me Margaret Tanger. Ils furent transmis au Tribunal

de Paris, à son Pôle Santé plus exactement qui est en charge du dossier, mais à la date d'aujourd'hui, cela n'a fait ni chaud ni froid aux juges ni au Procureur de Paris. Pourtant, lesdits témoignages changent tout ! En effet, l'argument selon lequel les plaintes des écologistes avaient été déposées hors-délai, chose qui empêche les poursuites, tombe à l'eau.



Il est bon de jeter un œil à quelques-uns de ces témoignages faits sur l'honneur :

« *TEMOIN n° 1*

*Je soussigné M. CHERUBIN JEANNETTE Simonet Moïse, né le 25/05/1953 à Saint-Esprit (Martinique) demeurant à Fond-Masson, commune de Rivière-Salée,*

*Agriculteur dans le domaine de la banane (1993 jusqu'à 1995),*

*Ouvrier agricole (maraichage, élevage de lapins, pépiniériste),*

*J'atteste sur l'honneur avoir utilisé le chlordécone dans les années 1994, après son interdiction, durant 2 ans et je me fournissais auprès de la SICA du Saint-Esprit livré par la SICABAM (Yves Hayot, De Lucy, De Pompignan (GIPAM)).*

*Les techniciens de la SICABAM nous demandaient de mettre du chlordécone pour avoir de belles bananes.*

*Je suis atteint par le cancer de la prostate qui a été diagnostiqué par le Dr Mory, puis opéré en août 2020.*

***Je suis averti que ma déclaration sur l'honneur est à produire devant le tribunal et qu'un faux témoignage est puni par la loi.***

*Fait à Rivière-Pilote, le 10 mai 2022 »*

**\*\*\***

« *TEMOIN n° 2*

*Je soussigné Romain Aimé BELLAY né le 14 sept 1952 à Rivière Pilote, exploitant agricole retraité (depuis 2009), demeurant quartier Fougainville, à Rivière-Pilote,*

*J'atteste que mon exploitation est contaminée après analyses de sol effectuées en 2002. Je déclare avoir acheté du CHLORDECONE (Curlone) à la SICA de Rivière-Pilote, elle-même s'approvisionnant à la SICABAM qui était le groupement des SICA et des producteurs. **Je déclare n'avoir pas eu connaissance de la dangerosité de ce produit puisque le technicien de la SICABAM nous conseillait d'acheter du CURLONE pour lutter contre le charançon noir de la banane.***

*Nous travaillons en entraide paysans de la coopérative. Notre production de banane était commercialisée par la SICABAM vers la France et l'Europe. J'atteste avoir eu l'information de ramener les stocks de Chlordécone à la SICABAM mais le peu que j'avais j'ai eu le temps de l'utiliser. Après la crise de la banane, sur les mêmes parcelles, nous avons fait des tubercules (patates douces et ignames) jusqu'en 1999.*

*Actuellement, je fais de l'élevage en respectant le protocole de décontamination puisque mes vaches sont également contaminées au Chlordécone. Cette pollution de mes parcelles de terre a entraîné un préjudice financier important sans compter les incidences sur ma propre santé. Actuellement je suis en traitement avec le Dr PEUCH à RP pour polakiurie. J'ai également fait une embolie pulmonaire en avril 2022 et suis toujours en convalescence.*

***Je suis averti que ma déclaration sur l'honneur est à produire devant le tribunal et qu'un faux témoignage est puni par la loi.***

*Fait à Rivière-Pilote, le 10 mai 2022*

*M. Romain Bellay »*

\*\*\*

« *TEMOIN n° 3*

*Je soussigné, M. ARNAUD Fernand Emmanuel, né é le 27 06 1941 à Rivière-Pilote, Exerçant la profession d'Agriculteur Demeurant à Jossaud (Rivière-Pilote),*

*Mon exploitation de banane se trouve à Fougainville et je suis également Transporteur agricole – camions Dans mon exploitation on a utilisé du CURLONE, du MOCAP qui était fourni par la SICA de Rivière-Pilote. **J'ai été opéré d'un cancer de la prostate à l'âge à 70 ans et mon grand frère également.** Mon médecin traitant est le Dr PEUCH.*

*Je suis membre de l'Association syndical autorisé des planteurs de Fougainville : Nous avons irrigué nos exploitations avec de l'eau de forages (56 mètres de profondeur) et **il se trouve qu'en 2019, des analyses faites par la FREDON, les techniciens de l'abattoir ont trouvé que l'eau d'irrigation est contaminée par le CHLORDÉCONE.** Je suis averti que ma déclaration sur l'honneur est à produire devant le tribunal et qu'un faux témoignage est puni par la loi.*

*Fait à Rivière-Pilote le 10 mai 2022*

*M. ARNAUD Fernand »*

\*\*\*

« *TEMOIN n° 4*

Or, coup de théâtre comme on en a l'habitude dans cette affaire !

Après examen des différents témoignages par le Tribunal de Paris, ce dernier ou plus exactement le président de la chambre d'instruction prit une ordonnance, cela 24 octobre 2022, « *concernant Association POUR UNE ECOLOGIE URBAINE (partie*

civile), procédure instruite par Mme Jolivet, juge d'instruction du tribunal judiciaire de Paris ». On peut y découvrir les affirmations sidérantes ci-après s'agissant de la demande d'audition de deux personnes formulées par Me Raphaël Constant, Me Louis Boutrin, Me Corinne Boulogne Yang-Ting, Me Ernest Daninthe et Me Margaret Tanger :

. « La partie civile estime nécessaire, au visa de l'article 82-1 du Code de procédure pénale, l'audition de 13 personnes, ouvriers agricoles et exploitants agricoles—M. GROS-DESORMEAUX Bernabé Paulin, Mme JEAN-CHARLES Noéllise, M. MARINE Dominique Nicolas, M. MASOT Bernard Samson, Mme MINATCHY Marie-Claude Rosette, M. VANITOU Christian Joël, M. CHERUBN-JEANNETTE Moïse, M. BELLAY Romain, M. LEPARLIER ALAIN, M. ARNAUD Fernand, M. MARIE-CLAIRE Françoise Sabine, M. NACITAS Alain et M. PRUDENT Edouard—lesquels « désigneront le nom des responsables leur donnant l'ordre d'utiliser les produits dangereux, les lieux de stockage, les conditions d'utilisation des produits. Tenant compte de leur déclaration, nous demanderons les auditions des donneurs d'ordre. »

Ici, le lecteur doit se souvenir que la fameuse « Commission Letchimy-Bénin » en 2019 sur le chlordécone n'avait pas jugé bon d'auditionner ni les importateurs à l'époque où le pesticide était légal (1972-1992) ni les donneurs d'ordre présumés, ceux qui continuèrent à faire leurs ouvriers agricoles l'utiliser bien après la date de son interdiction définitive. Pourtant, s'agissant de ce dernier point, qui est capital, les témoignages ne manquaient pas comme le prouve les 13 déclarations sur l'honneur déjà évoquées qui ont été recueillies sur différentes exploitations bananières par l'association POUR UNE ECOLOGIE URBAINE.

Mais, continuons la lecture de cette ordonnance du 24 octobre 2022 :

. « La partie civile demande que ces auditions ne soient pas confiées « dans un premier temps, aux policiers ou des gendarmes stationnés en Martinique, mais

**« dans un espace judiciaire par un juge du siège...La partie civile estime que « l'objectif de ces auditions est de démontrer que le Curlone a été utilisé en Martinique au moins jusqu'en 2004 et qu'il a causé des dégâts humains considérables ».**

*La partie civile demande également un réquisitoire supplétif.*

*Enfin, la partie civile demande, sans le motiver dans le corps de sa demande et uniquement dans le dispositif une expertise judiciaire visant à :*

*\_\_déterminer le nombre d'ouvriers agricoles ayant travaillé sur les exploitations en 1972, 1973, 1993, 2003 et aujourd'hui (Martinique et Guadeloupe).*

*\_\_déterminer la part des ouvriers agricoles morts avant l'âge moyen d'une pathologie pouvant être en relation avec l'utilisation des pesticides dont le chlordécone.*

*\_\_déterminer et recenser le nombre actuel d'ouvriers agricoles frappés de pathologies pouvant être en relation avec l'usage de pesticides dont le chlordécone.*

*\_\_déterminer la nature des pathologies atteintes par ces ouvriers agricoles ainsi que leur descendance. »*

En fait, lesdites demandes avaient déjà été formulées par L. Boutrin et R. Confiant dès février 2007 dans leur ouvrage *Chlordécone : 12 mesures pour sortie de la crise* à savoir :

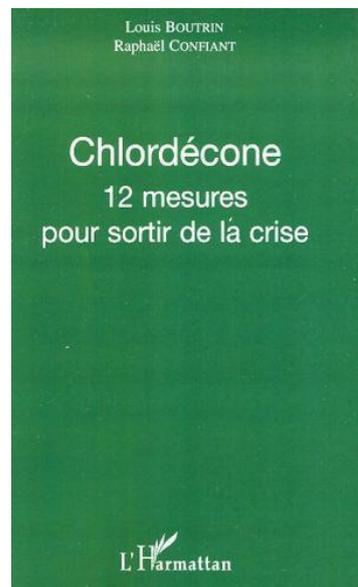
*« \_\_le recensement de la population d'agriculteurs concernée.*

*\_\_le financement d'un suivi médical immédiat et effectif.*

*\_\_la mise en place dans les deux régions de Guadeloupe et Martinique d'une étude épidémiologique spécifique pour les agriculteurs utilisateurs de chlordécone et autres pesticides.*

*\_\_une veille sanitaire efficace à l'attention des professionnels au contact avec le chlordécone et autres pesticides. »*

Or, ni l'Etat ni l'ARS (Agence Régionale de Santé) ni les collectivités locales ni la Commission parlementaire Letchimy-Bénin n'avaient jugé bon d'examiner ces préconisations alors que le recensement en question n'était pas très difficile à réaliser tant à partir des registres des « habitations » (plantations) que de la Chambre d'Agriculture ou encore de la Sécurité sociale. Quinze ans plus tard, voici que l'ordonnance du tribunal de Paris ferme la porte à toute investigation à ce sujet !



Mais continuons la lecture de cette ordonnance du 24 octobre 2022 qui oppose une fin de non-recevoir aux attestations d'ouvriers agricoles affirmant avoir reçu l'ordre d'utiliser le pesticide bien après la date d'interdiction de celui-ci :

. « *Les conseils de l'association POUR UNE ECOLOGIE URBAINE, partie civile, demandent, au visa des articles 81-1*

## PLANS CHLORDECONE 1, II, III et IV

Quand il ne fut plus possible de dissimuler les dégâts causés par le chlordécone, les services déconcentrés de l'Etat aux Antilles se virent contraints de prendre le problème à bras le corps ou à tout le moins de donner l'impression que c'était le cas. Ceux-mirent alors en œuvre des « Plan Chlordécone » qui se déclinèrent en quatre phases : 2008-2010 ; 2011-2013 (31 millions d'euros) ; 2014-2020...). Parallèlement, l'étude « Kannari » en collaboration avec « Santé Publique France », l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ainsi que les observatoires régionaux de santé en Guadeloupe et en Martinique, s'étaient donnés pour mission d'« évaluer l'état nutritionnel et l'exposition à la chlordécone d'un échantillon représentatif de la population de la Guadeloupe et de la Martinique pendant la période 2013-2014 ».



Avant d'en examiner les résultats, il est bon de rappeler qu'au fil du temps et des recherches scientifiques, les mauvaises nouvelles s'accumulèrent. Au départ, on pensait que seules les terres plantées en banane étaient contaminées, terres se trouvant majoritairement sur la façade atlantique de la Martinique et en Basse-Terre pour la Guadeloupe. Puis, on se rendit compte que c'était le cas également des rivières et donc de l'eau servie au robinet puisque cette dernière

est captée dans le nord qui constitue le véritable château d'eau de la Martinique. Cela signifiait que personne, aucun Martiniquais, n'avait été à l'abri durant trois décennies ! Même dans les endroits où il n'y avait jamais eu de plantations de banane comme le Sud-Caraïbe (Trois-Ilets, Anses d'Arlets, Le Diamant etc.) où le Centre-Caraïbe (Schoelcher, Case-Pilote etc.), la population avait été contaminée par l'eau dite « potable ». Ensuite, on s'avisa que les nappes phréatiques avaient, elles aussi, été touchées, l'eau de pluie, surtout en période d'hivernage, pénétrant dans les sols et rechargeant ainsi celles-ci. Enfin, on découvrit que les zones côtières n'avaient pas non plus été épargnées et la Préfecture fut amenée à prendre des arrêtés d'interdiction de la pêche en divers endroits.

Cette évaluation cauchemardesque était-elle terminée ?

Point du tout !

**En effet, on finit par découvrir que la volaille et les animaux élevés à l'air libre, en savane comme on dit aux Antilles, c'est-à-dire les poules, les canards, les cochons et les bœufs n'avaient pas été épargnés.** Or, dans les campagnes, nombre d'habitants vivent en grande partie grâce à leurs jardins créoles (aux légumes souvent contaminés), mais aussi du petit élevage, notamment du fameux « cochon-planche » que l'on consomme à la Noël. A bien regarder donc, quasiment rien, hormis les fruits, n'était consommable en Martinique ! Sauf à mettre délibérément sa santé en danger. Et encore, si ces derniers poussent loin du sol, la molécule étant trop lourde et ne pouvant pas remonter la sève. On mesure le désastre pour les populations des campagnes, généralement modestes, voire pauvres, qui subsistent grâce à l'autoconsommation, mais aussi pour celles des bourgs et des villes habituées à s'approvisionner auprès de parents, d'amis ou de revendeurs sur les marchés informels

(généralement situés aux abords des ronds-points des agglomérations). Alors, d'aucuns argueront du fait que la molécule ayant une demi-vie de 120 à 160 jours, c'est-à-dire quatre à cinq mois, on peut se décontaminer à condition de ne pas consommer de produits contaminés pendant un ou deux ans. Donc, si l'on comprend bien, le campagnard s'abstiendra pendant tout ce laps de temps de profiter des légumes de son jardin créole et de manger sa volaille s'il veut éviter de tomber malade ! Dans la supérette ou le supermarché de son quartier ou sa commune, il pourra acheter les mêmes produits mais supposés parfaitement sains car importés<sup>19</sup>, n'est-ce pas ? Quinze après une enquête de l'ANSES commencée en 2007, cette agence écrit ceci dans son rapport d'expertise rendu public en décembre 2022 :

*« Par rapport aux racines et aux tubercules, il faut limiter à deux fois par semaine la consommation de ceux qui sont produits dans les jardins familiaux, notamment en zone réputée contaminée. »*

Voici ce qu'écrivent à propos des canards d'élevage domestique, dans un article publié dans *Science of the Total Environment* en 2014, des chercheurs français (C. Jondreville, A. Lavigne, S. Jurjanz, C. Dalibard, J-M. Liabeuf, F. Clostre et M. Lesueur Jeannoyer), article intitulé « *Contamination of free-range ducks in Martinique* :

*« Une réglementation stricte a été élaborée pour limiter, dans les zones contaminées, les risques liés à la consommation d'eau, de certains légumes, des animaux aquatiques. Mais l'autoconsommation d'animaux élevés à la ferme ne peut qu'être difficilement réglementée, surtout qu'elle apparaît souvent comme un moyen d'avoir des produits sains ! Or, certains animaux (porcs, poulets, canards...) sont de gros consommateurs de sol lorsqu'ils sont en élevage naturel et la question se pose de savoir si l'ingestion de terre contaminée peut induire la contamination de ces animaux. »*

---

<sup>19</sup> En réalité, les fruits et légumes importés ont subi d'importants traitements par des pesticides tout aussi dangereux que le chlordécone ou le paraquat, notamment ces raisons de table du Chili dont certains Antillais sont si friands.

On imagine la stupéfaction du lecteur qui ne vit pas en zone rurale, persuadé qu'il est que ces animaux domestiques se nourrissent soit de fruits et légumes locaux (bananes, ignames, maïs etc.) soit de restes de repas familiaux soit d'aliments importés appelés couramment « Purina » en Martinique du nom d'une marque qui les fabrique, mais quand même pas de...sol. Une fois la stupéfaction passée, le profane en matière d'élevage se dit que protégés par leur coque, les œufs ne peuvent être contaminés. Erreur ! Grave erreur. En effet, le 6 décembre 2022, une expertise de l'ANSES<sup>20</sup> lancée en 2007, visant à réduire les risques de recommandation, démontre qu'hélas, non seulement il n'en est rien, mais que les œufs sont encore plus dangereux que la viande de volaille. Son coordinateur, Julien Jean déclare ceci au site de Radio Caraïbes International :

*« La deuxième façon de maîtriser ses apports de chlordécone dans son assiette, c'est d'agir sur les aliments que l'on produit chez soi, **surtout les œufs**. Parce qu'on a fait un constat dans notre expertise, c'est que quand on habite dans une zone réputée contaminée, **la consommation des œufs qu'on produit chez soi contribue fortement à l'exposition au chlordécone.** »*

Mais résumons la recherche de ces scientifiques : Mme Jondreville, chercheur INRA à Nancy, spécialisée dans l'étude des micropolluants et résidus dans la chaîne alimentaire, a cherché à évaluer, en conditions réelles, la contamination éventuelle de canards fermiers élevés sur des sols contaminés à la chlordecone. Cette étude a été réalisée en collaboration avec des organismes officiels et de recherche martiniquais (voir ci-dessous la référence d'une publication scientifique résultant de cette collaboration).

Pour cela, des canetons de un jour ont été importés de France métropolitaine et laissés en intérieur durant 6 semaines. Puis ils ont été mis dans un petit verger de la région de Ducos (Martinique), verger de goyaviers engazonné. Le sol de cette parcelle est légèrement contaminé à la chlordecone (410 microgrammes par kg

---

<sup>20</sup> Agence Nationale de Sécurité sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail.

de poids sec ; les sols sont considérés comme moyennement contaminés lorsqu'ils ont une teneur entre 500 et 1000, et fortement contaminés pour des valeurs supérieures à 1000). Les canards ont toujours été abreuvés avec une eau sans chlordécone.

Différents traitements de durée de séjour en verger, puis d'interruptions, ont été effectués par les chercheurs. Un résultat représentatif est celui de canards de 28 semaines, exposés donc au sol contenant de la chlordécone durant 22 semaines, et qui ont atteint un poids moyen de 2,5 kg. La concentration en chlordécone dans la viande de ces animaux varie selon l'organe : elle est de 169 microgrammes de chlordécone par kg de poids frais dans la cuisse de canard avec peau (et 145 sans la peau), de 278 dans la graisse et de 1051 dans le foie. Les œufs produits par ces canards ont une concentration moyenne en chlordécone de 1000 microgrammes par kg de poids frais.

Le chlordécone du sol passe donc bien dans les organes d'animaux qui consomment de la terre, comme les canards, mais aussi les poules, les cochons... Pour situer l'importance de la contamination, les auteurs rappellent que **les limites maximales en résidus de chlordécone (LMR) pour les denrées animales terrestres ou aquatiques, ont été fixées à 20 microgrammes par kg de poids frais, tolérance valable pour les seules Antilles françaises.**

Il faut donc en venir à cette question des LMR qui a fait tant débat entre les différents protagonistes de l'affaire (Etat, planteurs, médecins, écologistes etc.).

Sinon le bétail est lui aussi contaminé quand on sait qu'un bœuf, par exemple, ingère environ 500 grammes de terre par jour quand il broute, l'herbe, elle-même, étant touchée par le chlordécone de même que le fourrage (bagasse de canne à sucre assez souvent) et évidemment l'eau des abreuvoirs. Aux Antilles, par conséquent, le lait de vache contient également le dangereux pesticide ! La chercheuse Marie-Laure Lastel note ainsi en 2015 :

*« Plusieurs séries de mesures ont été réalisées sur les biotopes des îles de la Guadeloupe et de la Martinique et la chlordécone a été détectée dans les sols... Dans le cas des animaux d'élevage, les bovins élevés sur ces sites et contrôlés en abattoir présentaient des niveaux de contamination plus ou moins importants avec des individus qui dépassaient occasionnellement les seuils réglementaires fixés par l'Union Européenne... **La salubrité des produits alimentaires d'origine animale ainsi que la pérennité des élevages situés en zone contaminée sont donc remises en question.** A l'heure actuelle, les autorités compétentes conseillent aux éleveurs concernés par la pollution à la chlordécone de déplacer leurs animaux sur des zones de pâturage non polluées et de respecter une période de décontamination de 6 à 8 mois minimum (1 an recommandé) afin de garantir la conformité de leur cheptel. »*

Deux questions se posent alors : où, sur quels pâturages, les éleveurs concernés pouvaient-ils déplacer leur cheptel ? Pas sur ceux de leurs voisins en tout cas qui devaient se trouver dans la même situation délicate ; sans une cartographie exhaustive des terres contaminées, comment savoir quel pâturage est sain et lequel ne l'est pas ? Qu'on ne vienne pas nous dire que cela prendrait du temps ni coûterait trop cher car on ne parle pas de millions d'hectares mais d'environ 25.000 pour la Martinique et la Guadeloupe !

S'agissant des jardins familiaux, les services de l'Etat mirent en place le « **Programme Jafa** » puisque les mesures de contrôle ne s'appliquaient pas à eux, seulement aux exploitations agricoles. Un « Pack Jafa » fut donc mis à la disposition des particuliers qui offrait les cinq prestations suivantes :

- Un diagnostic de sol pour savoir si son terrain est chlordéconé
- Un test de chlordéconémie, et un suivi personnalisé
- Des ateliers Jafa en agronomie, jardinage et nutrition
- Des conseils d'experts pour apprendre les bons gestes

Afin de faciliter la communication avec les personnes concernées, dont la majorité vit en milieu rural, l'ARS (Agence Régionale de Santé)

commanda à la compagnie théâtrale « Kant é Kant », une pièce de théâtre itinérante en créole intitulée *Djol dou* qui fut jouée dans plusieurs communes et suivies de débat entre les spectateurs et l'équipe de « Jafa ». Le point n° 1, à savoir le diagnostic des sols

Ici, il convient à nouveau de faire un brève parenthèse pour dire que de même qu'il ne s'agit pas de confondre les gros planteurs qui achetaient à leurs « cousins » békés le chlordécone et imposaient à leurs ouvriers de l'utiliser, **il n'est pas permis non plus de douter ni de la qualité scientifique ni de l'honnêteté des scientifiques, pour la plupart Hexagonaux, qui, pendant des décennies procédèrent à des études sur l'emploi du pesticide et les ravages que ce dernier à causer.** Les différents rapports des services déconcentrés de l'Etat déjà signalés au début du présent ouvrage en portent la preuve. Simplement ces personnes étaient des fonctionnaires et de ce fait, il n'entraînait pas dans leurs attributions de divulguer leurs découvertes au grand public. Leurs rapports devaient être remis à leurs administrations de tutelle seules habilitées à le faire. De plus, ces fonctionnaires n'étaient le plus souvent en poste aux Antilles que pour que quelques années et, quoiqu'on puisse en penser, elles songeaient logiquement à leur carrière ou plus exactement à la suite de leur carrière. Faire éclater au grand jour le scandale de la contamination leur aurait inévitablement coûté fort cher.

Examinons à présent chacun des différents « Plan Chlordécone » et d'abord, voyons comment les présentent l'Etat sur les sites-Internet des préfectures de Guadeloupe et de Martinique :

*« A travers ces différents plans, l'action de l'État et de ses opérateurs s'est principalement déployée dans cinq directions :*

- ***L'amélioration des connaissances*** sur les aspects suivants : caractéristiques de la molécule, caractérisation de la pollution et de son évolution (notamment à travers des outils cartographiques), transferts de la molécule

*dans les écosystèmes naturels (terrestres et marins) ou agricoles, effets de l'exposition à la chlordécone sur la santé des personnes et études épidémiologiques, caractérisation de l'exposition des populations (habitudes alimentaires et contamination des denrées alimentaires).*

- **La protection des populations** à travers des plans de **contrôle du respect des normes de contamination des denrées alimentaires** ;
- **Le développement et le renforcement de moyens régionaux de mesure** (laboratoires d'analyse) ;
- **La sensibilisation de la population** à travers des actions de communication et à travers le programme Jafa (Jardins Familiaux). »

. PLAN CHLORDECONE 1 (2008-2010) :

33 millions d'euros furent mis sur la table, répartis comme suit : 20 millions pour l'Etat ; 10 millions pour l'Union Européenne ; 3 millions pour les Collectivités locales.

Son conseil scientifique, présidé par le Pr William Dab, détenteur de la chaire d'Hygiène et de Sécurité de l'INSERM-Paris, a remis son rapport en juin 2010. D'entrée de jeu, il y est affirmé que la situation apparaît :

*« préoccupante, complexe, nécessitant une volonté politique pour faire face à cette pollution invisible mais omniprésente, présentant des dangers et des risques encore incertains...Le dossier du chlordécone n'est pas une banale affaire de sols contaminés. Il est d'une complexité particulière pour des raisons scientifiques, sanitaires, sociales et économiques. »*

Et d'appeler à une sorte de mobilisation générale impliquant à la fois les responsables politiques :

*« Il va falloir agir sur les habitudes alimentaires de la population...Il faut penser les actions sur une durée de temps inhabituellement longue...Sans une implication forte des communautés concernées appuyée par **une mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé**, il ne sera pas possible d'éviter que l'exposition au chlordécone ne se transforme en maladies. »*

Cette expression de « mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé » n'est pas du tout une formule toute faite, passe-partout, relevant d'une rhétorique convenue, mais émane d'un constat au terme d'une étude scientifique approfondie. Un constat qui fait froid dans le dos : l'ingestion de chlordécone pendant des années est susceptible de provoquer des maladies de toutes sortes. Toutes les spécialités médicales sont par conséquent concernées, pas seulement les oncologues et les obstétriciens. Ainsi, le rapport de ce premier « Plan Chlordécone » n'aborde pas le sujet, mais une maladie comme l'endométriose, à première vue très éloignée ou plutôt sans aucun rapport avec lui, est fortement soupçonnée désormais d'être liée à la pollution liée à ce pesticide. Nous reviendrons sur ce dernier point car les ouvrières de la banane ont été les grandes oubliées dans toute cette affaire.

#### . PLAN CHLORDECONE 2 (2011-2013) :

Diminution de la somme engagée : on passe de 33 millions d'euros pour le Plan 1 à 31 millions pour ce Plan 2, mais avec 22 millions pour l'Etat cette fois. Il est présenté comme suit par les Ministères de l'Environnement, de l'Outremer et de l'Economie, des Finances et de l'Industrie :

*« Ce deuxième plan d'action pour la période 2011 à 2013 s'inscrit donc dans la continuité du premier plan 2008-2010 et prend en compte les aspirations qui se sont exprimées lors des concertations locales et qui ont également été confirmées lors des réunions des GREPP et du CROS-GREPHY Ce plan a pour objectifs : - d'approfondir l'état des connaissances des milieux ; - de rechercher et d'expérimenter des techniques de remédiation de la pollution ; - de consolider le dispositif de surveillance de l'état de santé des populations, et d'approfondir la connaissance des effets sur la santé ; - de poursuivre la réduction de l'exposition des populations, d'assurer la qualité de la production*

*alimentaire locale et de soutenir les professionnels impactés ; - de gérer les milieux contaminés et d'assurer une bonne information de la population. De tels objectifs seront quantifiés et des indicateurs définis dans le but de mesurer les performances du nouveau plan ou les progrès réalisés. »*

. PLAN CHLORDECONE 3 (2014-2020) :

Présenté au Secrétariat de la Santé, à Paris, par le Pr Didier Honsin., il annonça 4 grands axes d'étude (Environnement et différents milieux ; santé des populations : sécurité alimentaire ; communication envers le public) qui se déclinaient en trente-six actions sur trois ans. Doté de 31 millions d'euros, si le premier axe, celui de la recherche scientifique sur le chlordécone paraît solidement charpenté (il est vrai qu'il s'agit d'un domaine jusqu'alors peu exploré par les chercheurs français et donc plutôt porteurs pour eux<sup>21</sup>), le second à savoir le volet sanitaire est tout ce qu'il y a de plus décevant. En effet, rien n'y est prévu pour le dépistage ni le suivi médical des personnes ayant manipulé le chlordécone à savoir les ouvriers des plantations bananières, surtout les femmes. Pudiquement est annoncée « *une étude de faisabilité pour recenser la population des travailleurs concernés* ». Puis, la mise en place « *localement d'un groupe de réflexion sur la prise en charge médicale individuelle des travailleurs exposés à la chlordécone* » et « *prise en compte de ses recommandations* ». Toujours sur le plan médical, **on constate que ce « PLAN CHLORDECONE n° 3 » ne prévoit aucune enquête épidémiologique concernant les femmes enceintes alors même que la présence du pesticide dans le lait maternel avait été détecté, en Guadeloupe, par l'enquête « TIMOUN »**. En Martinique, beaucoup plus polluée par le chlordécone que la Guadeloupe (22.000 hectares contre 5.000), médecins et sages-femmes se sont étonnés

---

<sup>21</sup> Sur le site de l'ARTAC (Association pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse), on découvre la remarque cinglante ci-après : « *En matière de compétition internationale, la communauté médico-scientifique française se situe au 13<sup>e</sup> rang mondial en raison du faible nombre et de la qualité médiocre de ses publications scientifiques.* »

de la fréquence des fausses-couches à partir de 1990, cela chez des femmes pourtant jeunes, ainsi que la survenue de diverses pathologies d'ordre gynécologique assez difficiles à traiter. Mieux ou pire : la mise en place d'un registre des malformations congénitales est fièrement annoncé dans ledit plan alors même que, tout comme celui du cancer, il existe...déjà. Sans compter, comme l'a signalé, en décembre 2010, le Dr J. Jos-Pelage le fait suivant :

*« Malheureusement, ce rapport important est publié peu de temps avant celui de KARUPROSTATE dont les conclusions en auraient peut-être modifié la teneur. Il ne peut non plus prendre en compte celles tant attendues de l'Etude TIMOUN sur l'incidence des pesticides sur le développement des nourrissons également inscrit au plan chlordécone I. »*

#### . PLAN CHLORDECONE 4 (2021-2027)

Doté cette fois de 92 millions d'euros, soit nettement plus que les plans précédents, il est ainsi présenté par le Ministère de la Santé et de la Prévention :

*Le nouveau plan chlordécone IV 2021-2027 comporte six stratégies permettant de couvrir l'ensemble des enjeux et priorités pour la population, dans le cadre d'une gouvernance interministérielle renforcée tant au niveau local que national, sous l'égide d'une directrice de projet chargée de la coordination interministérielle et travaillant en étroite collaboration avec les préfets et les présidents des collectivités territoriales.*

*Trois stratégies transversales pour une vision globale et un travail commun des acteurs sur :*

- ▶ la « **communication** » pour mieux informer et sensibiliser tous les publics (grand public, consommateurs, travailleurs, professionnels de santé...) en vue de protéger la population ;
- ▶ la « **recherche** » pour renforcer les connaissances et les mettre en application sur le terrain ;
- ▶ la « **formation et éducation** » pour former dès le plus jeune âge mais aussi les professionnels.

*Trois stratégies thématiques pour répondre aux grands enjeux :*

- ▶ de « **santé - environnement - alimentation** » en vue de protéger la santé, l'environnement et promouvoir une alimentation locale saine et durable vers le zéro chlordécone ;
- ▶ de « **santé - travail** » à destination des assurés, des médecins et des entreprises ;
- ▶ « **socio-économique** » pour accompagner les professionnels impactés. »

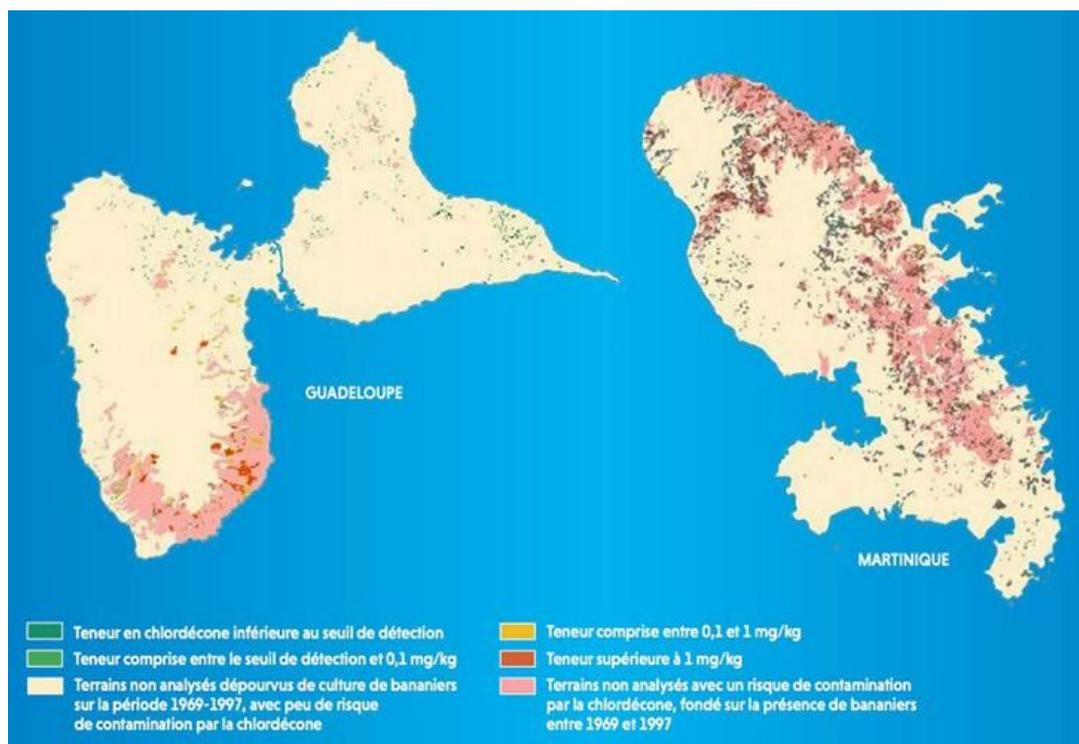
A la vérité, la somme qui est désormais mise sur la table n'est pas seulement franco-française puisqu'il est précisé que 16 millions d'euros de fonds européens sont à mobiliser avec l'appui des collectivités territoriales. Question oiseuse ou perverse : ladite somme sera-t-elle déduite des énormes subventions que l'Europe verse déjà aux gros planteurs antillais ? Plus sérieusement, il est beaucoup trop tôt pour pouvoir juger de l'efficacité des « six stratégies permettant de couvrir l'ensemble des enjeux et priorités pour la population ».

#### ETUDE « KANNARI »

S'agissant des résultats de l'étude « Kannari », il y a de quoi être étonné que le fameux « échantillon représentatif » des deux îles n'ait concerné que 742 personnes en Guadeloupe et 450 en Martinique. Etonnement renforcé par le fait que l'accent semble avoir été mis sur la première île alors que le nombre d'hectares contaminés y est quatre fois inférieur à celui de la seconde. Etonnement triplement renforcé avec ce colloque sur le chlordécone organisé sur le chlordécone en ce mois de décembre 2022 toujours en...Guadeloupe par le ministre délégué à l'Outremer, Jean-François Carencu. Lors de la réunion d'une délégation d'élus de la CTM (Collectivité Territoriale de Martinique) les 24 et 25 octobre 2002 à Paris, conduite par le président de cette dernière avec Gérard Darmanin, le ministre de l'intérieur, et Jean-François Carencu, ministre délégué à l'Outremer, afin de présenter à l'Etat les demandes d'élargissement du pouvoir local, cela dans le cadre d'un Congrès actuellement en cours en

Martinique, le conseiller territorial Louis Boutrin s'était insurgé contre le choix de la Guadeloupe qui est beaucoup moins contaminée que son île-sœur. Il lui fut vertement rétorqué que c'était à l'Etat et à lui seul de décider du lieu où se tiendrait ledit colloque. **Il ne s'agissait point de soulever l'une de ces querelles inter-îles si fréquentes et oiseuses qui ne font que nuire à la nécessaire unité entre celles-ci, mais de tenir compte d'une réalité.** Une simple réalité : 22.000 hectares, comme nous l'avons déjà dit, ont été pollués en Martinique contre 5.000 en Guadeloupe. Sans même parler du fait que les surfaces plantées en banane ne cessent de reculer dans « l'île-papillon » : 7.100 hectares en 1990 ; 5.800 hectares en 1994 ; 5.700 hectares en 1999 etc... C'est ce qui explique d'ailleurs que la mobilisation contre l'empoisonnement au chlordécone soit beaucoup plus forte dans la première île que dans la seconde. On pourrait enfoncer le clou en notant que le Registre des cancers fut créé en 1983 à la Martinique alors qu'il ne le fut qu'en...2009 en Guadeloupe. Le média hexagonal « 20 Minutes » (27 février 2021) nota à ce sujet :

*« Si la mobilisation, dans le contexte sanitaire actuel, est un franc succès en Martinique, elle est plus timide en Guadeloupe où 300 personnes, selon la CGT locale, syndicat organisateur, ont participé à une manifestation simultanée à Capesterre-Belle-Eau. L'avocat Harry Durimel, le maire de Pointe-à-Pitre à la pointe du combat, n'était pas présent. « Je me réjouis qu'il y ait un réveil mais il est tardif, c'est triste », a-t-il déploré auprès de l'AFP.*



S'agissant donc de l'imprégnation au chlordécone, Jacques Rosine, responsable de la délégation de « Santé Publique France » aux Antilles, avait déclaré lors de son audition par la commission d'enquête parlementaire Letchimy/Bénin en 2019 :

*« L'étude « Kannari » que nous avons menée avec plusieurs partenaires\_\_l'ANSES, les agences régionales de santé (ARS) et les observatoires régionaux de santé (ORS)\_\_a permis de déterminer pour la première fois l'imprégnation à la chlordécone de la population générale, et non plus seulement de populations spécifiques comme dans les études de Luc Multigner et de son équipe. Les résultats, publiés récemment, ont montré que plus de 90% de la population en Guadeloupe et en Martinique présentait une imprégnation à la chlordécone avec une moyenne des niveaux d'imprégnation de l'ordre de 0,13 microgrammes par litre, 5% de la population présentant par ailleurs des niveaux relativement élevés. »*

L'étude « Kannari » précise également ceci :

*« Plus de 90% des échantillons dosés présentent des concentrations détectables de chlordécone (supérieures à 0,02 ug/L)... Les niveaux*

*d'imprégnation sont toutefois contrastés au sein de la population d'étude : 5% des participants ont des niveaux d'imprégnation au moins 10 fois plus élevés que la concentration moyenne (1,24 ug/L) en Guadeloupe et 1,87 ug/L en Martinique. »*

Mais d'entrée de jeu, cette étude soulève une question sur laquelle nous seront amenés à revenir plus longuement : celle de la responsabilité du chlordécone dans les maladies qui frappent les personnes contaminées :

*« Les connaissances actuelles ne permettent pas d'interpréter les niveaux d'imprégnation mesurés en termes d'effets sanitaires. La définition d'une valeur critique d'imprégnation, en se basant sur une revue de la littérature complète, est nécessaire pour établir des valeurs seuils au-delà desquelles des effets sanitaires peuvent survenir. »*

La littérature scientifique concernant le chlordécone est certes très abondante, les études sur le pesticide ayant commencé dès 1976 aux Etats-Unis, les avis scientifiques peuvent diverger d'un chercheur à l'autre, mais près d'un demi-siècle après son interdiction au pays de l'Oncle Sam, on ne saurait affirmer sérieusement qu'il est aujourd'hui encore difficile d'établir les « valeurs seuils au-delà desquelles des effets sanitaires peuvent survenir ». Un rapide survol de ladite littérature démontre qu'il n'en est rien :

. 1978 (source *The New-England Journal of Medecine*) :

*« Industrial workers exposed to the organochlorine pesticide, chlordecone (Kepone), had signs of toxicity in several organs. »*

(Les ouvriers d'usine exposés au pesticide organochloré, le chlordécone (Kepone), ont présenté des signes de toxicité dans plusieurs organes)

. 1978 (source Organisation Mondiale de la Santé) :

*« In a study carried out by the center for Disease Control (Cannon and al., 1978), 133 employees were interviewed, examined, had blood samples taken,*

*and completed a standard questionnaire. On the 133 examined, 76 (57%) had developed clinical illness described as nervousness, tremor, weight loss, opsoclonus, pleuritic and joined pain and oligospermia ».*

(Dans une étude réalisée par le Centre de Contrôle des Maladies (Cannon et al., 1978), 133 employés ont été interrogés, examinés, ont subi des prélèvements sanguins et ont rempli un questionnaire standard. Sur les 133 examinés, 76 (57%) avaient développé des maladies cliniques décrites comme de la nervosité, des tremblements, une perte de poids, une opsoclonie<sup>22</sup>, des douleurs pleurétiques et articulaires et une oligospermie<sup>23</sup>)

. 2007 : Professeur Dominique Belpomme (compte-rendu de la commission des affaires, économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale) :

*« Le Pr Dominique Belpomme a précisé que le rapport de l'ARTAC avait exploité les données disponibles, qu'il ne s'était pas forcé les siennes propres. Il a justifié une nouvelle fois le terme d'empoisonnement car il correspond simplement, à la réalité ».*

. 2010 : Programme des Nations Unies pour l'Environnement :

Le chlordécone est ajouté à la liste des polluants organiques persistants de la Convention de Stockholm visant à interdire l'usage de certains produits toxiques.

. 2012 : Etude « Timoun » :

L'étude « Timoun » menée en Guadeloupe et portant sur l'impact du chlordécone sur la grossesse a mis en évidence des troubles de comportement des enfants, des pertes de motricité et des pertes de QI de 10 à 20 points.

. 2019 : Professeur Multigner, épidémiologiste à l'INSEM (sur France-Culture) :

---

<sup>22</sup> Oscillations conjuguées involontaires des deux yeux, erratiques, non rythmiques, chaotiques, rapides, multidirectionnelles, avec des composantes horizontales, verticales ou rotatoires.

<sup>23</sup> Quantité anormalement faible de spermatozoïdes dans le sperme de l'homme, ce qui peut entraîner une impossibilité de procréer de manière naturelle.

*« Oui, le chlordécone est cancérigène de manière générale. Le chlordécone a un potentiel cancérigène, cela a été clairement démontré chez l'animal de laboratoire. Pour l'homme, des travaux réalisés ces dernières années, en particulier aux Antilles, montrent qu'effectivement l'exposition au chlordécone entraîne un sur-risque de survenue du cancer, de la prostate en particulier. »*

Résumons : légumes-racines contaminés, eau du robinet contaminée, produits de la pêche contaminés, volaille et bétail contaminés (y compris le lait de vache). Et même, sueur froide chez les amateurs d'eau de vie de canne à sucre en octobre 2018 : **et si le rhum, notre bon vieux rhum, avait, lui aussi, subi le même sort ?** et si nous étions désormais condamnés à ne boire que du vin et du champagne ? Fort heureusement, d'aucuns durent pousser un ouf de soulagement lorsqu'une chercheuse du CIRAD, Magalie Lesueur Jannoyer expliqua que :

*« Le rhum ne contient pas de chlordécone car la molécule est piégée par les fibres de la canne qui sont éliminées lors du processus de fabrication du rhum »*

Et Claude Féliot, secrétaire général des syndicats professionnels CODERUM et S.D.A.O.R.A.M affirma :

*« avoir mené des tests lors de la campagne 2007 avec les services de la répression des fraudes, tests montrant que le rhum de Martinique ne présente pas de trace de chlordécone. La température d'ébullition de la molécule avoisinant les 350° quand celles de nos distillations sont inférieures à 100°, la molécule de chlordécone ne peut, après distillation, se retrouver dans le rhum. »*

Grand ouf ! donc, mais qui doit être relativisé quand on sait que la Guadeloupe et la Martinique sont, consommationnisme oblige, respectivement, les plus grandes consommatrices de...champagne de tout l'ensemble français par tête d'habitant. Autrement dit, les Antillais sont loin d'être ceux qui boivent le plus d'eau de vie de canne à sucre contrairement à une légende bien établie.

## QUAND L'EAU N'EST PAS LA VIE

L'un des mots d'ordre de l'association écologique ASSAUPAMAR est *Dlo sé lavi* (L'eau c'est la vie), mais en Martinique et en Guadeloupe à cause de l'utilisation massive de pesticides, depuis le DDT dans les années 50, ce n'est plus vrai du tout. En effet, les services de l'Etat eux-mêmes avaient dû reconnaître que la presque totalité des populations antillaises avait des traces de chlordécone dans le sang. Parmi elles, 92% des femmes enceintes ! En effet, si seuls les légumes, les animaux de ferme et les poissons avaient été contaminés, nul doute que la catastrophe n'aurait pas pris pareille ampleur pour la raison qu'une grande partie de ces produits sont importés de l'Hexagone ou d'ailleurs. Les populations des bourgs et des villes ont à leur disposition des supermarchés ou des hypermarchés dans lesquels ils peuvent se procurer, par exemple, du poulet congelé nettement moins cher que celui élevé localement. Cette « économie de comptoir », qui profite aux Békés et à quelques Martiniquais de couleur, étouffe ou réduit à sa plus simple expression, la production locale. L'anthropologue français Francis Affergan avait qualifié cela de « *mode d'improduction* » dans son ouvrage *Anthropologie de la Martinique* (1983)<sup>24</sup> et l'écrivain martiniquais Edouard Glissant d'«*économie-prétexte* » dans *Le Discours antillais* (1981)<sup>25</sup>. Il est d'ailleurs assez amusant de constater que c'est au plus haut niveau de l'Etat français que ce même constat est fait. Ainsi le 06 novembre 2009, le président Nicolas Sarkozy, réunissait au Palais de l'Elysée le Conseil interministériel de l'Outre-mer devant lequel il tint un long discours programmatique. Extraits :

*« Le développement endogène c'est aussi vous permettre de vivre de ce que vous produisez plutôt que d'importer des produits coûteux de la métropole ou d'ailleurs. Il est quand même extravagant de voir que moins de 10% des*

---

<sup>24</sup> Presses de la Fondation des Sciences Politiques.

<sup>25</sup> Le Seuil.

*volailles consommées en Martinique sont produits sur place, alors même que ce taux monte à 80% quand on s'intéresse à la consommation des œufs ! Et qui peut comprendre que seuls 24% des fruits consommés aux Antilles soient issus de la terre antillaise et qu'il faille même importer de la pulpe de fruits pour reconstituer des jus et des confitures d'ananas et de mangues ? »*

Cette indignation présidentielle a de quoi faire sourire quand on sait que le responsable de ce qu'elle pointe du doigt, le premier responsable, n'est autre que l'Etat, ferme soutien de l'économie de comptoir qui profite surtout aux Békés. L'autre responsable est le monde politique local à propos duquel on peut prendre cent exemples d'inconséquence. Prenons-en un seul lié justement à la production agricole : en mai 2011, une « *Lettre ouverte aux élus* » est publiée par 240 agriculteurs qui crient leurs difficultés. Signée de Bernard Capgras, président de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles de la Martinique), elle explique ceci :

*« On nous demande de courir le semi-marathon avec des semelles de plomb.*

*La SOCOPMA (Société Coopérative des Maraichers), regroupe environ 240 actionnaires agriculteurs qui se sont réunis en vue de développer une production agricole locale.*

*Afin d'organiser ce secteur d'activité, pourvoyeur d'emplois, ils se sont constitués en :*

*. OP (Organisation de Producteurs).*

*. SOCOPMA distribution, comme son nom l'indique, afin d'écouler nos produits dans toute la Martinique.*

*. SOCOPGEL, pour favoriser la transformation de nos produits ainsi que la surgélation et répondre ainsi aux exigences des moyens modernes de commercialisation.*

*Créée au début des années 80, la coopérative s'est hissée à la force du poignet en numéro 1 dans ce style d'organisation dans la Caraïbe. **Nous aurions***

*dû être fiers, tant les agriculteurs que les élus. Mais ne voilà-t-il pas que le peu de considération de nos collectivités pour tant d'efforts accomplis ont permis à nos élus, pour ceux qui se sentent concernés, de ne pas payer les marchandises livrées dans les délais impartis conformément aux contrats et paroles donnés. »*

Mais le plus consternant, voire affligeant, concernant les élus (es) martiniquais, tous bords confondus, est ce qui suit :

*« La coopérative attend plus de six mois avant d'être payée alors que les producteurs tirent la langue et sont harcelés par la banque, les impôts, les fournisseurs, la famille qui ne mange pas etc.*

*Aujourd'hui, c'est plus de 1,5 millions d'euros qui sont dus par les collectivités à la SOCOPMA. La trésorerie est plombée, le doute s'installe, le découragement pointe son nez et tout le monde s'en fout. Nos élites, nos élus politiques, professionnels ou religieux nous instruisent au comportement irresponsable, fataliste et au découragement. »*

Tout est dit ! Certes, la question du chlordécone et des autres pesticides n'est pas évoquée, mais pareille indignation témoigne du désarroi permanent non seulement des petits et moyens agriculteurs mais aussi de tous ceux, quel que soit le domaine d'activité, qui tentent de sortir de l'économie de comptoir.

## PRINCIPALE CAUSE

**C'est donc surtout l'eau, « la vie » donc, qui a permis de contaminer la totalité des populations antillaises.** L'eau du robinet. Celle que l'on utilise quotidiennement pour éteindre sa soif, faire la cuisine, se laver et...préparer les biberons des bébés. Cette fameuse eau que l'on dit « potable » sans que Monsieur-tout-le-monde sache ce que ce terme recouvre exactement. Ou plutôt il confond le plus souvent « naturelle » et « potable ». Or, la première, l'eau naturelle est celle que l'on puise directement dans les sources ou les rivières tandis que la seconde, « l'eau potable », si elle est recueillie aux

mêmes endroits, est traitée en usine, puis emprunte des réseaux de distribution avant d'être délivrée aux consommateurs. Le traitement en question n'est pas un simple filtrage ou l'adjonction de chlore comme le croient ces derniers. Il s'agit, surtout pour l'eau des rivières, d'un processus extrêmement complexe qui se déroule en cinq étapes : la préchloration par un puissant oxydant pour casser les molécules organiques présentes dans l'eau ; la coagulation-floculation par ajout de réactifs pour agréger les particules en suspension ; la décantation pour sédimenter les particules déjà agglomérées ; la filtration sur lit de sable calibré, à des vitesses contrôlées, pour filtrer les dernières particules qui auraient subsisté aux précédents procédés ; la stérilisation au chlore pour éviter le développement bactérien pendant son transport.

Si le consommateur savait tout cela, nul doute qu'il en aurait froid dans le dos et n'achèterait plus que de l'eau en bouteille, n'utilisant alors plus l'eau « potable » que pour se laver et faire la vaisselle, mais surtout pas comme boisson quotidienne. A la vérité, un seul d'entre les cinq traitements peut être dangereux pour la santé : la coagulation-floculation. En effet, il se sert de sulfate d'alumine afin d'agréger les particules en suspension, or la présence d'alumine à des doses importantes dans l'eau du robinet signifie forcément qu'il existe des dysfonctionnements au sein de l'unité de traitement des eaux de sources et des rivières. **Ainsi, en 1998, un rapport du Ministère de l'Environnement révélait des dépassements des valeurs-limites des concentrations en aluminium dans l'eau potable en Martinique et en Guyane !** Quand on sait que de telles concentrations sont susceptibles d'augmenter le risque de démence chez l'être humain et que l'aluminium est incriminé dans la maladie d'Alzheimer, on mesure le laxisme de certains producteurs d'eau dans les deux « départements français d'Amérique » en question.

Une fois traitée, l'eau est transportée dans des canalisations qui l'amène jusqu'au robinet du consommateur. Or, le réseau martiniquais de 2.100kms de canalisations en fonte ductile et en chlorure de polyvinyle a, à la date d'aujourd'hui, quasiment 70 ans d'âge ! Sa vétusté est la cause de nombreuses fuites, voire parfois de ruptures, chose qui occasionne des pertes considérables. Tout cela entraîne forcément, outre le gaspillage financier, des risques de dégradation de l'eau censée être potable sans qu'aucun responsable politique ne s'avise qu'il est grand temps de procéder à une rénovation des réseaux de distribution. Les populations du Centre et du Sud de la Martinique sont les premières à être régulièrement affectées par les ruptures de canalisations car la plupart des prises d'eau se trouvent dans les rivières du Nord.

Une petite parenthèse est ici nécessaire à propos d'une cassure de canalisation qui s'est produite dans la commune du Lorrain, au lieu-dit Séguineau, cela sur les terres d'un Béké, Bernard Bally. Il faut savoir que l'exiguïté du territoire martiniquais fait que les tuyaux de distribution d'eau passent forcément sur des propriétés privées, « sous » ces dernières plus exactement. Ceux qui les détiennent ne sont évidemment pas dédommagés puisqu'une d'une part, ces installations étant enterrées n'affectent pas les activités qui ont lieu sur lesdites propriétés et d'autre part, il s'agit d'un service public et qui par conséquent bénéficie à toute la population martiniquaise. Apparemment, celui que la presse en est venue à appeler « le Béké de Séguineau » n'a pas voulu le savoir. Sur le site de MARTINIQUE la 1<sup>è</sup>, dans un article en date du 21 juin 2020 et intitulé « *Terrain de Séguineau au Lorrain : un bras de fer de 33 ans* », on lit ceci :

« *L'histoire remonte au début des années 80. Une conduite d'eau potable doit être installée sur un petit morceau de terrain agricole appartenant à Bernard*

*Bally. Ce morceau de terre fait partie d'une habitation de 100 hectares (Habitation Séguineau, au Lorrain) qu'il a acheté peu de temps auparavant.*

*Seulement le propriétaire exige des indemnités d'occupation de son terrain avant tous travaux et sur une surface de 3 hectares. Il faudra l'intervention de la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) pour qu'un premier accord soit signé. »*

Une convention est alors signée entre la DDA et le propriétaire de l'Habitation Séguineau qui prévoit la mise en places de conduites d'eau sur la propriété et une « compensation forfaitaire et définitive » pour B. Bally. Cet accord comporte toutefois un point important : en cas de dégâts causés aux cultures (bananières essentiellement) lors de l'installation de ces conduites, de leur entretien et de leur réparation plus tard, tout cela fera l'objet d'une « indemnité supplémentaire fixée à l'amiable ».

Cet accord fut donc passé au début de la décennie 80 du siècle dernier. 10 ans s'écourent. 20 ans passent. 30 ans même. Sans que personne n'entende parler de Séguineau. Et puis, subitement, en mai 2012, B. Bally dénonce « des pertes d'exploitation » et des « pertes de cultures » sur sa plantation. Or, personne n'y est pour rien, hormis Dame Nature puisqu'en effet, trois ans plus tôt, en 2009, de fortes pluies avaient affecté la Martinique, provoquant maints glissements de terrain un peu partout sur la côte Nord-Atlantique de la Martinique et donc à Séguineau où une importante casse de la canalisation eut lieu. B. Bally se retourna alors contre le Conseil général de la Martinique qui, à l'époque détenait la compétence de l'eau, pour demander des dédommagements, expert judiciaire à l'appui.



Quand le « Gran Sanblé pou Ba Péyi-a An Chans », coalition d'indépendantistes, de communistes, d'écologistes et de départementalistes<sup>26</sup> remporta, en décembre 2015, les premières élections à la CTM (Collectivité Territoriales de Martinique), résultant de la fusion du Conseil général et du Conseil régional, la question de la casse de la canalisation de Séguineau n'avait toujours pas été réglée... 33 ans après ! En proie à des turbulences internes, la majorité se divisa sur l'opportunité de verser à Bernard Bally la compensation de 225.000 euros qu'il réclamait pour **ladite casse qui n'avait pourtant affecté que 3,5 hectares sur sa plantation de 100 hectares**. Ainsi, le 11 juin 2020, l'Assemblée territoriale vota une enveloppe du même montant au Béké de la commune du Lorrain. Décision que le président de l'exécutif de la CTM, Alfred Marie-Jeanne, se refusa d'exécuter. Entre temps et contre toute attente, le préfet de l'époque, Stanilas Cazelles, avait proposé un moyen-terme que B. Bally dénonça dans une lettre ouverte à ce dernier publiée le 16 novembre 2020 :

*« C'est avec grande déception et étonnement que j'apprends par les nouvelles que vous êtes favorable à un arrêté de servitude d'intérêt public concernant mon terrain de Séguineau. Alors que j'avais proposé une transaction il y a 6 mois à la CTM, transaction acceptée et validée par un vote de l'Assemblée territoriale. Mais transaction refusée d'être exécutée par le président de l'exécutif. »*

---

<sup>26</sup> Expression désignant les partisans du maintien de la Martinique au sein de l'ensemble français et hostiles tant à l'autonomie qu'à l'indépendance.

Et de sortir l'argument rituel des Békés dès qu'un conflit éclate au sein de leurs entreprises :

*« Où est la démocratie ? **Pourquoi tant de haine et de racisme ?** Allant jusqu'à priver la population d'eau, plus grave, le non-respect de la parole donnée et de sa signature. »*

Nous consacrerons plus avant tout un chapitre à cet argument fallacieux.

Enfin, il rappelle dans cette lettre ouverte au préfet (*cf.* l'intégralité de celle-ci dans les « Annexes ») :

*« J'ai proposé au président du Conseil Exécutif de la CTM la vente du terrain pour 15 000 euros, l'indemnisation des préjudices et l'abandon de toutes les procédures, pour un montant 225 000 euros global en espérant des travaux immédiats pour le rétablissement de la conduite de 800 millimètres de diamètre et ainsi soulager la population. Je doute en l'état des procédures engagées et de votre nouvelle solution improvisée de servitude d'intérêt public que la situation n'aboutisse rapidement et à un moindre coût ».*

Ce que cette déclaration omet de préciser, c'est que la somme de 15.000 euros pour les 3,5 hectares endommagés par la casse de la canalisation de Séguineau est tout à fait exagérée puisque le prix de vente d'un hectare de terre agricole en Martinique tourne autour de 3000 ou 3500 euros selon la topographie des lieux.

## PRODUCTION D'EAU

Il faut savoir que l'eau potable en Martinique c'est 35 millions de M3 qui sont prélevés chaque année dans 11 rivières, 13 sources et 5 forages. Les 164.000 m3 produites chaque jour par les unités de traitement auraient dû normalement permettre de couvrir les besoins en eau de la population laquelle en consomme 175 litres par jour et par habitant, d'autant que l'île bénéficie d'une pluviométrie abondante, or, dès que la saison du carême ou « saison sèche »

arrive (de janvier à mai), l'eau vient à manquer. Des coupures d'eau tournantes sont alors instaurées qui durent parfois trois ou quatre jours, ce qui complique l'existence des habitants de maintes localités du Centre et du Nord, à commencer par le chef-lieu, Fort-de-France.

A la vétusté du réseau de canalisations, il convient d'ajouter l'urbanisation galopante qui affecte la Martinique depuis quatre décennies. Des zones entières sont débarrassées de leur couvert végétal lequel, sur certains mornes (collines), étaient couvertes de restes des forêts anciennes. Dès lors, le cycle naturel de l'eau s'en trouve rompu, les pluies tombant directement sur le sol, transformant en un rien de temps les ruisseaux en torrents furieux qui, lorsque des personnes imprudentes tentent de franchir les gués à bord de leurs voitures, se sont souvent révélés mortels. Or, le couvert végétal, a contrario, retient l'eau de pluie laquelle va s'écouler le long des troncs d'arbre avant de s'infiltrer dans leur système racinaire, puis est finalement restituée aux nappes phréatiques et aux cours d'eau.

Ici, il convient de faire une parenthèse s'agissant de l'Usine de Vivé qui, située à la frontière entre les communes du Lorrain et de Basse-Pointe, produisait au 19<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux années 1950, du sucre et du rhum, et qui de nos jours, alimentée par la rivière Capot, a été reconvertie en unité de traitement de l'eau servie à la plus grande partie de la Martinique. Devenue propriété du Conseil général, ce dernier, en 2004, y procéda à d'importants travaux de génie civil afin d'augmenter de 20% sa capacité de production et surtout y introduire le **procédé Cristal au charbon actif à poudre**. Ce dernier est censé absorber les molécules dissoutes des pesticides et prémunir l'eau des risques de pollution. De plus, il repose sur la décantation lamellaire dite « pulsatube » qui garantit la qualité de

l'eau quelles que soient les conditions thermiques. Enfin, il dispose d'une filière de reminéralisation et de traitement des boues.

Après que la CTM, sous la mandature de Serge Letchimy, a réglé à Bernard Bally la somme qu'il exigeait, on aurait pu penser que, la canalisation de Séguineau enfin réparée, tout rentrerait dans l'ordre et que les Martiniquais ne subiraient plus de coupures d'eau intempestives. C'était sans compter sur la vétusté du réseau dont nous avons déjà parlé. Sans compter aussi sur ces sortes d'ironies de l'histoire qui font, disent les esprits moqueurs, le charme de l'île aux fleurs. En effet, à la date d'aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les habitants du centre et du sud de l'île qui sont en souffrance ni même ceux du nord, mais un quartier du Lorrain, le Morne Capot, qui se trouve à...cinq kilomètres à peine de l'usine de production d'eau de Vivé. Quartier où vivent près de 2.000 personnes qui se voient contraintes de recourir aux eaux de source et de rivière comme leurs grands-parents au début du XXe siècle. Et cela depuis 1993 ! Sauf qu'on est en 2022 et qu'il n'est pas compréhensible que ces habitants se voient contraints de bloquer l'entrée de l'usine pour amener les autorités à les entendre et au premier chef, la communauté d'agglomération portant le nom de Cap Nord et présidée par le maire de Sainte-Marie, Bruno-Nestor Azérot. Réunis au sein d'un collectif, ceux-ci n'ont cessé d'exposer leurs problèmes sans que personne ne les entende et dès lors, il ne leur restait plus que la solution du blocage de l'usine, ce qui fut fait le 29 octobre 2022. Le quotidien *France-Antilles*<sup>27</sup> écrit à ce propos :

*« Roger Lanoix, président du Comité citoyen des habitants du Morne Capot et Tony Tanic, président de l'association Dlo Mòn Kapo décrivent le calvaire quotidien des habitants du coin : « On se retrouve parfois sans eau pendant une semaine. Les tuyaux sont pourris. Parfois, l'eau arrive avec une odeur*

---

<sup>27</sup> Edition du samedi 29 octobre 2022.

*nauséabonde, elle est souvent impropre à la consommation. On attend que l'Agence Régionale de Santé analyse notre eau car nous estimons que ce n'est pas une bonne eau. »*

Or, si l'usine de Vivé alimente les habitants du Morne Capot, c'est le cas aussi de 130.000 autres foyers à travers la Martinique. On imagine bien que la situation ne doit pas être très différente les concernant et de fait, dans tel hameau, quartier ou bourg, il arrive, plus souvent que rarement, comme on dit en créole, que la couleur de l'eau du robinet ressemble plus à une sorte de Coca-Cola un peu gluant qu'à celle inodore, incolore et sans saveur, quoiqu'ayant subi cinq processus de traitements en usine, à laquelle tout citoyen a droit.

La situation est bien pire en Guadeloupe, particulièrement en Basse-Terre. A ce jour, des communes entières sont soit privées d'eau soit reçoivent une eau du robinet d'aspect boueux et surtout remplie de pesticides de toutes sortes. **Rappelons, s'agissant de ces derniers, un fait passé inaperçu mais qui témoigne de l'incroyable mépris des grands producteurs de banane à l'endroit non seulement de la santé humaine mais aussi des autorités...françaises : on avait retrouvé du dieldrine dans la rivière Carbet, à Capesterre-Belle-Eau, alors que ce pesticide n'avait jamais été autorisé en France. Jamais !** Avant d'en venir à la pollution par le chlordécone en Guadeloupe, il convient de rappeler que le bassin versant de la Grande Rivière, à Goyave, est le plus important de l'île avec ses 158km<sup>2</sup> de superficie. Celle-ci débouche sur une zone humide constituée de 5.500 hectares de mangrove auxquels s'ajoutent 178km<sup>2</sup> de platures coralliennes. Le site a été classé en réserve naturelle, or, l'Usine de Bonne-Mère, située sur ce bassin versant, a déversé ses vinasses<sup>28</sup>, durant des décennies, directement dans la Grande Rivière ! Ce qui a provoqué

---

<sup>28</sup> Résidus liquides de la distillation du rhum.

une diminution considérable de la teneur en oxygène du milieu, asphyxiant la faune et la flore. Suite à une mobilisation des riverains, l'usine dut installer un méthanisateur lequel a permis une réduction de la charge polluante. Puis, un second méthanisateur quelque temps après. Sauf, les deux méthanisateurs furent arrêtés entre 1992 et 1995 et que l'usine de Bonne-Mère recommença à déverser directement ses vinasses dans cette rivière. Or, il existe une législation sur l'eau (Loi n°92-3 du 03 janvier 1992) qui impose aux industriels de récupérer et de traiter les effluents, rejets et autres déchets qu'ils produisent. Cette loi ne semble guère être respectée en Guadeloupe et dans sa dépendance du sud, Marie-Galante. Et il n'y a pas que les rivières à en subir les conséquences puisque celles-ci débouchant sur la mer, on constate une dégradation importante de la mangrove, des herbiers et tout particulièrement des coraux.



Inutile de préciser que l'eau du robinet et celle qui est vendue en bouteille subissent les mêmes conséquences ! La seconde pas plus saine que la première d'autant que certaines sociétés d'embouteillage s'emploient déjà à induire le public en erreur sur la véritable nature de celle-ci. Ainsi, en 2013, dans un article publié sur le site de Guadeloupe la 1<sup>ère</sup> et intitulé *Capès Dolé en eaux troubles*, Catherine Le Pelletier écrit :

*« Le jugement date du 03 juin 2013 : la Société des Eaux Capès Dolé est condamnée à changer ses étiquettes et à ajouter : « eau rendue potable par traitement »... Il s'agit d'un désaccord commercial mettant en cause deux*

*sociétés de commercialisation d'eaux potables. Mais dans cette affaire juridique qui commence il y a déjà une décennie, la marque Capès est en ligne de mire. Elle est tout simplement accusée de ne pas vendre des eaux pures... Cela fait 10 ans que le tribunal a été saisi de cette affaire : la société concurrente West Indies Pack a découvert le fait que la Société des Eaux Capès Dolé commercialisait des bouteilles avec une étiquette trompeuse : « eau de source ». Les bouteilles Capès portent la mention : « Eau de source naturelle de Dolé ». Malgré les tentatives d'explications de Capès Dolé, il a été clairement dit que cette dénomination ne devait plus être portée sur les bouteilles... Par ailleurs, Capès Dolé a été condamnée à payer des dommages et intérêts à la société concurrente. »*

En 2018, le « Collectif de l'eau de Gourbeyre », commune de la Basse-Terre, porte plainte contre la Régie des eaux parce qu'en avril de cette année-là, des traces de chlordécone furent découvertes dans l'eau du robinet suite à des analyses effectuées par l'ARS (Agence Régionale de Santé). **Les filtres à charbon actif de l'usine de prélèvement n'étaient plus opérationnels ! Or, dans le même temps, les consommateurs continuaient à recevoir et à payer des factures pour une eau...contaminée.**

En 2020, l'usine de Capès-Dolé<sup>29</sup>, eau embouteillée captée dans les profondeurs du massif de Dolé, fut contrainte de fermer durant deux mois suite à la découverte de traces de pesticides dans celle-ci. Arrêt qui coûta à l'entreprise la coquette somme de 10 millions d'euros !

Le cauchemar ne se termine jamais, semble-t-il !

Citons ce récent communiqué de la SMGEAG (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement en Guadeloupe) en date du 09 novembre 2022 :

« INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU

---

<sup>29</sup> Créée en 1969.

*Le SMGEAG informe ses usagers des communes du Moule, de Petit-Canal, Port-Louis et Anse Bertrand.*

*MOULE : Le bourg, Sergent, Guénette, l'Autre-Bord, La Morelière, Les Alizés, Montal, Morel, Portand, Résidence Les Alizés, Vieux Moulin, Alleaume, Couronne, Conchou, Desprez...*

*PETIT-CANAL : Pavillon, Lot. Pérévéla 1 et 2, Dévarieux, Charropin, Clugny, Gashet.*

*PORT-LOUIS, ANSE BERTRAND : totalité de la commune.*

*Que conformément aux demandes d'interdiction de l'ARS (Agence Régionale de Santé) formulées ce mercredi 09 novembre 2022, l'eau est interdite à la consommation en raison de non-conformités physico-chimiques détectées sur les réseaux de distribution de l'usine de Desarieux et de l'usine de Belin suite à des prélèvements réalisés respectivement le 07 novembre 2022 dans le cadre du contrôle sanitaire et ce jour le 09 novembre dans le cadre de l'autocontrôle de la SMGEAG.*

*Par conséquent, l'eau ne doit pas être consommée pour la boisson, la préparation des aliments, le brossage des dents etc... et ce jusqu'à la levée par l'ARS de l'interdiction de consommer l'eau.*

*Les équipes du SMGEAG procèdent actuellement aux investigations et recontrôles nécessaires sur les installations et le réseau de distribution en vue d'un retour à la normale dans les plus brefs délais. »*

**Que c'est joliment dit : des « non-conformités physico-chimiques » !  
En langage clair, cela signifie tout simplement : « pollutions ».**

## LES PLANTEURS AVAIENT-ILS D'AUTRES ALTERNATIVES ?

On est en droit de se demander si les planteurs de bananes antillais auraient pu combattre le charançon noir d'une autre façon. En utilisant un produit moins dangereux que le chlordécone, par exemple. Avant d'esquisser des réponses à cette question, il importe que les gens qui vivent loin des préoccupations du monde agricole sachent que planter deux ou trois pieds de banane dans un jardin créole et plusieurs centaines ou milliers sur une « habitation » antillaise sont deux choses extrêmement différentes. Dans le jardin créole, les différentes plantes se protègent mutuellement et la lutte contre les nuisibles y est beaucoup plus facile que sur des centaines, voire des milliers d'hectares (comme en Amérique centrale et du sud) sur lesquels sont plantés une seule et même plante : la banane. Sur ces derniers, on devra utiliser des herbicides, des insecticides, des nématicides et des fongicides, en clair tout un cocktail de produits chimiques qui permettra à la fois de protéger la plante mais aussi de favoriser sa croissance. Toute monoculture l'exige, surtout en milieu tropical. Mais l'utilisation de ces produits a un coût humain considérable comme en témoigne ce qui s'est passé dans les plantations bananières du Costa-Rica :

*« El ejemplo mas dramático del efecto de los plaguicidas en la salud humana es la esterilización masiva de mas de 10.000 trabajadores que ocurrió en Costa-Rica entre 1970 y 1990 por el uso del nematocida DPCB. »*

(L'exemple le plus dramatique de l'effet des pesticides sur la santé humaine est la **stérilisation massive de plus de 10.000 travailleurs** qui s'est produite au Costa-Rica entre 1970 et 1990 en raison de l'utilisation du nématicide DPCB)

Etrange coïncidence des dates entre le Costa-Rica et les deux îles antillaises ! Avec deux produits différents. Fabriqué puis interdit aux USA en 1976, le chlordécone ne le sera par la France qu'en 1993. Fabriqué également par les USA, puis interdit par ce pays en 1977, il

ne le sera au Costa-Rica qu'en 1987. Effet de ce « colonialisme écologique » que nous avons évoqué au début du présent ouvrage ? Soit de profit des compagnies bananières étasuniennes<sup>30</sup>, d'une part et des Békés antillais, de l'autre ? Il y a un peu des deux dans ce qui, à bien regarder, pourrait aussi relever du crime contre l'humanité.

Il convient donc de savoir que la banane antillaise (appartenant au groupe variétal *Cavendish*<sup>31</sup> qui a fini par remplacer le *Gros Michel*, longtemps en vogue mais trop sensible aux nuisibles) est en proie à trois adversaires redoutables qui sont la cercosporiose jaune (provoquée par des champignons parasites foliaires), les nématodes et le charançon du bananier. Occupant 30% de la surface agricole utile de la Martinique, elle doit aussi affronter, quasiment chaque année, à la saison de l'hivernage, vents violents qui cassent les bananiers (le bananier étant une herbe et non un arbre contrairement à ce que croient les citadins) et parfois cyclones dévastateurs. Autant dire qu'être planteur n'est pas du tout une activité de tout repos et il est compréhensible que tout soit mis en œuvre, pesticides compris, pour protéger le fruit d'années de travail.

[https://digitalcollections.sit.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=&httpsredir=1&article=2638&context=isp\\_collection](https://digitalcollections.sit.edu/cgi/viewcontent.cgi?referer=&httpsredir=1&article=2638&context=isp_collection)

---

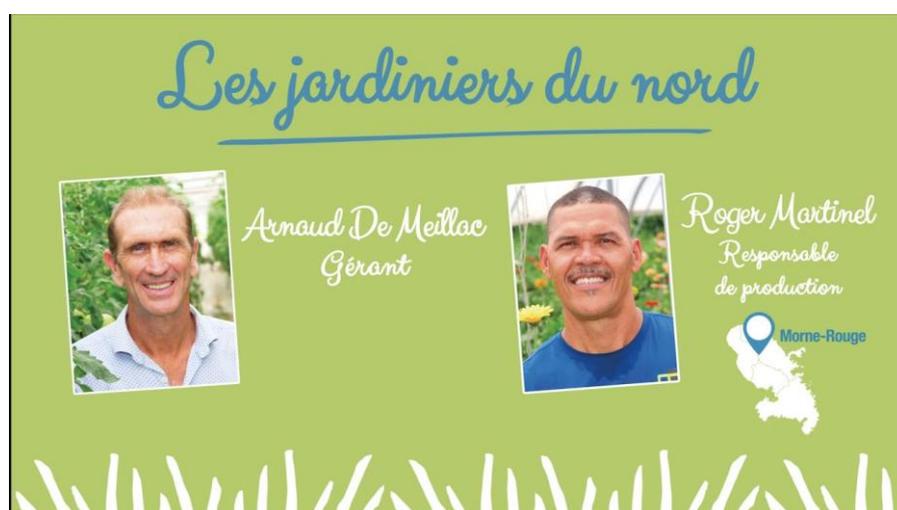
<sup>30</sup> Les bananeraies concernées appartenait à la compagnie étasunienne Chiquita qui n'a cessé de chercher à investir le juteux marché européen en attaquant la « préférence communautaire » qui protège les bananes « européennes » des Canaries et des Antilles ?

<sup>31</sup> Dans un encart publicitaire publié dans la presse antillaise en novembre 2019 et intitulé « *Priorité au développement de nouvelles variétés de banane* », l'UGPBGM (Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et Martinique) : « *Comment lutter contre l'arrivée d'une maladie aussi dévastatrice que la cercosporiose noire en Guadeloupe et en Martinique ? L'objectif premier est d'augmenter la résistance naturelle du bananier* »...Il s'agit de croiser des variétés de bananiers sauvages et naturellement résistants à la maladie...Cette nouvelle variété pourrait bousculer le marché de la banane, aujourd'hui pris par la variété « *Cavendish* ». De plus, cette future banane permettrait de réduire encore l'usage des pesticides : celui-ci a déjà diminué de 70% ces dix dernières années grâce à l'agriculture raisonnée mise en place par la filière. »

## PRATIQUES ALTERNATIVES

Aux Antilles, les terres ayant été massivement contaminées, l'une des solutions alternatives est la culture hors-sol. C'est ce que pratique la famille de Meillac<sup>32</sup> dans la commune du Morne-Rouge comme le rapporte Fanny Fontan du magazine *Reporterre* en 2001 :

« A Sainte-Cécile, à l'entrée du Morne-Rouge, François de Meillac a acquis en 2006 des terres qui avaient jadis servi à la culture de la banane. Si la concentration du chlordécone y diffère selon les parcelles, la molécule est omniprésente... Parmi les 2.500 m<sup>2</sup> de serres partagées avec l'horticulture, Les Jardiniers du Nord produisent essentiellement des tomates hors-sol dans un substrat composé de fibres de coco... Savon noir, huiles essentielles et plantes répulsives ont remplacé les pesticides chimiques. Distribuées sur le marché local de la grande distribution les tomates sont estampillées « Zéro chlordécone »<sup>33</sup>, label créé en 2018 et ont le label « Haute Valeur Environnementale » (LVE).



Toutefois, les cultures sous serres ou l'hydroponie ne pourraient convenir à une plante de la taille du bananier. Ce qui est possible pour la tomate ne l'est pas pour lui. C'est pourquoi si les techniques novatrices mises en œuvre par *Les Jardins du Nord* sont fort intéressantes, déjà parce qu'elles empêchent l'immobilisation

<sup>32</sup> Blancs créole ou Békés, ce qui montre, si besoin en était, que tous ne sont pas à ranger dans le même sac.

<sup>33</sup> Ce label a été mis en place par le Parc Naturel de Martinique sous la houlette de son président Louis Boutrin, conseiller territorial en charge de l'Environnement sous la mandature d'Alfred Marie-Jeanne.

prolongée des terres chlordéconées, elles ne résolvent pas le problème posé. En fait, modifier les pratiques culturales de même la lutte biologique s'imposent. La première solution qui a été mise en œuvre fut celle de la jachère c'est-à-dire des rotations culturales. C'est ce qu'affirme en tout cas l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et Martinique en 2010. Extraits :

*« La filière Banane de Guadeloupe et Martinique met en place des pratiques durables concourant de manière croissante au **retour et à la préservation de la biodiversité** dans les bananeraies. Parmi ces pratiques :*

- . la réduction de **72%** de l'emploi des produits phytosanitaires.*
- . la **généralisation des jachères** permettant la mise au repos temporaire d'une terre entre deux cultures.*
- . la **rotation des cultures** avec pour objectif la **reconstitution de la richesse du sol et donc de sa faune et de sa flore.***
- . la sélection des plantes dites de couverture sous les bananiers.*
- . la mise en place de corridors biologiques : haies et bandes enherbées en bordure des parcelles. »*

Se pose, dès l'instant où l'on pratique des méthodes de lutte alternatives comme la jachère, la question financière ou plutôt de la viabilité des exploitations qui ne peuvent plus mettre en culture la totalité de leurs terres ou qui plantent sur les parcelles débarrassées de la banane des cultures de moindre rentabilité. Ici, comment ne pas faire le distinguo entre « gros » et « petits planteurs », les premiers étant majoritairement des Békés ? Il est clair que ces derniers sont davantage en mesure d'appliquer ces sages mesures que les petits planteurs nègres et mulâtres. Le site « AGRESTE-MARTINIQUE » du Ministère de l'Agriculture, note ainsi en 2013 que :

*« La filière s'est résolument tournée vers la production d'une « banane durable », respectueuses des hommes et de l'environnement. Néanmoins, la rentabilité ne serait pas encore assurée pour toutes les exploitations. »*

Toutefois, ce souci de rentabilité, qui paraît logique au premier abord, ne l'est cependant plus du tout lorsqu'on connaît l'énormité des fonds européens qui sont attribués chaque année à la filière bananière antillaise. Nous y reviendrons dans un prochain chapitre consacré à ce qu'il faut bien appeler « le lobby bananier », mais d'ores et déjà, on se rend compte que les gros planteurs auraient parfaitement pu, cela dès 1979, lorsque le chlordécone fut définitivement interdit aux Etats-Unis, voire même en 1990, lorsqu'il le fut en France, envisager d'autres façons de lutter contre les nuisibles. Ils en avaient les moyens financiers en tout cas ! D'autant qu'ingénieurs agronomes, techniciens, laborantins et chercheurs non seulement existent sur place, aux Antilles, mais il aurait été possible d'en recruter à l'extérieur. D'autant également que plusieurs rapports émanant des services déconcentrés de l'Etat (Rapport Snégaroff en 1977, Rapport Kermarrec en 1980<sup>34</sup> etc.) alertaient sur la gravité de la pollution, rapport dont les gros planteurs ne pouvaient pas avoir connaissance. Ces rapports furent, certes, mis sous le boisseau, cachés à la population, mais certainement pas aux premiers concernés c'est-à-dire à la profession bananière. Affirmer donc, comme le font les plus virulents des écologistes et activistes martiniquais et guadeloupéens que « Les Békés ont délibérément empoisonné nos terres » est à peine exagéré. Chez ces planteurs, il y a eu, en fait, cela pendant des décennies un mélange de cupidité et de je-m'en-fichisme qui a conduit à la situation dramatique que l'on connaît aujourd'hui. **La rémanence du chlordécone dans l'environnement, évalué entre 150 et 700 ans par les scientifiques,**

**n'est quand même pas rien !** Cela revient à grever lourdement l'avenir des Antilles, en particulier des générations futures.

Evidemment, l'agitation des écologistes autour de la question du chlordécone et d'autres pesticides, dont on peut regretter qu'elle n'ait pas toujours fait la différence entre les latifundiaires békés et les petits planteurs<sup>35</sup>, englobant ainsi ces derniers dans la catégorie infamante des « empoisonneurs », avait poussé les responsables de la filière banane à contre-attaquer en 2008. Le concept de « banane durable », écho à celui de « développement durable » réclamé par les écologistes, prit la forme d'une campagne médiatique sans précédent. En effet, sur de grands panneaux publicitaires, Martiniquais et Guadeloupéens découvrirent les visages radieux de vedettes du sport antillaises qui la brandissaient : Nicolas Anelka (football), Gaël Monfils (tennis), Laura Flessel (escrime) ou encore Christine Arron (sprint). Cette offensive fut également développée dans les journaux et à la télévision à grands renforts d'encarts publicitaires et de courts reportages.

### VARIETES PLUS RESISTANTES

L'alternative la plus crédible reste, comme c'est le cas en Amérique centrale et du sud, de rechercher des variétés de bananiers plus résistantes aux divers nuisibles. On ne peut pas dire que les producteurs l'ont délaissée car avec le soutien scientifique du CIRAD (Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement), une nouvelle variété, à partir de bananiers sauvages naturellement résistants aux nuisibles a été créée...

---

<sup>3535</sup> Ce sont pour la plupart des personnes dont les exploitations varient de 1 à 5 hectares au grand maximum et qui les ont acquises, le plus souvent, non par héritage séculaire comme les Békés, mais grâce à une vie de labeur acharné. Ces agriculteurs nègres, mulâtres et indiens se retrouvent pieds et poings liés face aux latifundistes lesquels perçoivent non seulement l'essentiel des subventions européennes mais qui, pour la plupart, possèdent d'autres entreprises, notamment dans le domaine commercial.

Cependant, s'agissant de l'épandage aérien destinée à combattre la cercosporiose jaune<sup>36</sup>, on ne peut pas dire non plus que rien n'a été tenté pour parvenir à produire « une banane propre », selon l'expression des groupements bananiers. Ainsi, certes, tardivement (en janvier 2011), à l'instigation de ces derniers et du CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement), un aréopage de personnalités du monde politique et économique fut convié sur une exploitation au quartier Bochette, dans la commune du Lamentin. Motif : assister à la démonstration de l'efficacité d'un prototype d'hélicoptère annoncé comme quasi-révolutionnaire. Dans son habitacle se trouvait un système GPS possédant deux fonctions : celle d'enregistrer la réalité des épandages et celle d'interrompre automatiquement la pulvérisation du pesticide si jamais l'appareil s'aventurait dans une ZITA (Zone Interdite aux Traitements Aériens). Muni de buses à injection d'air servant à maîtriser la dérive de la pulvérisation, il devrait désormais permettre de ne cibler que les zones devant être traitées. Magnifique, pourrait-on s'exclamer ! Sauf que la réalité du terrain martiniquais avec ses mornes et ses nombreuses pentes ainsi que la proximité de l'habitat avec la plupart des bananeraies rend l'utilisation de ce prototype d'hélicoptère peu fiable comme l'a montré la démonstration qui fut faite ce jour-là aux personnes invitées. De plus, l'étude OPTIBAN<sup>37</sup>, qui est en amont de ces avancées technologiques, avait coûté la coquette somme de 2 millions d'euros (dans lesquels 500.000 ont été apportés par le ministère de l'agriculture et la même somme par la profession bananière).

Alternative : les pièges à charançons.

---

<sup>36</sup> Maladie causée par un champignon qui attaque les feuilles du bananier sous forme de « nécroses ». Dès lors, ce dernier se met à dépérir, donne moins de fruits qui mûrissent trop rapidement.

<sup>37</sup> Projet mis en place en 2000 par la filière bananière en partenariat avec le ministère de l'agriculture et le CEMAGREF visant à « optimiser les techniques de traitement aérien ».

Dépollution des sols : phytoremédiation (cf. Bruno Ferreira dans rapport Letchimy).

## **VOUS AVEZ DIT « BEKES » ?**

Il est impossible d'évoquer la question du chlordécone et des autres pesticides sans mentionner le groupe des Blancs créoles » dits « Békés » pour la simple raison qu'ils détiennent les meilleures terres agricoles et les propriétés les plus vastes. Ce sont également eux qui reçoivent la plus grande part des fonds européens attribués à la profession bananière. Enfin, beaucoup se sont reconvertis dans les concessions automobiles, les supermarchés, les magasins de sport et de bricolage ou encore l'hôtellerie. Apparemment avec succès puisqu'on n'a guère connaissance d'entreprise békée qui soit tombée en faillite ces dernières années alors que c'est régulièrement le cas pour les entreprises dirigées par des Noirs, Mulâtres, Chinois, Indiens, Syro-libanais et autres.

**1% (3.500 personnes environ) de la population détient près de 45% de l'économie de la Martinique !**

S'ils ont totalement déserté le champ politique à partir des années 30 du XXe siècle, ils n'en continuent pas moins à avoir de l'influence ou des moyens de pression sur les élus. Ce qui explique sans doute qu'aucun maire de la côte Nord-Atlantique de la Martinique, où se trouve l'essentiel de la production bananière, ne se soit jamais engagé dans le combat contre le chlordécone et l'épandage aérien ni n'a jamais prononcé le moindre début de commencement de critique à l'endroit des Békés. Ces derniers, toutefois, ont commencé à être intranquillisés au tournant du nouveau millénaire lorsque les écologistes, les syndicats, les partis politiques « révolutionnaires », les activistes et jusqu'à Monsieur-tout-le-monde se sont mis à les accuser d'être les principaux responsables de la situation désastreuse dans laquelle se trouve la Martinique.

A vrai dire, dès la fin du XXe siècle, certains Békés avaient tenté de se « réconcilier », selon leur propre expression, avec la majorité de la population. En effet, le 17 décembre 2001, le plus riche Béké martiniquais, Bernard Hayot, invitait Aimé Césaire, Camille Darsières et Maurice Antiste<sup>38</sup>, à planter solennellement un courbaril sur sa propriété de la commune du François, L’Habitation Clément, cet arbre étant, selon B. Hayot, « un symbole de la solidarité indispensable à notre peuple en cette période de survie ». De ce jour, cet arbre fut surnommé « **le Courbaril de la Réconciliation** ». Le Père de la Négritude, Césaire, et le représentant le plus éminent de la « Békénitude » se donnèrent donc la main en ce jour mémorable au cours duquel on vit un Césaire en costume-cravate soulever bravement, sous l’œil des appareils-photo et des caméras, quelques pelletées de terre pour consolider le plant.



En 2001, Aimé Césaire plantant le courbaril en compagnie, de gauche à droite, d'Eric de Lucy, Bernard Hayot, Maurice Antiste. (Bernard Dordonne/archives France-Antilles)

Il est important de réécouter les mots du fier descendant d’esclave :

« *La plantation d’un courbaril !* »

---

<sup>38</sup> Maire de la commune du François, devenu sénateur par la suite.

*Un des plus beaux arbres martiniquais, menacé et sans doute en voie de disparition. Merci à vous d'essayer de le sauver et d'en rappeler toute l'importance. Importance réelle, économique sans doute. Importance sociale, mais à mes yeux, plus encore importance symbolique.*

*Le courbaril c'est-à-dire l'enracinement dans le roc s'il le faut, mais vainqueur grâce à l'entêtement et au vouloir-vivre. Le courbaril : l'appui sur la profondeur du sol pour l'élan médité et patient. Le courbaril, la démarche lente, mais résolue vers l'avenir. Ce sont toutes ces valeurs que nous rappelle la cérémonie que vous avez organisée ce matin. Ce qui est valable pour l'âme est valable pour l'homme. Merci de le rappeler à notre communauté elle aussi en péril.*

*Mais pourquoi être pessimiste ?*

*Le courbaril est là pour nous l'interdire. Avec ses feuilles, non, avec sa feuille double et pourtant une. Regardez là ! Ici la bi-foliation se fait intime et partenariale. Une particularité botanique sans doute, mais dans laquelle je me permettrai de voir un symbole. Le symbole de la solidarité indispensable à notre peuple, en cette époque de survie ».*

Douze ans plus tard, en 2013, Serge Letchimy, alors président du Conseil régional de la Martinique, fut invité par Bernard Hayot sur la même Habitation Clément autour du même Courbaril où il prononça le discours, quelque peu longuet et par endroits obscur, ci-après :

*« Monsieur le Président, chers amis, cher Bernard Hayot,*

*Je suis comme vous à la fois ému et très content d'être là. Pour la deuxième fois en peu de temps, vous me voyez dans vos murs ici. J'y viens pas de manière forcée, je l'ai déjà dit, mais dans un état d'esprit extrêmement clair.*

*Le 17 décembre 2001, Aimé Césaire était venu ici, en personne, accompagné de Camille Darsières. Il avait répondu à votre invitation, M. Bernard Hayot, pour planter un courbaril. Ce simple geste allait faire de cette mise en terre une donnée historique.*

*Il allait aussi transformer cet arbre en un précieux symbole dont l'envergure va bien au-delà d'une situation, d'une époque et même de notre temps.*

*Vous aviez eu le courage de l'inviter.*

*Césaire avait eu le courage d'accepter.*

*Il vous avait fait confiance. Je suis là pour honorer ce geste courageux. Je suis venu vous assurer à cette confiance son indispensable permanence politique. Aimé Césaire était un poète. C'est-à-dire un homme de prescience, de vision. Sa sensibilité était toujours offerte à ce qu'il appelait « le plus large contre le plus étroit ». Le plus humain contre le moins humain.*

*En plantant le courbaril dans cette terre gorgée d'histoire, Aimé Césaire plantait les probables racines d'une conquête. Celle de la fraternité, en fait, celle de la solidarité pour un mieux développement. Il avait l'obsession du développement économique, culturel et social de notre pays. Mais il savait que tout développement ne peut atteindre sa plénitude que s'il se voit accompagné d'un récit symbolique. Or, comme tout grand poète, Césaire était un homme de symbole. Et s'il a accepté de venir ici, de planter cet arbre, c'est que cela représentait pour lui quelque chose de significatif en ce qui concerne l'épanouissement de notre pays.*

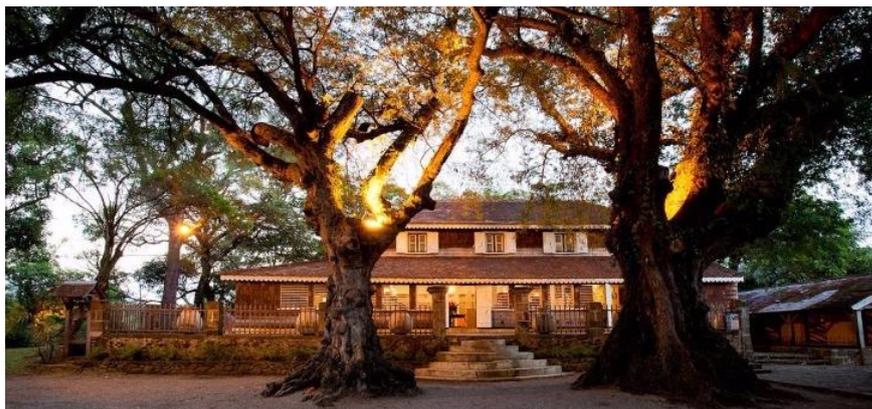
*Ce jour-là, il a exprimé mieux que quiconque ce qu'il y mettait. Quand on relit sa déclaration on ne peut qu'être frappé par sa clarté, sa simplicité et surtout : son incroyable justesse. Dans toutes les communautés humaines, l'arbre constitue un symbole considérable. Mais sa plantation représentait pour Césaire une dimension supplémentaire. Cet arbre était planté dans la terre martiniquaise, un pays qu'il considérait à l'époque, en 2001, comme en péril. Toutes les valeurs portées par ce courbaril devaient, disait-il, être mobilisées par nous et pour nous. Il avait donc parlé d'abord de l'arbre en soulignant la nécessité de sa sauvegarde écologique. Il avait aussi évoqué sa dimension économique car on sait l'usage qui peut être fait du bois du courbaril. Ensuite, il s'était attaché à l'arbre lui-même. Le courbaril est un géant qui peut atteindre trente mètres. Cet arbre pouvant vivre plusieurs siècles est synonyme d'éternité et s'inscrit dans l'imminence des temps. Il semble contrarier la courbure du temps, celle du temps humain. Sa fonction d'édificatrice de la forêt semble avoir une analogie avec un lieu sacré protecteur, un temple désacralisant*

Or, un événement majeur s'était déroulé entre l'année de la plantation du « Courbaril de la Réconciliation » par Aimé Césaire, en 2001, et celle de la confirmation de cette plantation par Serge Letchimy en 2013 : une grève générale qui paralysa durant tout le mois de février 2009 d'abord la Guadeloupe, sous la houlette du LKP (*Lyannaj Kont Pwofitasion*), puis la Martinique sous celle du K5F (Collectif du 5 Février). Au cours de cet important mouvement social contre « la vie chère », ceux qui furent les premiers à avoir été pointés du doigt furent les Békés, propriétaires des principaux supermarchés des deux îles, accusés d'écouler à des prix exorbitants les marchandises importées de France et d'Europe. Le mot créole « *pwofitasion* » se traduit d'ailleurs par « *exploitation forcenée* ». Par exemple, un tube de dentifrice



En fait, la présence d'Aimé Césaire et de Serge Letchimy, à dix ans d'intervalle, sur l'Habitation Clément, si elle témoigne d'un désir de réconciliation avec l'ancien Maître Béké, ce qui semble être, dans l'intérêt supérieur de la Martinique, plutôt compréhensible, est entachée d'un grave aveuglement. D'un auto-aveuglement plus exactement. En effet, cette « Habitation » qui avait appartenu à une riche famille mulâtre, les Clément, si elle a été magnifiquement rénovée et est un lieu fort apprécié des touristes, si elle comporte

une belle salle d'exposition de peintures, est incomplète. En effet, elle ne comporte pas de « Rue-Cases-Nègres », ce lieu où furent parqués les esclaves, puis, après l'abolition, leurs descendants devenus ouvriers agricoles surexploités que Joseph Zobel décrit dans son roman éponyme. Si bien que cette absence a une conséquence grave : le visiteur ne voit que la partie belle de « l'Habitation », la « Grand'Case » de l'ancien maître blancs et ses magnifiques meubles créoles, les jardins et leurs massifs de bougainvillées qui l'entourent, bref un décor paradisiaque. **Cela donne une image totalement faussée de l'histoire martiniquaise et tant Aimé Césaire que Serge Letchimy auraient dû avoir exigé du propriétaire des lieux la reconstitution à l'identique, même partielle, de la « Rue-Cases-Nègres » et du cachot d'esclaves avant d'accepter son invitation à planter « le Courbaril de la réconciliation ».** Si l'on voulait d'ailleurs donner dans l'ironie facile, on pourrait rappeler que si le bois de cet arbre est apprécié en menuiserie, par contre son fruit, qui est consommable en dépit de son écorce très dure, est appelé « cacachien » en Guyane et « *stinking toe* » (orteil puant) dans la Caraïbe à cause de son odeur pour le moins désagréable.



**Le lecteur non-antillais aura compris qu'il est difficile, voire impossible, d'évoquer le moindre problème martiniquais ou guadeloupéen sans faire référence à la classe békée que d'aucuns décrivent comme une « caste » à cause de la stricte endogamie**

**qu'elle pratique depuis des siècles.** Il n'y a guère que dans de rares domaines dans lesquels son influence ne se fait pas ressentir : les pratiques magico-religieuses dites « quimbois », le carnaval, le *bèlè*, la défense de la langue créole ou encore le « chanter-noël ». Mais il existe, au niveau de la culture populaire, maints secteurs où l'empreinte békée se fait sentir : le culte hindou parce que les planteurs attribuaient aux immigrants venus de l'Inde au milieu du 19<sup>e</sup> siècle des bouts de terrain ou des cases afin de pratiquer leur religion ; le tour des yoles rondes, manifestation sportive née dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup>, car les embarcations sont sponsorisées par des entreprises békées dont les noms figurent sur leurs voiles, lesquels noms ont fini par devenir ceux des dites embarcations.

Le chlordécone est simplement venu s'ajouter à tout cela.

**Le moment est venu de poser la question qui fâche : le combat des écologistes, des mouvements politiques indépendantistes et des syndicats serait-il teinté de racisme à l'égard du groupe béké ?** C'est ce qu'ont prétendu certains d'entre eux qui, à compter de 2007, ont entrepris de parler de « réconciliation » sur le modèle sud-africain, n'hésitant pas à se réclamer de Nelson Mandela. Profitant du succès littéraire de la Créolité (1989), ils créèrent l'Association « Tous Créoles » pour mettre en œuvre ce qui n'est autre qu'une manière d'enfumage. Comme on sait, tout mouvement d'idées se trouve, un jour ou l'autre, récupéré et déformé. Staline a ainsi dénaturé le marxisme-léninisme. François Duvalier, en Haïti, en a fait de même avec la Négritude. Plus près de nous, une certaine forme d'écologie sectaire en est un autre exemple.

Habilement, croyaient-ils, des Békés en sont venus à récuser le terme...béké. Ainsi, le premier président de « Tous Créoles », Roger de Jaham, écrivait-il dans une déclaration publiée le 11 juin 2010 :

*« De façon régulière, différents médias martiniquais—ou parfois même extérieurs »\_\_n'hésitent pas à employer le terme « béké » pour parfaire la description d'un Martiniquais.*

*Cette utilisation du vocable « béké » (qui est une indication ethnique ou socio-ethnique, que je sache), accolé au patronyme d'un homme ou d'une femme, est insupportable et éminemment condamnable, bien qu'elle soit malheureusement entrée dans les mœurs de nos journalistes !*

*Je ne me souviens pas que l'on ait écrit quelque part : le mulâtre Rudy Rabathaly ni le couli Serge Letchimy. Cela serait tout aussi déplorable que d'annoncer le syrien Claude Lise ou le chinois Charles Ho-Hio-Hen. Tout comme il serait inadmissible de dire le nègre Aimé Charles-Nicolas.*

*Et oserait-on énoncer ou écrire le juif Serge Dassault ?*

*Ceux qui pratiquent cela contribuent à perpétuer une connotation et donc une opposition raciale et ne travaillent pas à l'apaisement de notre société antillaise.*

*Les Békés constituent une des composantes de la communauté martiniquaise. Ils sont des Martiniquais à part entière au même titre que les Nègres, les Mulâtres, les Syriens, les Coulis, les Chinois...*

*Il est d'ailleurs surprenant qu'aucune conscience ne s'élève jamais dans notre pays, ni d'ailleurs pour dénoncer ces dérapages, mêmes inconscients à l'égard de cette triste pratique. »*

On croit rêver ! Les esclaves africains et leurs descendants seraient-ils à l'origine du racisme ? De la hiérarchisation des « races », plaçant « la blanche » au sommet et « la noire » tout en bas de l'échelle ? Est-ce que ce sont les Mulâtres, dont le nom provient de « mulet », qui se sont auto-désignés comme tels ? Sans doute les membres de « Tous Créoles » n'ont-ils jamais lu le Blanc créole (/Béké) martiniquais Moreau de Saint-Méry qui s'installa à Saint-Domingue, bien avant que ce dernier ne devienne Haïti et publia un ouvrage intitulé *Description topographique, physique, civile, politique et*

*historique de la partie française de l'isle de Saint-Domingue (1797-1798)* dans lequel il énumère pas moins de 125 degrés de métissage entre le Blanc et le Noir : octavon, quarteron, mulâtre, griffe, sacatra etc... Ce délire classificatoire avait pour but d'empêcher le passage de la ligne ou de la frontière entre les deux groupes ethniques, certains métis pouvant « passer pour Blancs » comme on dit aux Etats-Unis. Il avait pour objectif premier de préserver l'idéologie de « l'unique goutte de sang noir » qui fait qu'aux yeux des esclavagistes et même de leurs descendants actuels, toute trace, même infime, de « sang noir » fait de vous un « Noir » ou un « Nègre » même si vous avez la peau blanche, les yeux bleus et les cheveux lisses. Ce racisme codifié, ce ne sont pas les Noirs qui l'ont inventé même si par la force des choses, nombre d'entre eux ont malheureusement fini par l'intérioriser. Et cela jusqu'à aujourd'hui ! Le lamento de « Tous Créoles » a donc quelque chose de profondément indécent.

Cependant, le président de cette association devait, le 22 mai 2011, lors de la célébration du 22 mai (date de l'abolition de l'esclavage en Martinique), faire la stupéfiante déclaration publique suivante :

*« En brisant leurs chaînes le 22 mai 1848, les esclaves de Martinique ont affirmé à la face du monde leur droit de reconquérir leur humanité perdue, ainsi que leur volonté farouche de devenir des femmes et des hommes libres. Transcendance historique pour notre pays qui se mettait alors à commencer le commencement d'une nouvelle société. **Le 22 mai est assurément le point de départ de ce que nous sommes aujourd'hui. C'est l'acte de naissance du peuple martiniquais.** »*

Etonnant que ce soit un Blanc créole, descendant donc des esclavagistes, qui l'affirme haut et fort alors que nombre de Martiniquais, atteint de « schoelchérisme » aigue persistent à clamer que ceux-ci doivent leur libération au seul Victor Schoelcher, le célèbre abolitionniste d'origine alsacienne, et préfèrent

commémorer l'abolition le 10 avril, date du décret d'abolition. Or, ce dernier n'était pas parvenu dans l'île avant la révolte du 22 mai, longueur du voyage transatlantique par bateau oblige.

En tout cas, le combat mené contre l'usage inconsidéré des pesticides, d'abord par les ouvriers agricoles du secteur bananier dans les années 1970, puis par les associations écologiques dans les décennies suivantes, n'a jamais été ni racial ni raciste, même s'il y a eu parfois certains dérapages provoqués par le mépris et la surdité de la plupart des grands planteurs békés. En témoigne l'exemple pour le moins extraordinaire suivant donné par Joseph Polius dans les colonnes de l'hebdomadaire « Antilla » en janvier 2011 :

« LE BEKE PROLETAIRE.

*Un soir, à Fond Gens Libres, au beau mitan d'une réunion, nous voyons arriver un homme de haute stature, un Béké. Notre sang, à nous militants, ne fit qu'un tour. A l'évidence nous sommes face à une provocation. Du coup, nous nous mettons en posture de répondre verbalement à l'agresseur. Ce que voyant, le maître de maison nous dit : « Sé an kanmarad ! I épi nou ». Devant notre visible incompréhension, il se décide à nous raconter l'histoire de cet homme peu ordinaire.*

*Christian de Pompignan, Béké de son état, est un homme ayant une conception simple et pragmatique de la vie. Il pense que la Martinique de 1973 a acquis le droit de transcender les crimes, les humiliations, les culpabilités. Il croit à « l'égalité de n'importe qui avec n'importe qui ». Plus important encore, il pense très naïvement qu'un homme comme lui, Béké, peut très naturellement, au su et au vu de tout le monde, tomber amoureux d'une Martiniquaise du plus bel ébène, et que, toujours au vu et au su de tous, se mettre en ménage avec elle, à Maxime<sup>39</sup>, au milieu de personnes de toutes conditions. Enorme erreur ! Le Clan<sup>40</sup> aussitôt le somme d'« arrêter cette couillonnade ». Il refuse. Il est immédiatement mis au ban de sa communauté. Alors, il décide, comme tous ceux du quartier, comme sa compagne, d'être ouvrier agricole.*

---

<sup>39</sup> Quartier de la commune du Lorrain (Nord-Atlantique de la Martinique).

<sup>40</sup> Le groupe béké.

« Depuis longtemps, nous avons cessé de le voir comme un Béké », *nous dit un camarade.*

*Dans les temps qui ont suivi, Christian de Pompignan a gravi tant de mornes avec nous, enjambé tant de ravines à nos côtés, que, insensiblement, nous avons, nous aussi, cessé de le voir comme un Béké. Nous lui avons simplement fait légitime place « dans cette foule immense où l'homme est un ami ».*

L'exemple de ce Béké qui vit, puis épouse une femme de couleur, n'est pas une exception dans l'histoire de la Martinique contrairement à ce que l'on pourrait penser. En effet, après l'abolition de l'esclavage (1848), il y a toujours eu, rarement certes, quelque Béké pour enfreindre les règles de stricte endogamie de ce qu'il faut bien appeler une caste. Si les premiers colons et leurs descendants n'ont eu de cesse, pendant trois siècles, d'avoir eu ou d'avoir imposé un commerce vénérien avec d'abord les Caraïbesses, puis les Africaines mises en esclavage, d'où le nombre important de métis de toutes sortes (Mulâtres, Chabins etc.)<sup>41</sup>, il était hors de question que cela aille jusqu'au mariage. Mais, de loin en loin, cette règle était enfreinte, chose qui explique qu'il y ait des familles de couleur qui, aujourd'hui, ont des patronymes à particule tels que : Dupin de Majoubert ou D'Abadie de Lurbes.

On mesure à quel point la « question békée » est complexe. Au point qu'il est fréquent que les Martiniquais dits « de couleur », au cours d'une conversation, disent « J'ai vu un Béké qui discutait avec deux Martiniquais ». Comme si dans l'inconscient collectif, les Békés n'étaient pas, eux aussi, des...Martiniquais. Chose d'autant plus étrange que depuis au moins trois-quarts de siècle, nombre de Békés, notamment les planteurs, sont, linguistiquement et culturellement

---

<sup>41</sup> Dans l'ouvrage de l'ethnologue français Michel Leiris « *Contacts de civilisation en Martinique et en Guadeloupe*, UNESCO-Gallimard, 1955, le Béké Gabriel Hayot s'est vanté d'avoir eu « quarante petits Mulâtres ».

parlant, beaucoup plus martiniquais que les membres de la petite bourgeoisie (médecins, avocats, enseignants etc.) de couleur.

Le combat contre le chlordécone, s'il prend fréquemment l'aspect d'une opposition frontale, voire d'un rejet, du groupe béké, c'est tout simplement parce que celui-ci détient encore un siècle et demi après l'abolition de l'esclavage, l'essentiel des meilleures terres agricoles de la Martinique. Le fait que les Békés soient des Blancs n'en est aucunement la raison première d'autant que les syndicats d'ouvriers et d'employés affrontent tout autant les patrons capitalistes mulâtres, noirs, chinois et indiens.

**Invoquer par conséquent l'argument de l'hostilité raciale, comme le font régulièrement les Békés, n'a pas de sens, sauf parfois chez une infime minorité de « noiristes » ou d'afrocentristes.**

## LE PRESIDENT MACRON ET LE CHLORCECONE

Alors que plusieurs ministres de l'agriculture, parmi lesquels un certain Jacques Chirac, avaient signé les yeux fermés les autorisations de mise sur le marché du chlordécone, aucun président de la République n'avait jamais prononcé le moindre mot au sujet de ce dangereux pesticide qui avait contaminé pour plus d'un siècle 22.000 hectares de terres agricoles en Martinique et 5.000 en Guadeloupe. Cette indifférence est à mettre en regard des scandales de l'amiante, de la vache folle ou du sang contaminé qui avaient rythmé la vie politique française pendant des décennies. Elle est aussi liée à l'entregent de certains gros Békés au sein des instances décisionnelles au sein du pouvoir hexagonal et même à Bruxelles, au cœur de la Communauté Européenne. L'un d'eux, Eric de Lucy, se vanta même, sous l'œil des caméras, de pouvoir se rendre à l'Élysée quand il le voulait et cela sans avoir pris de rendez-vous ni devoir présenter une pièce d'identité à l'entrée du palais présidentiel !

Pour preuve de cette indifférence au plus haut niveau de l'Etat à l'endroit de l'empoisonnement des Antilles, le fait que ce soit Jacques Chirac, alors ministre de l'agriculture de Georges Pompidou, qui signe la première autorisation provisoire de commercialisation du chlordécone pour un an. Au cours des vingt années suivantes, le pesticide bénéficiera de dérogation sur dérogation, le « provisoire » devenant alors la norme.

François Hollande, lui non plus, n'a jamais prononcé le moindre mot à ce sujet. A l'occasion d'une visite électorale en Martinique en février 2022, Anne Hidalgo, alors candidate à l'élection présidentielle, appelle de ses vœux un très démagogique « Tribunal pénal international pour l'environnement ». Sur le site *La Tribune des Antilles*, Louis Boutrin lui rétorque vertement :

*« Les socialistes ont été aux affaires de 1981 à 1995 avec François Mitterrand, puis de 2012 à 2017 avec François Hollande sans jamais se pencher sérieusement sur les désastres écologiques qui dévastent les Antilles. Faut-il rappeler à Me Hidalgo que c'est sous la mandature de Mitterrand et des Socialistes que les autorisations définitives de mise sur le marché du chlordécone ont été délivrées en 1981 par Edith Cresson (Ministre de l'Agriculture), puis en 1986 avant d'être prorogées une troisième fois le 24 février 1992 par Louis Mermezeau, également ministre socialiste de l'agriculture ? »*

Même mutisme ou plutôt *omertà* chez le président suivant, Nicolas Sarkozy, qui, à l'occasion d'un long discours « sur l'avenir de l'Outremer, en particulier des Antilles » prononcé à Petit-Bourg, en Guadeloupe, le 26 juin 2009, s'est contenté des mots ci-après :

*« M'adressant au monde économique et agricole, il y a une réflexion à mener sur la structuration des filières agricoles afin de mieux mobiliser l'extraordinaire patrimoine naturel dont vous disposez. L'une des pistes, c'est peut-être de conduire les producteurs à se réunir par catégorie de produits pour pouvoir négocier de meilleurs prix auprès de leurs fournisseurs. Et peut-être d'engager des investissements communs. Si l'on met les producteurs ensemble par catégories de produits, on pourra acheter les semences et les engrais moins chers. »*

Le premier président français à prononcer le mot « chlordécone » fut Emmanuel Macron lors de sa visite à la Martinique au mois de septembre 2018. Citons le journaliste Alain Aufray du quotidien *Libération* qui, avec d'autres confrères, couvrait ladite visite :

*« Jeudi, à Morne-Rouge, en Martinique, Emmanuel Macron a qualifié de « scandale environnemental, fruit d'un aveuglement collectif », la pollution au chlordécone, insecticide cancérigène interdit dès 1976 aux Etats-Unis, mais utilisé jusqu'en 1993 dans les bananeraies antillaises. Devant des agriculteurs réunis dans une petite exploitation maraichère au pied de la montagne Pelée, il a*

*promis « d'avancer sur le chemin de la réparation » pour les personnes surexposées au produit soupçonné d'être responsable d'une explosion des cancers de la prostate. »*

Pour la toute première fois, la question du chlordécone était évoquée au plus haut niveau de l'Etat.



Pour la première fois également le mot « *réparation* » était employé sans que l'on sache si le rédacteur du discours présidentiel était bien conscient que pareil mot n'a pas les mêmes connotations aux Antilles et dans l'Hexagone. En fait, il apparait clairement que la plume d'Emmanuel Macron n'en avait aucune idée, les débats « ultramarins » n'intéressant pas grand monde dans le microcosme politique français. Il suffit d'assister à ce spectacle affligeant à l'Assemblée nationale lorsque les questions concernant l'Outremer sont débattues : les trois-quarts, sinon les quatre-cinquièmes des députés quittent l'hémicycle. Et cela depuis toujours ! Chaque parti se faisant représenter par son « délégué à l'Outremer ». On en a eu un exemple encore tout récemment lorsque le 28 octobre 2022, arriva l'examen de la Mission Outremer, compris dans la deuxième

partie du projet de loi de finances 2023. Voici ce qu'écrit le site de Radio-Caraïbes International :

*« Après une longue journée parlementaire concentrée sur la partie culture de ce PLF, les discussions ont débuté tard, laissant l'hémicycle quasiment vide, en-dehors du ministre délégué Jean-François Carengo, de la vice-présidente de l'Assemblée et des députés ultramarins. »*

Et cette radio d'enregistrer l'intervention député guadeloupéen Max Mathiasin qui, dépité, s'exclama :

*« Nos collègues de l'Hexagone nous ont laissé un hémicycle de 600 places à nous seuls. J'ai entendu des débats passionnés depuis la dernière élection législative, des débats houleux, des 49-3 à n'en plus fini et aujourd'hui, nous sommes seuls, Ultramarins, dans cet hémicycle comme chaque année ! ».*

Si donc la plume du président avait pris le soin de jeter ne serait-ce qu'un œil aux débats qui agitent la Martinique et la Guadeloupe, il aurait su que le terme « réparation » y est lourd de sens et que ce dernier ne recouvre pas seulement de simples dédommagements financiers liés à l'empoisonnement par le chlordécone et autres pesticides. Il a, en effet, trait à l'histoire presque quadri-séculaire des « Isles françaises de l'Amérique » à partir de 1635 lorsque sous la houlette de Belain d'Esnambuc, la France s'empara de la Guadeloupe et de la Martinique, s'employant à y génocider sa population autochtone, les Kalinagos (ou « Caraïbes ») en à peine quatre décennies. Il fait référence à la Traite négrière, à la mise en esclavage de centaines de milliers d'Africains, à l'exploitation de leurs descendants, devenus Créoles, après l'abolition dans les champs de canne à sucre, puis de banane. Il a trait à cette injustice criante que fut le « rachat » des esclaves par l'Etat puisque les Békés furent dédommages de la perte de leur « bétail humain ». Il rappelle le fait que les anciens esclaves, dits « nouveaux libres », ne reçurent pas un sou pour pouvoir entamer leur nouvelle existence et que bien souvent, ils durent continuer à travailler sur les mêmes plantations

où ils avaient enduré les chaînes, le fouet et le cachot, désormais comme ouvriers agricoles scandaleusement sous-payés.

**Autrement dit la « réparation » pour l’amiante, la vache folle, le Mediator ou le sang contaminé n’a quasiment rien à voir avec celle que réclament nombre de mouvements politiques, syndicaux, associatifs et culturels antillais.** La « réparation » qu’ils demandent, voire exigent, a une profondeur historique sans commune mesure avec celle des victimes hexagonales sans pour autant minimiser la douleur de ces dernières. Elle fait d’ailleurs partie de tout une mouvance caribéenne et internationale qui englobe également les Etats-Unis et l’Afrique noire portant le nom de MIR (Mouvement International pour les Réparations)<sup>42</sup>.

Mais, ô surprise, le président Emmanuel Macron rétropédala sur la question de l’empoisonnement par le chlordécone à peine une année plus tard, lors d’un « Grand Débat » à l’Elysée avec une soixantaine d’élus ultramarins. Citons le quotidien *Ouest France* en date du 1<sup>er</sup> février 2019 à ce propos :

*« Se fondant sur des études officielles, le Chef de l’Etat a affirmé qu’«il ne faut pas dire que c’est cancérigène, parce qu’à la fois on dit quelque chose qui n’est pas vrai et on alimente les peurs », la ministre de la Santé Agnès Buzin ajoutant que les études se poursuivent sur ce cancérogène « probable ».*

Au cours de cette rencontre avec les élus ultramarins, Emmanuel Macron avait même mouché le député socialiste guadeloupéen Victorin Lurel, subitement devenu grand défenseur de la veuve et de l’orphelin des victimes du chlordécone<sup>43</sup>, lequel avait demandé

---

<sup>42</sup> Le président du MIR-Martinique est Garcin Malsa, éminent écologiste qui fut longtemps président de l’association ASSAUPAMAR.

<sup>43</sup> Il n’avait pas jugé nécessaire, tout comme ses autres collègues députés antillais, d’assister à la conférence de presse de 2007, pourtant organisée en pleine Assemblée nationale, par L. Boutrin et R. Confiant, qui visait à faire connaître le scandale du chlordécone au niveau de l’Hexagone.

« qu'on lui démontre qu'il ne faut pas dire cancérigène ». Ce à quoi le président français lui avait répliqué :

*« Si vous étiez si sûr de ça, sincèrement...C'est pas comme si vous n'aviez pas été ministre de l'Outremer ».*

Cette passe d'armes hilarante et pas du tout à l'avantage de l'ancien premier édile de la commune de Vieux-Habitants réveillait une sorte de serpent de mer qui dès que la question de l'utilisation du chlordécone arriva sur la place publique, servit d'argument ou d'alibi à ceux qui refusaient de voir la réalité en face : **est-il scientifiquement démontré que les taux de cancers de la prostate, l'augmentation du nombre de cas de maladies de Parkinson et d'Alzheimer ou encore des maladies congénitales sont dus à l'utilisation du pesticide ?** Car s'il s'agit juste d'un soupçon, d'une probabilité, il devient difficile, impossible même, de pointer du doigt qui que ce soit à commencer par les importateurs et planteurs békés. Evidemment, ces derniers se sont infiltrés dans la brèche et on a vu apparaître une explication tout autre de l'augmentation exponentielle des maladies en question : une explication ethnique. Les Martiniquais et les Guadeloupéens étant majoritairement des Noirs, il est logique que le cancer de la prostate y soit plus fréquent chez eux que chez les autres « races ». Sauf que les îles de la Dominique, de la Barbade, de Saint-Vincent, de la Grenade ou d'Antigue ont la même population que la Martinique et la Guadeloupe, or ce type de cancer n'y fait aucun ravage. Il est vrai qu'elles n'ont jamais été couvertes de plantations bananières ! Et si, l'on examine le cas de l'Afrique noire d'où sont originaires la majorité des populations antillaises, on constate, par exemple, que dans un pays comme le Zimbabwe, il n'y a que... 25 cas de cancers de la prostate pour 100.000 habitants. D'ailleurs, dans le compte rendu d'une commission des affaires économiques, de l'environnement et

du territoire de l'Assemblée nationale en date du 07 novembre 2007, ce point est confirmé :

*« La gravité particulière du cancer de la prostate aux Antilles est avérée par plusieurs études scientifiques ; les facteurs ethnographiques, mentionnés par une étude américaine, ne sont pas démontrés ; dans les pays voisins des Antilles, on constate un nombre moindre de cancers de ce type ».*

Sans doute le rédacteur a-t-il voulu écrire « facteurs ethniques » et non « facteurs ethnographiques ». Il ne s'agit toutefois pas pour autant de nier que certaines maladies touchent davantage certaines populations : la drépanocytose touche davantage les populations d'ascendance africaine alors que la thalassémie est plus fréquente celles qui sont d'ascendance européenne. **Mais, point important et presque jamais souligné : ces maladies sont rares et elles ne peuvent servir d'argument à l'explication ethnique s'agissant de celles qui sont provoquées par les pesticides.**

Seulement, au plan juridique, seule une démonstration scientifique du lien direct entre chlordécone et cancer de la prostate peut entraîner des poursuites et des condamnations. Les termes « probable » ou « possible » ne le peuvent pas ! En réalité, au lieu de s'enfermer dans un débat entre médecins et biologistes, il aurait sans doute mieux valu, pour les organisations écologiques qui ont porté plainte, de poser à l'Etat une question et une seule : **si ce n'est pas le chlordécone qui est responsable de ce désastre sanitaire, qui en est l'auteur ?** Car ce sont les services déconcentrés de ce même Etat qui rédigent chaque année le « Registre des cancers » et celui des malformations congénitales, pas les écologistes. C'est ce registre qui note l'augmentation régulière et anormale pas seulement du cancer de la prostate mais d'autres types de cancers, certains d'entre ces derniers étant fort rares. Deuxième question : pourquoi les ouvriers agricoles qui travaillent dans les bananeraies en sont nettement plus

atteints que la moyenne des populations martiniquaise et guadeloupéenne ? Pourquoi le taux de mortalité des premiers est-il nettement supérieur à celui de ces dernières ?

Car si la science peut hésiter à désigner le chlordécone, elle ne peut pas ne pas constater qu'il existe depuis des décennies un grave problème au niveau des travailleurs de la banane. Dès lors, n'est-il pas compréhensible que l'Etat et les élus s'en préoccupent et mettent tout en œuvre afin d'en identifier la ou les causes ? C'est pour éviter d'avoir à répondre à ces différentes questions que ceux-ci se focalisent tant sur la non-preuve scientifique de la dangerosité du chlordécone et que trop d'écologistes ont dépensé du temps et de l'énergie pour démontrer le contraire en faisant appel à des sommités médicales comme le Pr Dominique Belpomme.

Pour en revenir à la question de la « réparation », dont on a vu qu'elle recouvre quelque chose de beaucoup plus large que des dédommagements, lors du « Grand Débat » avec les élus ultramarins, Emmanuel Macron en avait profité pour enfoncer le clou :

*« Enfin, franchement ! C'est la première fois qu'on prend de face le sujet du chlordécone...Je ne dis pas qu'il n'y a pas de lien entre le produit et des pathologies, je dis que personne n'a établi de lien direct. Si on m'avait établi un lien direct, j'aurais pris les décisions qui vont avec. »*

Très bien ! Mais Emmanuel Macron connaît l'anglais, il lit et parle cette langue et il n'ignore pas qu'ayant synthétisé la molécule en 1976 les Etats-Unis l'ont définitivement bannie. Nombre d'études de l'*American Institute for cancer*, disponibles sur l'Internet, le démontrent et en 2007, L. Boutrin et R. Confiant se sont appuyés sur elles pour rédiger leur ouvrage *Chronique d'un empoisonnement annoncé*. Les dirigeants français s'imaginent-ils que les chercheurs et

scientifiques étasuniens sont des nuls ? Que la décision d'interdire le chlordécone a été prise à la légère ? Admettons ! Mais comment expliquer alors qu'en 2019, deux chercheurs français, Luc Multigner, chercheur à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale et Pascal Blanchet, chef du service urologie du CHU de la Guadeloupe aient publié, dans la très renommée revue médicale, *l'International Journal of Cancer*, un article confirmant le potentiel cancérigène du chlordécone ? Citons le quotidien *Le Monde* en date du 21 mars 2019 sous la plume de Stéphane Mandard :

*« L'originalité de cet article réside dans le fait qu'elle démontre pour la première fois que l'exposition à l'insecticide augmente, de façon considérable (jusqu'à trois fois), le risque de récidiver de cancer de la prostate... Le gouvernement français a toujours autant de mal à reconnaître sa dangerosité malgré l'accumulation des preuves scientifiques. En 2010, les mêmes auteurs avaient déjà publié une étude remarquée dans la principale revue internationale de cancérologie, Journal of Clinical Oncology, établissant un lien entre le chlordécone et la survenue du cancer de la prostate. Avec 230 nouveaux cas pour 100.000 hommes chaque année, la Martinique détient le triste record du monde de cancer de la prostate. »*

Au final, ce qui retint l'attention des Antillais lors de cette visite d'Emmanuel Macron en 2018 furent ses deux déclarations ci-après :

. *« Le chlordécone est un scandale environnemental dont souffrent la Martinique et la Guadeloupe depuis 40 ans ».*

. *« L'Etat doit prendre sa part de responsabilité dans la pollution au chlordécone et avancer sur le chemin de la réparation ».*

Où en sommes-nous à la veille de l'année 2023 c'est-à-dire 5 ans plus tard ? Après 4 « Plan Chlordécone », après l'étude « Kannari »,

après l'étude « Timoun », après l'étude « Karuprostate », pour ne citer que celles-là ?

Question à laquelle il est très difficile de répondre car il y a loin entre les recherches scientifiques, d'une part et la mise en œuvre de protocoles thérapeutiques, de l'autre. Sans compter que l'activisme des militants « Rouge-Vert-Noir », fort utile comme on l'a vu pour réveiller les consciences sur la question du chlordécone, a fini par brouiller les cartes au niveau de la population générale à cause de son discours afrocentriste, sans doute fondé mais qui a pris une tournure parfois délirante. Comme de mettre dans le même sac chlordécone et vaccination contre le covid ! Choses qui n'entretiennent absolument aucun rapport, le premier, à savoir le chlordécone, étant un crime d'Etat et des latifundistes, le second relevant de l'imprévisible. En tout cas, apparu pour la première fois dans la ville de Wu-Han, en Chine, et non à Carcassonne ou à Brest, le virus n'est aucunement un énième « acte colonialiste français ». Sinon à ce compte-là, le cyclone Hugo qui avait détruit une grande partie de la Guadeloupe serait de la faute également ... du « pouvoir colonial » !

A tout mélanger, certains mouvements militants ont contribué à décrédibiliser la lutte contre le chlordécone et à lasser les populations. Rien d'étonnant donc à ce qu'aujourd'hui, la question indiffère le grand public et que la justice puisse se permettre de harceler, condamner et parfois emprisonner des militants « Rouge-Vert-Noir ». Rien d'étonnant à ce qu'elle vienne de prononcer un non-lieu et que cette décision scélérate n'ait provoqué aucun soulèvement général en Martinique et en Guadeloupe.

## LE LABEL ET L'APPLICATION « ZERO CHLORDECONE »

Si la grande majorité des élus (es) antillais demeura longtemps muette sur le scandale du chlordécone, à partir du moment où, en Martinique, la coalition « Gran Sanblé pou Ba Péyi-a An Chans »<sup>44</sup> remporta, en 2015, les premières élections de la nouvelle collectivité qui fut mise en place en 2016, la CTM (Collectivité Territoriale de Martinique), une action vigoureuse fut entamée pour tenter de protéger les consommateurs. Sous la houlette du président de la CTM, Alfred Marie-Jeanne<sup>45</sup>, le conseiller territorial Louis Boutrin<sup>46</sup>, s'employa à mettre en place, en juillet 2018, non sans difficultés, deux labels : le label « ZERO CHLORDECONE » et l'application « ZERO CHLORDECONE ».

Ces labels furent créés par le PNM (Parc Naturel de Martinique) dont L. Boutrin était le président et avaient pour but :

\_\_de valoriser les productions des agriculteurs et des éleveurs travaillant sur des terres faiblement ou non contaminées. Le Label « ZERO CHLORDECONE » permit alors de rassembler environ cent-cinquante professionnels du secteur.



<sup>44</sup> Coalition de six partis : le MIM, le PCM, le PALIMA, le CNCP, le RDM et MARTINIQUE-ECOLOGIE.

<sup>45</sup> Président du MIM (Mouvement Indépendantiste Martiniquais).

<sup>46</sup> Président de MARTINIQUE-ECOLOGIE.

\_\_de créer un outil permettant au consommateur de vérifier si les produits agricoles qu'il achète sur les marchés ou en grande surface contenaient ou pas du chlordécone. Ce fut l'Application « ZERO CHLORDECONE » facilement utilisable sur les téléphones portables.

La chaîne de télévision MARTINIQUE la 1è avait consacré un reportage à l'évènement :

<https://youtu.be/EbEOyCLZdko?t=16>

Mais la Chambre d'Agriculture de la Martinique ne vit pas d'un bon œil ces initiatives. Lors d'une assemblée générale réunissant des producteurs d'ananas, le président de ladite chambre de l'époque déclara que « le label « ZERO CHLORDECONE » stigmatisait tous les autres producteurs c'est-à-dire ceux qui avaient des résidus du pesticide sur leurs terres. Il ajouta qu'il ne comprenait pas à quoi pouvait bien servir ce label puisque l'agriculture martiniquaise disposait déjà d'une filière « zéro chlordécone » à savoir la filière biologique. Enfonça le clou en ironisant :

*« Le Parc Naturel, ce n'est pas sa mission première de travailler sur le monde agricole, sur le développement agricole. Donc, je crois qu'il faut que chacun reste dans ses prérogatives et les choses seront bien faites. La Chambre d'Agriculture travaille avec un certain nombre de partenaires agricoles, des coopératives notamment, des groupements de producteurs, des syndicats agricoles. »*

Cette réaction négative revenait tout simplement « botter en touche », non pas pour les raisons évoquées mais pour des raisons politiques, le « Gran Sanblé Pou Ba Péyi-a An Chans » n'étant pas en odeur de sainteté auprès des latifundiaires et leurs affidés nègres.

LABEL « ZERO CHLORDECONE »

En 2018 donc, le Parc Naturel de Martinique (PNM) lança ce label novateur dans le but de rassurer la population sur la provenance des produits agricoles et sur les méthodes de culture mises désormais en œuvre par un certain nombre d'agriculteurs. Il s'agit plus précisément d'une méthode de traçabilité « Zéro chlordécone ». Pour obtenir ce label, un expert indépendant fut chargé de procéder à toute une série de contrôles au niveau de chaque exploitation des terres, de l'eau d'irrigation et des fourrages tant au niveau des agriculteurs que des éleveurs. Au cas où lesdits contrôles s'avéraient satisfaisants, l'exploitant se voyait attribuer le Label « Zero Chlordécone ». Le préfet de la Martinique de l'époque, Franck Robine, avait appuyé l'opération déclarant ceci, en avril 2018, à la suite d'une réunion entre les services de l'Etat et le PNM :

*«L'objectif « Zéro Chlordécone » est un objectif qu'il faut non seulement poursuivre mais atteindre. L'Etat soutiendra cette démarche et même mieux, l'appuiera pleinement. En outre, tous les services de l'Etat, notamment l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la DAAF (Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) vont être mobilisés afin d'atteindre cet objectif. »*

On notera ici la différence de positionnement face à ce label du président de la Chambre d'Agriculture de l'époque, organisme noyauté par les planteurs békés, et celle du représentant de l'Etat. Les prétendues craintes formulées par celle-ci à savoir la marginalisation des agriculteurs disposant de terres fortement contaminées puisque lors de cette réunion, Louis Boutrin, le président du PNM, avait proposé d'accompagner techniquement ceux-ci dans la production d'autres cultures moins ou pas sensibles au chlordécone. Celui-ci dans une interview au *HuffPost* rectifiait l'affirmation du président de la Chambre d'Agriculture pour lequel la mise en place d'un tel label n'entraîne ni dans les attributions ni dans les compétences du PNM :

*« Il est impératif de pouvoir garantir aux consommateurs des produits « zéro chlordécone » dont la traçabilité est assurée. Il est impensable que l'on nous impose la dose de poison que nous pouvons ingurgiter chaque jour !*

*Dans le cadre de ses missions de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel, le Parc Naturel de Martinique a initié une démarche de labellisation des produits agricoles locaux sous le **label « Zéro chlordécone »**. L'objectif de ce label est de développer la traçabilité des produits agricoles et d'offrir aux professionnels la possibilité d'être transparents sur le niveau de contamination au chlordécone de leurs productions.*

*Aujourd'hui, le label fait l'objet de nombreuses demandes de la part d'agriculteurs martiniquais désireux d'en bénéficier et nécessite l'atteinte des objectifs fixés par les multiples partenaires techniques, scientifiques et institutionnels qui accompagnent le Parc Naturel dans sa démarche. »*

En effet, le rôle d'un organisme tel qu'un Parc Naturel n'est pas seulement de protéger les oiseaux ou les tortues, mais tout autant de veiller au bien-être des populations sinon cela reviendrait à sombrer dans « l'environnementalisme », démarche certes nécessaire et sympathique mais qui trop souvent sert à donner bonne conscience à des personnes pour lesquelles cela constitue une sorte de hobby du dimanche.

Dans cette même interview au *HuffPost*, L. Boutrin précisait ses attentes :

*« Il est grand temps d'aller à l'essentiel. L'essentiel c'est une réponse concrète à la promesse faite par l'ex-Ministre de la Santé, Roseline BACHELOT depuis 2007. Nous demandons un recensement, un **examen biologique et un suivi médical pour tous les ouvriers agricoles** qui ont travaillé dans la banane de 1972 à 2002.*

*L'essentiel ce sont **les marins pêcheurs** et les 33 % du littoral et certains fonds de Baie qui sont interdits à la pêche. Nous demandons à l'Etat **un fond d'indemnisation pour les marins-pêcheurs et les aquaculteurs** pour accompagner la mutation de pratiques de pêche et pour sortir de cette logique de non-assistance à profession en danger.*

***L'essentiel c'est le contrôle de la potabilité de l'eau.** Durant des décennies les fermiers ont distribué à la population une eau gorgée en Chordécone, sans contrôle, en totale contravention avec les dispositions de la loi sur l'eau. Nous*

*demandons également un contrôle très strict des résidus de charbon actif chargés en pesticides, notamment en Chlordécone.*

*L'essentiel c'est aussi **ce scandale des LMR** (Limites Maximales Résiduelles). Le simple fait d'accepter l'idée même des LMR montre bien l'absence d'une réelle prise de conscience collective face à l'ampleur de cette contamination massive qui frappe 92% de la population. Quels sont les effets chez l'homme de ce cocktail de pesticides organochlorés (HCH bêta, Dieldrine, aldrine, chlordane) absorbés des années durant ? Quid de la bioaccumulation de ces pesticides à l'intérieur de nos organismes ? »*

### L'APPLICATION « ZERO CHLORDECONE »

Outre le label, le deuxième outil de l'opération « Zéro Chlordécone » fut la création, un an plus tard, d'une application permettant aux consommateurs de contrôler le niveau de contamination des légumes-racines et autres végétaux. Le site du PNM la présenta ainsi :

*« A partir de ce vendredi 11 octobre 2019, dans le cadre du Label « Zéro Chlordécone », le Parc Naturel de Martinique offrira aux consommateurs martiniquais la possibilité de s'approvisionner, en grande surface, en produits locaux ayant une traçabilité ZERO CHLORDECONE. A cette occasion, une application numérique dédiée, combinant les données bloc Chain avec un QR Code spécifique à chaque produit labellisé, sera également mis à la disposition de la population.*

*En téléchargeant cette application unique aux Antilles, le consommateur pourra scanner le QR Code de l'étiquette du produit labellisé à l'aide de son smartphone pour récupérer les infos liées au producteur sur son écran, mais aussi à l'ensemble des agriculteurs labellisés sur le territoire et des informations relatives au label.*

*Les informations disponibles sur l'application numérique du label ZERO CHLORDECONE relèvent du principe de la blockchain, un registre qui permet de tracer le cycle de vie des produits labellisés « Zéro Chlordécone » dans une base de données sécurisée. »*



## LE LOBBY BANANIER BEKE

On ne comprendrait rien au scandale du chlordécone si l'on cherchait pas les raisons profondes de l'utilisation massive d'un pesticide aussi dangereux pendant tant de décennies. Les Békés, principaux planteurs de banane, seraient-ils de simples inconscients ? Ou au contraire, auraient-ils eu la volonté d'empoisonner la Martinique qui est le pays où ils vivent ? Car, enfin, même ceux qui se sont réfugiés au quartier Cap Est, dans la commune du François, surnommé « Békéland » par les nationalistes, reçoivent la même eau du robinet que tous les Martiniquais. Sauf à croire qu'ils n'utiliseraient que de l'eau en bouteille importée de l'Hexagone pour se brosser les dents, se doucher, faire nettoyer leurs résidences et préparer leurs repas, on est en droit de penser qu'eux aussi, ont dû avoir été contaminés. D'autant que maintes villas békées se trouvent au mitan des plantations.

En fait, la réponse à cette question est simple. Elle tient en deux expressions : lobby bananier d'une part ; subventions européennes, de l'autre.

De quoi ce lobby est-il le nom ?

La journaliste Lisa David avait réussi en 2011 à identifier le cercle très fermé des « profiteurs » des subventions agricoles européennes. Citons le site-web guadeloupéen « CaribCreoleNews » sur lequel elle avait publié son enquête :

*« Depuis le 30 avril, en vertu d'une décision de la Commission Européenne, les états membres doivent publier, chaque année, la liste détaillée de tous les bénéficiaires des subventions agricoles au niveau national... Les journaux nationaux se sont indignés de constater que la Queen Elisabeth III, pauvre comme on sait, bénéficie des aides européennes avec plus de 5 millions d'euros. Le Prince de Monaco, dont la famille est propriétaire d'un domaine de 773 ha,*

*est aidée pour son soutien aux « cultures propres » avec 253. 986 euros. Une bagatelle comparée aux montants qu'empochent les planteurs békés sous les cocotiers. »*

Et cette bagatelle, la voici :

*« GAGNER PLUS AVEC PLUSIEURS SOCIETES.*

*Qui se cache derrière le nom d'une société ? Une même personne peut avoir des intérêts dans plusieurs exploitations agricoles sans que cela apparaisse. Nous avons voulu en savoir plus et chercher ce que la liste publiée sur Telepac ne dit pas. De surprise en surprise se découvre la générosité faite aux riches.*

*Si seule Gardel, en Guadeloupe, figure dans le peloton de tête des plus gros bénéficiaires de la PAC dans les Départements d'Outre-mer avec 10 millions d'euros, suivie de l'Habitation guadeloupéenne de Capesterre-Belle-Eau, « Bois-Debout », avec plus de 4 millions d'euros, c'est bien faute de savoir qui se cache derrière le nom de ces sociétés.*

*En Martinique, avec ses 7 millions de fonds européens, Jean-Michel Hayot fait partie de cette catégorie qualifiée d'« Agri-millionnaires » par Farmsubsidy.org, une ONG qui s'est battue pour la transparence de l'utilisation de l'argent des contribuables. L'exploitation agricole « Petit Morne », au Lamentin, a été bénéficiaire de la confortable somme de 3.859.391,42 euros du FEAGA (Fonds Européen Agricole de Garantie) pour la période du 16 octobre 2007 au 15 octobre 2008. Mais ce n'est pas tout puisque cette « habitation » n'est que l'une de ses nombreuses propriétés. A 53 ans, ce planteur sait comment planter les bananes et récolter les subventions. Un vent de millions d'euros s'abat sur ses « cultures de fruits tropicaux et subtropicaux ». « Petite Grenade » obtient du FEAGA 1.079.297,75 euros, « Trianon », toujours au Lamentin, 1.305.234,08 euros et sa voisine, « Bochet », 1.144.190,04 euros. Il y a aussi « Le Lareinty SA », 90.807,38 euros, présidée par Mme Hayot Jean-Michel (comme précisé par les documents d'immatriculation) avec « Monsieur » comme directeur général. Au total, plus de 7 millions d'euros pour une année (7.478. 921,07 euros). »*

Quand on compare cette pluie de subventions avec les maigres salaires des ouvriers de la banane et de la canne à sucre, il y a de quoi rester rêveur. Sur le site COOVER, on lit ce qui suit :

*« La rémunération minimale d'un salarié de la convention « Exploitations bananières de la Martinique » doit être au moins égale à ces deux montants :*

*. Le SMIC, fixé au niveau national.*

*. Le salaire minimum fixé dans la convention collective « Exploitations bananières de la Martinique ».*

Et le site de préciser avec une alerte en rouge :

*« Si votre employeur ne respecte pas ces salaires, vous disposez d'une période de 3 ans à compter du jour où un salaire n'est pas conforme pour saisir le Conseil des Prudhommes ».*

L'énormité des subventions européennes perçues par les gros planteurs est également à mettre en regard de la scélératesse de ces derniers. L'accusation n'est ni trop forte ni gratuite ! Le site *REPORTERRE* rapporte ainsi, en mai 2022, sous la plume de Romuald Gadegbeku ce qui suit dans un article intitulé *« On est oubliées »*. *Les femmes antillaises, victimes invisibles du chlordécone* » faisant suite à une enquête en Guadeloupe :

*« Contrairement aux hommes, les femmes ne bénéficient pas d'une reconnaissance comme maladie professionnelle. Pourtant, aux Antilles, elles aussi ont été exposées à ce pesticide sur les plantations de bananes... En décembre dernier pourtant, le cancer de la prostate a été reconnu comme maladie professionnelles. Mais pas les pathologies touchant les femmes... Dans les plantations, hier comme aujourd'hui, les hommes s'occupent des tâches les plus physiques. **Les femmes, elles, restent plus longtemps sur la parcelle, principalement à l'épandage, où elles ont le nez dans le pesticide.** La main recouverte d'un gant fin plonge dans le seau, puis asperge la parcelle à l'aide du chlordécone... Elles sont aussi chargées de nettoyer la parcelle. « Avec un sac, on devait ramasser les ficelles dispersées partout sur la terre labourée » relate*

*Donat Obertan. Les journées s'allongent. Et l'exposition du pesticide avec : jusqu'à 18h30 quand la majorité des hommes quittent les lieux à 12h30. »*

Et il y a aussi celles qui dans les hangars à banane « dépatent » les régimes, lavent les fruits avant de les ranger dans les cartons en vue de leur transport jusqu'aux ports d'où ils sont transportés dans l'Hexagone.



Et les conséquences de cette répartition machiste des tâches, établie de tout temps par les « commandeurs d'habitation » (contremaîtres de plantation) sont tout simplement terribles :

*« Marcelle Anne Marguerite, âgée de 79 ans : « On m'a enlevé le sein gauche et beaucoup d'autres ont eu le cancer du sein. C'est le chlordécone qui nous a empoisonnées »... Les trois femmes s'en souviennent très bien : elles retraits parfois chez elles le corps « tout blanc » tant le produit laisse des traces « comme de la farine de froment »... L'ancienne ouvrière a eu un cancer du col de l'utérus, puis une tumeur à cerveau. Son visage est encore entouré d'un tissu. Marie-Anne Georges, elle, a eu deux cancers. En 2017, elle sent un ganglion à l'aîne gauche. Un cancer du sang est diagnostiqué. »*

Mais voici le comble de la scélératesse de certains propriétaires de plantations :

*« J'ai guéri, mais un an et demi plus tard, mon sein m'a fait très mal et a pris une forme bizarre », confie-t-elle. Une tumeur est découverte. Elle subit une ablation du sein. Après son premier cancer, elle est licenciée par Bois-Debout. « Le médecin du*

travail avait demandé aux patrons de faire un poste aménagé pour moi. On nous a répondu qu'il n'y en avait pas dans ce secteur. **Et on m'a licenciée.** »

Tout comme certains hommes, ces ouvrières, en Martinique comme en Guadeloupe, n'étaient pas toujours déclarées.

Nous évoquerons plus avant ce que nous avons appelé le « djob illégal » par rapport au « djob traditionnel » qui consiste, pour un travailleur, à s'adonner à des activités sans rapport direct avec sa profession afin de se procurer un complément de revenus. Le « djob illégal », par contre, est de l'embauche déguisée, au jour le jour. En clair, du travail illégal couramment pratiqué sur certaines exploitations bananières et qui ne permet aucunement aux embauchés (es) ni de percevoir le salaire minimum ni de cotiser pour leur retraite. Et de se retrouver au soir de leur vie, pour celles et ceux que quelque cancer n'a pas fait passer de vie à trépas, à tenter de survivre avec 300 ou 400 euros par mois. Or, les mêmes planteurs ou leurs parents qui sont grossistes-importateurs de la plupart des produits de première nécessité vendus en supermarché et « importés de Métropole » n'hésitent pas à forcer sur les prix de ces derniers. Entre 2007 et 2008, par exemple, on trouvait les prix suivants en supermarché comparativement à ceux pratiqués dans l'Hexagone :

- . + 48% pour le lait.
- . + 87% pour les pâtes alimentaires.
- . + 59% sur le beurre etc.

**Autant dire que ces ouvriers (ères) agricoles de la banane, à l'âge de leur retraite, n'ont d'autre alternative que de « consommer local », selon une jolie et trompeuse expression publicitaire, c'est-à-dire de consommer journellement des produits...chlordéconés !**

Mais revenons à l'enquête approfondie menée par la journaliste Lisa David qui fut publiée sur plusieurs sites-Internet antillais sans que les personnes ciblées, à savoir les gros planteurs, ne réagissent ni ne portent plainte devant la justice pour diffamation :

*« La plaine du Lamentin, où pleuvent les subventions, risque bien de se transformer en montagne d'euros. Avec 821.726,85 euros (FEAGA et FEAGER), la « Sarl La Désirade » de Jacques Plissoneau-Duquesnes, créée en 2001, grimpe déjà vers la crête des millionnaires. Un peu plus loin, Jean Simonnet, gagne aussi le pactole avec plus de 5 millions d'euros pour ses exploitations « Caféière » (3.518.133, 60), « Rivière Lézarde » (1.178.685,46) à Saint-Joseph et « Mag Do » (791.549,73) au François. Cette dernière n'est créée qu'en janvier 2005.*

*Jean Simonnet, qui est aussi actionnaire de la SPM (Société Productrice de Banane au Cameroun) peut avoir l'esprit tranquille pour conduire sa quinzaine d'entreprises. Du commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté en passant par la fabrication de produits azotés et d'engrais, la location et la location-bail de machines et équipements agricoles, ce jeune chef d'entreprise de 45 ans a l'avenir devant lui. »*

Il serait trop long d'évoquer ici tous les Békés qui bénéficient de colossales subventions européennes. **Si l'on souhaite vérifier ces informations, il suffit d'un clic de souris sur le site *Telepac* et la liste des heureux bénéficiaires du FEAGA (Fond Européen Agricole de Garantie) et du FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) s'affiche.** Loin de nous l'idée de critiquer les subventions européennes puisque d'une part, la Martinique et la Guadeloupe sont intégrées à la Communauté Européenne quand bien même elles sont désignées par le terme de RUP (Régions Ultrapériphériques) et que d'autre part, les agriculteurs français, italiens, espagnols, portugais, allemands et autres en bénéficient. **Le problème n'est pas tant l'octroi par l'Europe de ces aides à l'agriculture (ce qui, à nos yeux, constitue un début de**

**« réparation » de l'infamie esclavagiste) que la concentration, aux Antilles, de celles-ci au profit d'une toute petite minorité de planteurs appartenant à la même caste, au même groupe socio-ethnique, celui des descendants d'esclavagistes.** En effet, pendant l'esclavage, ceux-ci avaient profité durant deux siècles et demi du travail gratuit de dizaines de milliers d'Africains raptés sur le continent noir ; puis, après l'abolition, du travail scandaleusement sous-payé des « nouveaux libres » ainsi que des immigrants ou « travailleurs sous contrat » venus de l'Inde, de la Chine et d'Afrique<sup>47</sup> ; enfin, aujourd'hui, de cette avalanche de subventions européennes dont nous avons fait une brève liste.



Quand on met face à face tout cet argent et le cynisme avec lequel ces planteurs utilisèrent le chlordécone et d'autres pesticides depuis les années 50, on est parfaitement en droit de parler de scandale. Voire de crime contre les populations antillaises...

Le problème n'est pas non plus le fait que les îles antillaises soient vouées à la culture de la banane. Deux siècles et demi durant, elles le furent à la canne à sucre et au café. Il ne s'agit aucunement de

---

<sup>47</sup> 9.000 Congolais arrivèrent à la Martinique à compter de 1853. Ils sont les seuls Martiniquais à porter des patronymes africains (Louemba, Massemba etc.) alors les descendants d'esclaves se virent attribuer des noms français, latins ou grecs au lendemain de l'abolition.

diaboliser un produit agricole qui permet à des dizaines de milliers de familles de vivre sans parler des emplois indirects créés par cette activité. D'autant répétons-le que sur les quelques 2.500 planteurs déclarés, l'écrasante majorité est composée de petits planteurs de couleur. Il s'agit :

- . de dénoncer des pratiques culturelles imposées par les latifundistes, notamment l'usage disproportionné de pesticides.

- . de questionner, sur un plan plus large, la monoculture qui prend littéralement les îles en otage et empêche le développement de cultures alternatives. Cyniquement, certains défenseurs de ce système ont pour habitude de dire que c'est grâce aux navires qui transportent la banane que chaussures, outils, voitures, meubles etc... sont à un prix abordable puisque sans la banane, ils repartiraient à vide vers l'Hexagone. Un rapide coup d'œil sur la balance commerciale de la Guadeloupe en 2010 révèle les chiffres ci-après :

*« Importations : **2.232,6 millions d'€** dont 46,9 millions d'€ de produit de l'agriculture et de la pêche 392,7 millions d'€ de produits des industries agroalimentaires.*

*Exportations : **168,7 millions d'€** dont 23,9 millions d'€ de produit de l'agriculture et de la pêche soit 13% des exportations 54,6 millions d'€ de produits des industries agroalimentaires.*

***Balance commerciale pour les produits agricoles et agroalimentaires : - 361 millions d'€.** »*

Les chiffres pour la Martinique sont peu ou prou similaires. Cet impressionnant déficit de la balance commerciale des îles antillaises est, il faut le savoir, assez récent. Il ne date, en fait que d'à peine trois-quarts de siècle, depuis la Loi de Départementalisation de 1946 qui avait transformé « les vieilles colonies » en « Départements

d'Outre-mer ». Avant cette date et pendant deux siècles et demi, la Martinique et la Guadeloupe ne « vivaient pas aux crochets de la Métropole », pour reprendre une expression en vigueur dans certains milieux politiques français et antillais, mais bien l'inverse ! Si pendant l'esclavage et après l'abolition, la population de ces îles furent féroceusement exploitées, si avant 1946 n'existaient ni Sécurité Sociale ni allocation-chômage ni SMIC, si la plantocratie békée régnait presque sans partage, il n'en reste pas moins que « le budget de la colonie » n'était pas déficitaire. C'est ce qui explique qu'au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale, le Conseil général put voter une importante subvention pour permettre de reconstruire la ville d'Étain, dans le Nord de la France, détruite par les Nazis. En fait, le déficit de la balance commerciale des îles fait suite à l'effondrement de la triséculaire « société de plantation » (1660-1960) fondée sur la culture de la canne à sucre. A ce stade, il faut souligner qu'il en allait exactement de même dans les Petites Antilles sous tutelle anglaise, ce qui ne les empêcha pas d'accéder à l'indépendance à la fin des années 1970. Alors, on évoquera deux systèmes coloniaux différents\_\_celui de l'« *indirect rule* » des Anglo-Saxons et celui de l'assimilationnisme des Latins (Français, Portugais)\_\_le premier favorisant l'autonomie, puis l'indépendance, le second le renforcement des liens avec la Métropole. Si cela est à prendre en compte (les colonies portugaises d'Afrique n'accédèrent ainsi à l'indépendance qu'en 1974 aux termes de guerres anticoloniales sans merci), il n'en demeure pas moins que la revendication de l'assimilation « à la Mère-Patrie » date, en Martinique et en Guadeloupe, de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et qu'elle fut formulée par les élites mulâtres, non par les Békés. Il serait trop long d'en expliciter les raisons, mais cela permet de voir que l'impasse dans laquelle se retrouve aujourd'hui les deux îles n'est pas à mettre entièrement sur le dos des descendants d'esclavagistes.

Tout cela, le lecteur antillais cultivé le sait parfaitement, mais notre ouvrage s'adressant aussi au lecteur étranger, il nous a paru important de le souligner afin de permettre à ce dernier de comprendre notre statut de dernières colonies de la planète. Colonies en voie d'« hawaïisation », selon le mot d'Edouard Glissant dans *Le Discours antillais* (1981).

Il est intéressant à ce stade de notre analyse de revenir à la fin du 20<sup>e</sup> siècle et de faire référence à ce que les gros planteurs qualifièrent à l'époque d'« événement historique », à savoir l'envahissement du tarmac de l'aéroport du Lamentin, en Martinique, et de celui du Raizet, en Guadeloupe, par des centaines de planteurs et des ouvriers de la banane le jeudi 26 novembre 1992. Des tonnes de régimes de bananes furent jetés sur les pistes d'atterrissage occupées par pas moins de 300 tracteurs et environ 200 véhicules automobiles dans la première île. Békés et Nègres main dans la main en quelque sorte ! Capitalistes lourdement subventionnés par l'Europe et ouvriers agricoles à peine payés au SMIC pleinement solidaires ! L'étude la plus approfondie sur ce coup de force, inédit et insolite tout à la fois, est celle effectuée par Guy Flandrina dans son livre *Bananiers de la République de la colère. Novembre 1992. La prise des tarmacs en Guadeloupe et en Martinique* (2016). Celui-ci pose le cadre du problème ainsi :

*« La production mondiale de bananes a fortement augmenté à partir du milieu des années 1980 et ce, jusqu'au début des années 1990. Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs, parmi lesquels le rôle des compagnies bananières transnationales qui est de taille.*

*Le Cameroun et la Côte d'Ivoire renforcent considérablement leur concurrence avec le soutien des multinationales américaines. La qualité de leur banane s'est très nettement améliorée et, de ce fait, leur image de marque auprès des mûrisseurs de l'Hexagone...Une première crise du marché de la banane, annonciatrice de celle de novembre 1992, manifeste ses premiers*

*signes dès le mois de mars de cette même année, avec un fléchissement des cours. A partir de ce moment, les prix de vente sont inférieurs au prix de revient des producteurs antillais. Paysage social volcanique donc que rend encore plus dangereux l'éruption, en juin 1992, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire. »*

Hormis les professionnels du secteur de la banane, les politiques et les économistes, quasiment aucun Antillais ne savait à l'époque que « notre » banane se trouvait en concurrence frontale avec celle que beaucoup aiment à appeler « la terre de nos ancêtres » à savoir l'Afrique noire. Tout ce dont Monsieur-tout-le-monde était au courant jusque-là, c'est la banane antillaise était prépondérante sur le marché hexagonal et il en tirait (les Martiniquais en particulier) une fierté certaine. Or, en 1992, on n'était plus du tout dans la situation que décrivaient, en 1971, J. Guillemot et M. Taverdet :

*« La Martinique est depuis plus de dix ans le premier fournisseur du marché français. Ses apports représentent environ 40% du total de la consommation française. »*

## LES ELUS (ES) ANTILLAIS (ES) ET LA QUESTION DU CHLORDECONE

Il n'a échappé à personne que la quasi-totalité des élus (es) antillais (es), des maires aux députés et sénateurs en passant par les conseillers territoriaux en Martinique, généraux et régionaux en Guadeloupe, ne se sont guère souciés de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture, notamment les bananeraies. L'exemple le plus criant est celui de la façade Atlantique de la Martinique où se trouve l'essentiel des grandes plantations, de Basse-Pointe au Nord à la commune du Vauclin au sud. Aucun des maires de cette région n'a jamais pointé du doigt le déversement de produits de toutes sortes à compter des années 60 du siècle dernier. Alors que, pour ne prendre que cet exemple, Le Lorrain se flattait d'être surnommé « Le Royaume de la banane », aucun premier édile de cette commune n'a osé, ni hier ni aujourd'hui, porter la moindre critique envers la caste békée, importatrice desdits produits et plus acharnés utilisateurs de ceux-ci. Or, comme nous l'avons déjà vu, les ouvriers agricoles du Nord de la Martinique furent, au milieu des années 70, les premiers à dénoncer à la fois leurs conditions de travail relevant du quasi-servage et le fait que leurs employeurs les contraignaient à manipuler chlordécone, paraquat, glyphosate et autres poisons sans se soucier de leur fournir ni combinaisons protectrices ni masques. Avec les conséquences catastrophiques sur la santé de ces ouvriers que l'on finira par découvrir.

Or, ne voilà-t-il pas que près d'un demi-siècle plus tard, les maires du Nord de la Martinique, en particulier celui du Lorrain, se réveillent de leur indifférence absolue et prétendent mettre en place des brigades visant à enseigner aux habitants des campagnes la manière d'éviter de s'empoisonner au chlordécone. L'opération a pour nom...et a été présentée en grandes pompes aux médias au moment

même (12-14 décembre 2022) où se tenait en Guadeloupe un grand colloque sur le chlordécone organisé par le Ministère de l'Outremer. Colloque qui réunira principalement des scientifiques et qu'un média guadeloupéen a présenté ainsi :

*« Le coup d'envoi du grand colloque scientifique intitulé « Connaître pour agir » a été donné hier au Gosier. Durant 3 jours, les experts français et internationaux vont exposer les dernières avancées concernant les recherches sur cette molécule composant les pesticides utilisés en masse dans nos bananeraies jusqu'au début des années 90.*

*Au programme, des rencontres et des ateliers entre la communauté scientifique, les professionnels de santé, les universitaires, mais aussi les éleveurs et les agriculteurs dans une approche qui se veut interdisciplinaire. »*

## LES 49 RECOMMANDATIONS

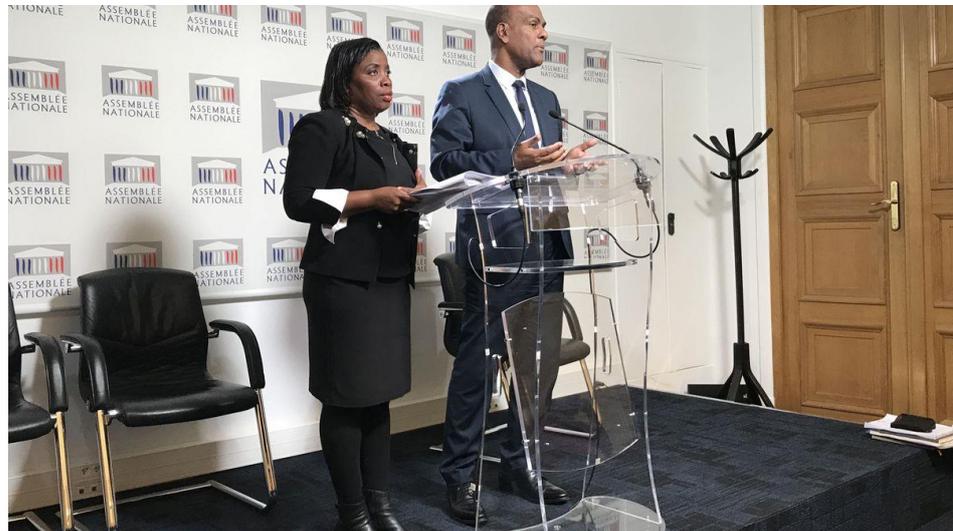
Nous avons évoqué plus avant la « Commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation du chlordécone » conduite par le député martiniquais Serge Letchimy et sa collègue guadeloupéenne Justine Bénin. Le moment est venu, presque quatre ans plus tard, d'examiner de plus près le rapport qu'elle a produit en novembre 2019. Dans la présentation de celui-ci, Serge Letchimy écrit ceci :

*« Pour la première fois, l'Assemblée nationale nous a donné les moyens humains et juridiques de mener cette enquête. Nous avons pu avoir accès à l'ensemble des archives, des documents qui ont abouti à des décisions administratives et politiques parfois aberrantes. Les administrations concernées sont aujourd'hui prêtes à reconnaître les erreurs commises. **Si les comptes rendus du comité d'homologation des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés n'ont pas été retrouvés que ce soit aux Archives nationales, dans les archives du ministère produits assimilés n'ont pas été retrouvés pour la période allant de 1985 à 1993, de l'Agriculture, dans celles du ministère du développement durable ou celles de l'INRA, l'ensemble des archives des organes chargés de l'instruction et de l'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques pour la période de 1972 à 1993 ont été remises à la commission d'enquête.** »*

Incroyable mais vrai !

Là, on n'est plus dans la théorie du complot dont les écologistes sont accusés d'user et d'abuser comme le prétendent tous ceux qui, pour des raisons diverses et variées, cherchent à étouffer l'affaire du chlordécone. On est dans un rapport officiel estampillé « Assemblée nationale ». **Les comptes-rendus d'homologation des produits antiparasitaires à usage agricole ont carrément disparu. Et des archives de pas moins de cinq organismes d'Etat, y compris les Archives Nationales censées conserver tous les documents officiels de la République !** On ne sait pas si l'on doit demeurer incrédule, se frotter les yeux ou tout simplement éclater de dire. Il est vrai que les services des douanes aux Antilles n'ont pas, elles non plus, retrouvé trace de l'importation de chlordécone à diverses époques. Comme par hasard ! La France serait-elle, pour faire un mauvais jeu de mot,

une république...bananière ? Un pays du Tiers-monde dépourvu d'une administration sérieuse ? Ou alors se relevant d'un conflit armé qui aurait ravagé ses bâtiments publics ?



N'importe qui d'un tant soit peu sérieux comprend que ces mystérieuses disparitions relèvent non pas de l'incompétence des différentes administrations concernées ni de quelque bug informatique mais d'une action délibérée visant à effacer toute trace concernant les politiques, les importateurs du chlordécone et les gros planteurs. Mais passons puisque S. Letchimy écrit que *« l'ensemble des archives des organes chargés de l'instruction et de l'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques pour la période de 1972 à 1993 ont été remises à la commission d'enquête »*.

Admettons !

D'autant plus, que lors de l'audition par la commission d'enquête de Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, le jeudi 19 octobre 2019, la députée guadeloupéenne Justine Bénin, l'avait félicité en ces termes :

*« En préambule, je tiens à saluer le travail mis en œuvre par vous, Monsieur le ministre, et l'ensemble de vos services afin de retrouver l'intégralité des pièces disponibles, en tout cas les archives que la commission d'enquête avaient réclamées et **qui paraissaient introuvables en 2005...** Vous le dites bien : le fait que ces archives étaient introuvables était pour vous inacceptable. Un grand merci pour les populations de Guadeloupe et de Martinique ! »*

Et Serge Letchimy de renchérir :

*« Justine Bénin a raison d'insister sur le fait que **grâce à vous, les Martiniquais, les Guadeloupéens, la France toute entière a pu avoir accès à travers la commission d'enquête aux archives.** Je tiens vraiment à vous remercier... »*

En 2005, en effet, une première commission d'information parlementaire sur le chlordécone avait été mise en place et n'avait pu trouver quasiment aucun document concernant le chlordécone dans les archives des ministères concernés. Ce mystère n'a jamais été éclairci ! Que lesdits documents aient réapparu comme par enchantement 14 années plus tard, en 2019 donc, semble pour le moins bizarre. Sans faire preuve de mauvais esprit, n'est-on pas en droit de se demander si l'intégralité desdites archives a été retrouvées ? Et aussi qui les avait fait disparaître et pourquoi ? Mais il est vrai que le jour où fut auditionné le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Serge Letchimy avait tout de même pris son courage à deux mains :

*« Après vous avoir remercié pour cette détermination à donner ces documents, j'ai une question à vous poser, mais à titre personnel : **comment, face à un tel drame pendant des années, ces archives dites nationales ont pu disparaître ?** Comment expliquer une telle situation dans une République de droit, où la transparence doit prévaloir au-delà même de toute posture et opinion politique ? »*

Réponse de normand ou réponse sincère de Didier Guillaume, allez savoir ! La voici :

*« Je ne peux pas répondre précisément à votre question, j'ignore ce qui s'est produit par le passé. Des déménagements et des réorganisations ont eu lieu, l'organisation des archives n'était peut-être pas aussi optimisée qu'elle aurait dû l'être... je n'excuse pas ce qui s'est passé, je fais un constat factuel... A mon sens, il n'y a eu aucune volonté de cacher tout cela, je ne peux même pas l'imaginer. »*



## LE CHLORDECONE CONTINUE A TUER

...désormais en silence.

Pour preuve ce témoignage poignant d'un ouvrier agricole lors d'une conférence de presse organisée par L. Boutrin et R. Confiand à l'Atrium (Fort-de-France) au retour de leur conférence à l'Assemblée nationale, en plein jeudi saint de l'année 2007, à laquelle près de trois-cents personnes se pressèrent, ce qui n'est pas un mince exploit connaissant la forte religiosité des Martiniquais :

*« Je n'ai pas quarante ans mais mon médecin m'a donné moins de dix ans à vivre. J'ai utilisé, parfois à mains nues, le chlordécone pendant des années, au Saint-Esprit où j'avais une exploitation bananière. A l'époque, personne parmi les agriculteurs ne savait que ces produits que nous manipulions étaient dangereux pour la santé. Les services de l'Etat ne nous l'ont jamais dit ! Au contraire, ils nous incitaient à l'utiliser... Je suis prêt aujourd'hui à donner mon corps comme cobaye à la science pour qu'on étudie les ravages de ce produit sur l'organisme humain ».*<sup>48</sup>

Et il ne tue pas que les travailleurs de la banane qui ont manipulé quotidiennement le pesticide, mais aussi leurs familles dont les jardins créoles se trouvent à proximité des plantations et qui consomment davantage que le reste de la population légumes, laitues et fruits qu'elles en tirent. En effet, un médecin de Schoelcher, un avocat de Fort-de-France ou un enseignant de Schoelcher ne consommera pas de l'igname ou du « dachine » chaque semaine, les familles rurales, oui ! Or, si manger épisodiquement un légume contaminé ne porte pas à conséquence, le faire quotidiennement ou même hebdomadairement, est extrêmement dangereux.

---

<sup>48</sup> Site-web *La Tribune des Antilles*, avril 2007.

De même, ces ruraux ont toujours utilisé l'eau de source et même si les services de l'Etat en sont venus à interdire l'utilisation des quatorze principales sources de la Martinique, mal informés ou résignés, ceux-ci continuent imperturbablement à s'empoisonner dans l'indifférence générale. Mais les habitants des bourgs et des villes sont-ils pour autant préservés ? D'abord, tout le monde, ruraux comme citadins, a bu une eau du robinet gorgée de chlordécone pendant plus de trois décennies. Sur le site de la Préfecture de la Martinique, en juillet 2012, on lit ceci :

*« Entre 2004 et 2008, l'eau de 77 sources de bord de route a été analysée. Parmi elles, 48 sont contaminées par la chlordécone. Une information générale a été diffusée par voie de presse et les mairies ont relayé l'information sur le terrain rappelant aussi les risques d'ordre microbiologique à consommer ces eaux. »*

C'est que les points de captation d'eau, tant en Martinique qu'en Guadeloupe, se trouvent souvent à proximité des bananeraies et il y a tout lieu de penser que celle-ci peut être contaminée. On en a eu un exemple avec l'eau de Capès, en Guadeloupe,

Ici, il convient de pointer du doigt la responsabilité des maires qui, en droit français, ont la charge de fournir une eau de parfaite potabilité à leurs administrés. Ainsi la Loi Barnier du 2 février 1995 introduit l'obligation pour les maires et les gestionnaires des services de l'eau d'établir un rapport annuel détaillé sur la qualité du service de l'eau. Ce rapport doit être présenté au conseil municipal et adressé au préfet. Il est mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3.500 habitants<sup>49</sup>. **Or, aucun maire des**

---

<sup>49</sup> En Martinique sont donc concernées du Nord au Sud : Morne-Rouge, Basse-Pointe, Le Lorrain, Sainte-Marie, Trinité, Le Robert, Le François et Le Vauclin.

**communes du façade Atlantique<sup>50</sup> et partiellement du Nord-Caraïbe de la Martinique, où se trouvent les principales bananeraies, n'a jamais élevé la voix contre l'utilisation du chlordécone ni participé au combat contre les empoisonneurs.** Hormis cet arrêté démagogique pris en février 2020 par le maire de la commune du Prêcheur de l'époque, Marcellin Nadeau, qui interdisait l'usage des pesticides dans les plantations de sa commune. Démagogique étant donné la date très tardive de l'arrêté et aussi parce que ce type de mesure n'entre aucunement dans les prérogatives des maires. Le préfet de l'époque avait contesté la validité de cet arrêté municipal et fort logiquement, le Tribunal administratif lui avait donné raison.

Les 5 à 6.000 travailleurs de la banane en Martinique et les quelques 4.000 en Guadeloupe ont été par conséquent les « damnés de la terre » martiniquaise. Ils sont morts et continuent à mourir au fil des années, vivant avec de maigres retraites de 300 ou 400 euros par mois pour certains, n'ayant pas les moyens de se faire soigner alors qu'ils sont en proie au cancer, au Parkinson et à l'Alzheimer. Sans même parler du fait que beaucoup d'entre eux ne furent pas déclarés à la Sécurité Sociale par leurs patrons békés et de couleur, ces derniers profitant de « l'embauche à la journée ». En effet, au plus fort de la récolte, les travailleurs régulièrement embauchés et faisant donc partie du personnel avaient besoin de renforts. Au lieu d'en recruter de nouveaux, les « commandeurs d'habitation »<sup>51</sup> et les « géreurs »<sup>52</sup> préféraient louer des bras à la journée ou à la semaine. Ces personnes n'étaient évidemment pas déclarées et au moment de leur retraite, ne pouvaient faire prendre en compte ce qui était, en fait, un système de *djob* déguisé. Ce terme créole désigne une activité ponctuelle ou épisodique à laquelle se

---

<sup>50</sup> La commune du Lorrain s'est ainsi longtemps enorgueillie de son surnom de « Royaume de la banane ».

<sup>51</sup> Contremaîtres.

<sup>52</sup> Gérants.

livrent des personnes qui possèdent par ailleurs un emploi stable. Il s'agit pour elles de se procurer un complément de revenus lorsque leurs salaires sont trop faibles pour pouvoir assurer la subsistance de leurs familles. On voit ainsi tel maçon se livrer à du jardinage, de l'élagage, voire, s'il en a la compétence, à de la plomberie. Ou encore tel chauffeur de taxi, le dimanche venu, proposer ses services pour couler du béton ou repeindre une maison. Tout cela démontre que le dicton créole selon lequel « *Neg ka kouri dèyè travay a kout woch* » (Le Nègre pourchasse tout travail à coups de pierre) est une contrevérité, une intériorisation du discours béké et mulâtre. Or, ce que nous appelons le *djob* déguisé dans les bananeraies n'a aucun rapport avec le *djob* traditionnel. Il s'agit d'une embauche illégale et clandestine car non déclarée par des patrons qui se refusent à accroître le nombre de leurs ouvriers agricoles alors même que la somme de travail à abattre l'exige. Si les syndicats ont constamment lutté contre cette pratique, ils n'ont pas réussi à y mettre un terme faute d'appui de la part de la classe politique martiniquaise et guadeloupéenne. C'est que nombre d'entre nos élus ont été inféodés à la caste des grands propriétaires terriens au point qu'un député martiniquais, Victor Sablé, fut surnommé « le député-banane ». Il n'était au service ni des travailleurs réguliers ni des « *djobeurs* » occasionnels mais bien des propriétaires terriens. Du lobby bananier dirigé par des Békés dont nous avons vu les pratiques.

## LE NON-INVESTISSEMENT DES INTELLECTUELS ET DES ARTISTES

On est en droit de s'étonner de l'absence de prise de position des intellectuels et artistes les plus connus en Martinique et en Guadeloupe sur l'empoisonnement par le chlordécone et autres pesticides tels que le glyphosate déjà évoqués. On en a certes aperçu quelques-uns lors des manifestations récentes (2021), mais aucun n'a jugé bon de monter au front c'est-à-dire de dénoncer publiquement ce crime contre leurs peuples et encore moins de pointer du doigt les responsables à savoir, principalement, la caste békée. Nos intellectuels et artistes préfèrent sans doute endosser des causes plus gratifiantes médiatiquement parlant : l'aide humanitaire aux pays caribéens quand quelque catastrophe naturelle frappe ces derniers ; l'emprisonnement, certes scandaleux du militant noir américain Mumia Abu Jamal ; ou, plus récemment, la dénonciation du sort réservé en Europe aux migrants venus d'Afrique et du Moyen-Orient. Ce qui ne les empêche pas de toujours rabâcher la même citation de Frantz Fanon que, ce faisant, ils et elles trahissent :

*« Chaque génération doit, dans une relative opacité, découvrir sa mission, la remplir ou la trahir. »*

Par « intellectuels », nous entendons d'abord les universitaires, notamment les scientifiques et les juristes ou les économistes. Les premiers, qui enseignent la physique, la chimie, la médecine ou encore la géographie au sein de l'Université des Antilles sont pourtant les mieux placés pour connaître la dangerosité de ce pesticide et les dégâts qu'il a causés. **Les seconds, mis à part l'économiste Philippe Verdol en poste sur le campus de Fouillole<sup>53</sup>, ont gardé la bouche close jusqu'à ce jour, ce qui n'est pas vraiment**

---

<sup>53</sup> Le 15 mai 2006, il organisa un colloque intitulé « *Pollution par le chlordécone—Bilan et perspectives* » dont les actes furent publiés en 2007 sous le titre « *Le Chlordécone. Environnement, anté, société* » aux éditions Jasor.

étonnant puisque la grande majorité d'entre eux s'est tue sur l'énorme scandale qui a secoué leur établissement à savoir celui du CEREGMIA. Ils n'ont pas levé le petit doigt lorsque les mafieux ont tenté de faire passer pour folle ou hystérique la présidente de leur université, Corinne Mencé-Caster<sup>54</sup>, laquelle a tenu bon contre vents et marées. Avec même un courage admirable ! Ces universitaires ont laissé les gens du CEREGMIA insulter, diffamer, salir même, la deuxième femme, en quatre décennies d'existence de l'ex-Université des Antilles et de la Guyane, devenue l'Université des Antilles, à avoir été élue présidente. Démocratiquement élue, s'entend.



De quoi avaient peur ces chanteurs, musiciens, dramaturges, plasticiens, romanciers, physiciens, chimistes, médecins et autres géographes ?

La réponse à cette interrogation ne souffre d'aucun doute : du CEREGMIA d'abord dont d'aucuns affirment qu'il serait protégé par la

---

<sup>54</sup> Agrégée d'espagnol à 22 ans, puis docteur en linguistique hispanique, elle a dû s'exiler en France par la suite, « coupable » d'avoir porté plainte en justice contre les mafieux qui avaient quasiment pris l'université en otage. A la prestigieuse Sorbonne, elle occupe désormais un poste de professeur.

franc-maçonnerie ; de la caste blanche créole dite « békée » ensuite. Ce groupe de recherches tenait d'ailleurs nombre d'entre eux en laisse grâce à de « petits ou gros cadeaux » : ordinateurs offerts gracieusement, billets d'avion en première classe, agapes dans les meilleurs restaurants et autres joyeusetés. Quant aux Békés, qui par le biais du groupe GBH, aidaient financièrement l'université<sup>55</sup>, il n'était pas question de mettre en danger leur « généreuse contribution » sans même parler du fait que par le biais du mécénat, ils soutenaient des artistes plasticiens et des musiciens.

Quand il arrivait que tel ou tel intellectuel ou artiste se prononce sur l'affaire du chlordécone, c'était toujours de manière feutrée ou en enrobant ses propos de considérations peu explicites, pour ne pas dire fumeuses. On comprend alors pourquoi seule une poignée d'entre eux a accompagné Corinne Méné-Caster dans son combat pour une université propre c'est-à-dire débarrassée des magouilles et des détournements de fonds européens. Cette dernière accusation n'est pas gratuite : dans la liste des cinq mises en examen des trois principaux dirigeants du CREGMIA figure, en effet, le « *détournement de fonds en bande organisée au détriment de l'Union Européenne* ».

De manière plus générale, on constate chez nos intellectuels et artistes une propension à « prendre de la hauteur » comme ils aiment pompeusement à dire et donc à écarter les problèmes concrets pour se lancer dans des grandes théories plus ou moins ésotériques ou qui, en tout cas, passent par-dessus la tête du Martiniquais ou du Guadeloupéen moyen. L'exemple vient de loin, des plus éminents penseurs antillais. Tel Aimé Césaire qui laissa la

---

<sup>55</sup> Le magazine Antilla (n° 1543, janvier 2013) titrait à ce sujet : « *Remise de diplômes universitaires « Manager de rayons* ». Le chapeau de l'article était le suivant : *Ce lundi 7 janvier, sur le campus de Schoelcher, se déroulait une émouvante cérémonie. En effet, des hommes et des femmes déjà intégrés dans l'entreprise, sont retournés à l'école. Cette fois sur les bancs de l'Université des Antilles et de la Guyane. Seize étudiants, le cœur gonflé de fierté et les yeux mouillés d'émotion ont reçu leurs diplômes de manager de rayons* ».

gestion de la ville dont il fut le maire pendant quarante-cinq ans à ses plus proches adjoints et qui déclara un jour :

*« Il nous faut une nouvelle mystique. Une nouvelle ambition et une nouvelle utopie refondatrice sur une base démocratique pour la Martinique ».*<sup>56</sup>

Si l'apport de la Négritude et l'œuvre de Césaire furent fondamentales, indispensables même, à des peuples qui avaient vécu durant des siècles dans le déni le plus total de leur humanité, si elles constituèrent une sorte de thérapie mentale, toutes choses pour lesquelles Martiniquais et Guadeloupéens doivent leur être reconnaissants, il n'en demeure pas moins qu'elles furent impuissantes à s'opposer au lent mais inexorable processus d'assimilation mis en route à partir de la loi de 1946, rapportée par Aimé Césaire, qui transforma leurs îles en « Départements d'Outremer »<sup>57</sup>. Par la suite, après le mouvement de la Négritude, se succédèrent l'Antillanité, la Créolité et aujourd'hui le « Tout-Monde » (concept élaboré par Edouard Glissant), mais force est de constater que très peu de leurs membres portèrent un intérêt à la question de l'empoisonnement des Antilles.

Quant aux artistes (musiciens, plasticiens etc.), hormis ceux qui jouissent d'une réputation internationale tel le groupe *Kassav*, initiateur de la musique « zouk », la plupart d'entre eux sont dépendant de l'étroit marché antillais et guyanais et par conséquent des puissances d'argent qui y règnent. Ils sont donc moins condamnables que les intellectuels et universitaires qui bénéficient du statut confortable et enviable de « fonctionnaire à 40% ». Cette dernière expression désigne le sursalaire de 40% attribué aux fonctionnaires des « départements français d'Amérique » qui fut,

---

<sup>56</sup> Phrase prononcée le 05 octobre 1992 lors de la rentrée solennelle du PPM (Parti Progressiste Martiniquais).

<sup>57</sup> Cf. « *Aimé Césaire, une traversée paradoxale du siècle* », Raphaël Confiant, Stock, 1992.

dans un premier temps l'apanage des seuls Hexagonaux exerçant dans ces territoires mais qui fut étendu à leurs collègues « indigènes » à la suite d'une grève de plusieurs mois enclenchée par ces derniers en 1954. Une expression créole revient d'ailleurs fréquemment quand on parle de la situation des artistes antillais : « *Lavi artis red* » (La vie des artistes est difficile). Le plus souvent, ceux-ci sont confrontés à des cachets dérisoires pour leurs prestations lesquelles ne sont pas suffisamment nombreuses pour leur assurer un niveau de vie correct. En clair, beaucoup d'entre eux vivent et il ne serait pas sérieux de leur jeter la pierre et d'exiger d'eux, comme nous venons de le faire pour les intellectuels et les universitaires, de dénoncer les responsables du scandale du chlordécone. D'autant que s'agissant des plasticiens, le Groupe GBH (Bernard Hayot) leur a créé un remarquable espace d'exposition à l'Habitation Clément, à l'endroit même où Aimé Césaire avait planté le fameux « Courbaril de la Réconciliation » avec Bernard Hayot. Devant la scandaleuse indifférence des élus politiques à l'endroit des arts plastiques, peuvent-ils bouder ledit espace ? Cela paraît difficile, voire même impossible pour la plupart d'entre eux.



Quoiqu'il en soit, le silence de nos intellectuels et artistes sur la question du chlordécone a pour effet de renforcer l'impunité dont jouit la classe békée, du moins la fraction de cette dernière qui prospère grâce à la culture bananière et aux juteuses subventions européennes dont elle bénéficie depuis bientôt un demi-siècle.

## CHLORDECONE, L'ARBRE QUI CACHE LA FORET ?

Des associations écologiques martiniquaises qui jouent à qui fut le premier à avoir dénoncé l'usage des pesticides dans l'agriculture martiniquaise, comme si on était dans une vulgaire course en sac de fête patronale, prétendent que « le chlordécone est l'arbre qui cache la forêt » au motif que bien d'autres produits furent utilisés avant lui et après lui. Si c'est le cas, le chlordécone est un véritable baobab car sa persistance dans les sols et dans l'eau est évaluée par les scientifiques à 150 ans, certains d'entre eux assurant même qu'il faudrait tripler ce chiffre.

Ce qui ne signifie nullement qu'il faille se désintéresser des autres pesticides ! Certains cherchent à camoufler leur inactivité sur cette question, comme le fait un certain député martiniquais, en mettant uniquement l'accent sur d'autres substances telles que le glyphosate. Ce bouffon, ex-hétier du leader indépendantiste Alfred Marie-Jeanne, a perdu une nouvelle fois l'occasion de la fermer d'autant qu'on ne lui connaît aucune compétence dans un quelconque domaine. En effet, sur le site-web *La Tribune des Antilles* (juillet 2007), L. Boutrin et R. Confiant écrivaient :

*« Dans notre ouvrage Chronique d'un empoisonnement annoncé, nous avons ciblé le chlordécone parce qu'il est le plus redoutable de tous, mais nous n'en avons pas pour autant ignoré les autres poisons massivement utilisés chez nous depuis cinquante ans. Aux pages 33, 34, 35 et 36 de notre livre, nous avons listé, outre le chlordécone et le paraquat :*

*. Le DDT (Dichlorodihényltrichloroétane) utilisé jusqu'en 1972 et responsable de graves malformations de l'embryon humain.*

*. Le Perchlordécone (substance active du Mirex).*

. Le HCH (Hexachlorocyclohexane) dont les effets oestrogéniques et sur le système reproducteur des mâles a été mis en évidence.

. La Dieldrine, pesticide qui n'a jamais été autorisé en France et qu'on a pourtant retrouvé dans des analyses de l'eau de la Basse-Terre (Guadeloupe) en 1999-2000.

Tous ces produits autres que le chlordécone ont donc pour nom glyphosate, paraquat, mirex etc...

## LE GLYPHOSATE

Le glyphosate, quoique moins dangereux que le chlordécone, est utilisé non plus seulement dans l'agriculture, mais un peu partout : le glyphosate, vendu sous le nom de « Roundup » par la firme Monsanto de sinistre réputation.



Ainsi, en janvier 2011, un médecin exerçant dans le « Royaume de la banane » autrement dit la commune du Lorrain et vice-président de l'AMSES (Association Médicale pour la Sauvegarde de l'Environnement et de la Santé), Jean-Michel Macni, adressa une « Lettre ouverte aux maires de la Martinique et aux présidents des collectivités » dans laquelle on peut lire ceci :

*« Hélas, il est à noter qu'à l'affaire du chlordécone se greffe celle du désherbant Glyphosate. En effet, le long des routes et des terrasses, l'épandage*

*de se désherbant se fait « larga manu » à proximité de habitations et la règle des 50 mètres n'étant pas respectée, il y a un réel risque pour la santé des populations déjà fragilisées par le cocktail de 200 pesticides...*

*Il y a une dysfonction ou une ruse dans le processus d'homologation du glyphosate qui est considéré comme un simple irritant et donc officiellement ne pose aucun problème en matière de santé publique. Cependant, le glyphosate soi-disant inoffensif se transforme en AMPA (acide aminoéthyl phosphonique) et en POEA (polyoxyéthylène) et d'autres substances non communiquées au nom du secret commercial qui sont très éco-toxiques et impliqués dans l'inflation de nombreux cancers comme le prouve le Pr Belle Robert, Prix Nobel de médecine. Une étude en Ontario, Université de Carlton, portant sur des familles de paysans a révélé que l'usage du glyphosate dans les trois mois précédant la conception d'un enfant était associé à un risque accru de fausse-couche tardive entre la 12<sup>e</sup> et la 19<sup>e</sup> semaine. Le jour de l'application du désherbant, les agriculteurs présentaient une urine contaminée de 3 ugrammes jusqu'à 233 mg/l. Selon l'Université d'Austin, au Texas, le glyphosate réduit de 94% la production d'hormones sexuelles avec une baisse de la natalité par stérilité. **Gilles Seralini et son équipe montrent que la dilution 0,001%, bien inférieure à la dose utilisée en agriculture (1% à 2%) tue les cellules du placenta issues d'embryons humains et qu'après une journée d'exposition des cellules, celles-ci sont réduites en purée pour une concentration à 0,05%. »***

Dès 2007, soit quatre années avant cette lettre ouverte, L. Boutrin et R. Confiand, dans leur ouvrage « *Chronique d'un empoisonnement annoncé* » avait dénoncé un « génocide par stérilisation », clin d'œil au célèbre « génocide par substitution » d'Aimé Césaire. Les belles âmes avaient alors ricané, y voyant une exagération de plus des deux écologistes. En tous cas, non seulement le glyphosate continue d'être utilisé aux Antilles, mais la France ne prévoit son interdiction qu'en...2023. Coup de tonnerre cependant en juin 2017 lorsque, dans un article intitulé « *Glyphosate et cancer : des études-clés ont été sous-estimées par l'expertise européenne* » publié dans *Le Monde*, Stéphane Orel et Stéphane Foucart écrivent ceci :

« Ces révélations interviennent alors que la Commission européenne doit se prononcer sur la réautorisation du pesticide, le plus utilisé en Europe et dans le monde.

C'est une lettre embarrassante qu'a reçue, lundi 29 mai, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Son auteur, Christopher Portier, toxicologue et biostatisticien de renommée mondiale, ancien directeur de plusieurs institutions de recherche fédérales américaines, a eu accès aux données des études confidentielles sur le glyphosate – celles transmises par les industriels aux autorités européennes. Il y a découvert des informations passées jusqu'à présent inaperçues.

**Selon M. Portier, la réanalyse de ces données met en évidence plusieurs cas de cancer dus au glyphosate, et qui n'ont pas été pris en compte par les agences d'expertise européennes.** « Autant l'EFSA [Autorité européenne de sécurité des aliments] que l'ECHA [Agence européenne des produits chimiques] ont échoué à identifier tous les cas statistiquement significatifs d'augmentation d'incidence de cancers, dans les études menées sur les rongeurs », précise M. Portier à M. Juncker. »

L'usage de cet herbicide démontre par conséquent, si besoin en était, que la question de la destruction méthodique de la nature par les systèmes « extractivistes », tant en Occident que dans les pays dits « communistes » (Chine, Russie etc.) est bien un phénomène mondial qui n'épargne aucun territoire aussi isolé soit-il. Sur le site URSTK (U.S. RIGTH TO KNOW), spécialisé dans l'étude des effets des produits chimiques sur l'être humain et l'environnement, on découvre, pour l'année 2016, les chiffres accablants ci-après concernant le glyphosate :

« *How much glyphosate is used around the world ?*

According to a [February 2016 study](#), glyphosate is the : "In the U.S., no pesticide has come remotely close to such intensive and widespread use." Findings include :

- *Americans applied 1.8 million tons of glyphosate (or 1.6 billion kilograms) from its introduction in 1974 to 2014.*

- *Worldwide 9.5 million tons (or 8.6 billion kilograms) of the chemical has been sprayed on fields – enough to spray nearly half a pound of Roundup on every cultivated acre of land in the world.*
- *Globally, glyphosate use has risen almost 15-fold since Roundup Ready GMO crops were introduced. »*

(Quelle quantité de glyphosate est utilisée dans le monde ?

Selon une étude de février 2016, **le glyphosate est le pesticide le plus utilisé** : aux Etats-Unis, aucun pesticide n’a approché une utilisation aussi intensive et généralisée. Les chiffres sont les suivants :

. Les Américains ont utilisé 1,8 million de tonnes de glyphosate (ou 1,6 milliard de kilogrammes) depuis son introduction en 1974 jusqu’à l’année 2014.

. Dans le monde, 9,5 millions de tonnes (ou 8,6 milliards de kilogrammes) de ce produit chimique ont été pulvérisées dans les champs—suffisamment pour pulvériser plus d’une demi-livre de « Roundup » sur chaque acre de terre cultivée dans le monde.

. A l’échelle mondiale, l’utilisation du glyphosate a été multipliée par près de 15 depuis l’introduction des cultures OGM ROUNUP READY.)

## LE PARAQUAT

Plus connu aux Antilles sous la dénomination de « gramoxone », le paraquat est un puissant herbicide, si puissant qu’il est utilisé à la place du glyphosate lorsque les plantes (dites « adventices ») qui réduisent la qualité des rendements sont devenues résistantes à ce dernier. Le Pr Mickael Eddleston, de l’Université d’Edimbourg, l’un des grands spécialistes mondiaux du paraquat écrit ceci dans la revue *Clinical Toxicology* (2022) :

*« Paraquat dichloride is a bipyridyl compound that has been widely used as a rapid-active non-selective contact herbicide since 1962... It is highly toxic to humans, with deaths after ingestion of small amounts being reported soon after it’s introduction into agricultural practice. Tens of thousands of deaths have occurred from self-poisoning since its introduction. »*

(

)

## L'EPANDAGE AERIEN

Autre calamité : l'épandage aérien sur les bananeraies. Et pas que sur les bananeraies puisque la densité de population à la Martinique est de 400 habitants par KM2 ! On n'y est jamais très loin de la mer ou de la campagne contrairement aux pays possédant une vaste superficie.

Si le glyphosate est répandu au ras du sol, l'épandage aérien, lui, se fait à partir de petits avions monomoteurs ou d'hélicoptères. Les Antillais vivant dans les communes où l'on cultive la banane ont fini par s'habituer à les voir évoluer au-dessus de leur tête, faire des virevoltes avant de descendre brusquement presque au niveau des bananiers et y déverser leurs produits. Dans les maisons proches, l'air se charge aussitôt d'une odeur persistante, fort désagréable, et les vitres des voitures se voient recouvertes par une espèce d'huile très difficile à enlever. ....

En avril 2014, l'ASFA (Association pour la Sauvegarde et la réhabilitation de la Faune des Antilles) dépose un référé contre ladite autorisation devant le Conseil d'Etat. La vétérinaire guadeloupéenne Béatrice Ibéné, sa présidente, venue le défendre à Paris explique de quoi il en ressort :

*« Notre souci c'est que l'Etat ne se donne pas les moyens de contrôler les épandages. Ils ne font pas de prélèvements autour des zones traitées. L'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES), qui est censée évaluer spécifiquement les risques de l'utilisation de ces produits en épandage aérien ignore beaucoup des particularités de ces milieux insulaires. Elle se contente d'analyser les tests qui lui sont envoyés par les producteurs de bananes et les fabricants de produits chimiques comme Total qui produit l'huile Banole utilisée avec les fongicides. Cette huile est maintenant*

*interdite, mais c'est encore plus grave : les produits chimiques sont utilisés avec de l'eau si bien qu'ils se dispersent dans l'air encore plus facilement. »*

**Jusqu'ici nous n'avions abordé que la question des effets des pesticides sur les êtres humains. Or, il s'avère qu'ils sont tout aussi dangereux pour la faune.** Sont ainsi menacés de disparition selon les études du Dr Ibéné :

- . les grenouilles ou « hylodes » (qui enchantent les nuits antillaises).
- . le Pic de la Guadeloupe qui n'existe que dans cette île.
- . les chauves-souris qui sont des pollinisateurs naturels de nombreuses espèces de la forêt tropicale mais aussi des bananiers.
- . la Grive à patte jaune qui n'existe que dans quatre îles des Antilles et qui est désormais classé comme espèce « *mondialement menacée* » par l'UICN.

Et le Dr Ibéné de souligner le redoutable « **effet cocktail** » :

*« Certains produits répandus par voie aérienne ont un fort potentiel de bioaccumulation comme le difenoconazole (SICO). Les fongicides triazolés épandus sont aussi suspectés d'être des perturbateurs endocriniens comme les organochlorés et certains sont suspectés d'être cancérigènes.*

*Il y a donc des effets « cocktail » à redouter quand ces molécules se trouvent associés dans les organismes aux autres organochlorés. »*

On le voit donc, contrairement à ce qu'avancent certains, les associations écologiques qui se sont mobilisées contre le chlordécone n'ont jamais négligé les autres pesticides, en particulier ceux qui sont dispersés par épandage aérien. Simplement, celui-ci est considéré de l'avis unanime des scientifiques comme le plus nocif tant pour l'homme que pour la faune. Il devait par conséquent être principalement ciblé.



## DE QUELQUES SCANDALES MAJEURS EN MARTINIQUE

Il ne serait pas honnête de ne pas consacrer un chapitre aux scandales divers et variés qui ont secoué la Martinique depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle et dont aucun des responsables, békés comme « gens de couleur », n'ont jamais été convoqués à la barre des tribunaux et donc sanctionnés par la justice. Le lecteur non-antillais auquel s'adresse aussi le présent ouvrage doit savoir que dans ces OPNI<sup>58</sup> (Objet Politique Non Identifié) que sont la Martinique et la Guadeloupe, la corruption sévit à tous les étages de leurs sociétés et tout particulièrement dans les plus élevés.

Nous nous concentrerons sur les plus importants sachant que beaucoup d'autres, d'importance moindre, ont en leur temps défrayé la chronique : le pillage du Crédit Martiniquais, d'Air Martinique, l'infamie de la SODEM, la voyouterie du CEREGMIA et la « vagabondagerie », pour user d'un terme créole, du SMTVD.

### LE PILLAGE DE LA « BANQUE DES MARTINIQUAIS »

Flattés dans leur ego à cause du nom de la banque, « le « Crédit Martiniquais », la grande majorité des fonctionnaires de couleur, du simple commis au professeur agrégé de lycée en passant par l'infirmière y avaient leur compte. Tout ce monde vivait dans l'idée qu'elle était « la banque des Martiniquais ». Cette illusion dura de 1960 à 1999, moment où la faillite de l'institution bancaire dut être constatée et qu'elle fut rachetée par la BRED (en fait, cette dernière n'a fait que reprendre **1 milliard d'encours sains**).

---

<sup>58</sup> Ces territoires ne sont, en effet, plus des colonies au sens classique du terme c'est-à-dire qu'à compter du milieu du 20<sup>e</sup> siècle, elles ont cessé de « rapporter » à leur métropole mais bien l'inverse quoiqu'en disent certains analystes. En fait, l'Outremer sert davantage à permettre à la France de bénéficier du deuxième plus vaste espace maritime du monde, ce qui n'est pas rien.



## LE CRASH d'AIR MARTINIQUE

Autre exemple, après le Crédit Martiniquais, d'ego mal placé : la compagnie aérienne Air Martinique qui a fini par se crasher de la plus désastreuse des manières. Le quotidien français *Libération* dans son édition du 6 novembre 1997 le décrit ainsi sous la plume de Nathalie Raulin dans un article intitulé « *Le grand naufrage d'Air Martinique. Après quinze ans de gestion désastreuse, la compagnie va être liquidée ou vendue* » :

*« Quinze ans d'arnaques, de petites compromissions politiques et de grosses fautes de gestion" la sanction a fini par tomber : la Martinique va perdre la maîtrise de son ciel. Le 18 novembre, Air Martinique sera liquidée ou vendue à sa sœur ennemie, Air Guadeloupe. La compagnie aérienne antillaise, fierté des pouvoirs publics locaux, n'a en effet pas déniché les dix petits millions nécessaires pour ne pas sombrer. **La société, qui collectionne les dépôts de bilan, n'inspire pas confiance.** En décembre dernier, elle frappait pour la troisième fois à la porte du tribunal de commerce de Fort-de-France. La ronde des faillites s'ouvre en 1981. **Air Martinique, petite coquille à mi-chemin entre l'école de pilotage et le transport insulaire au coup par coup,** évite une première fois le pire grâce à Beurlai, compagnie privée. Deux ans plus tard, nouveau crash. Cette fois, les élus locaux, galvanisés par la décentralisation s'en mêlent. Le département (en 1983) puis la région (en 1985), désormais richement dotés, s'emparent de 79% du capital et entrent de plein droit au conseil de surveillance. A défaut de stratégie, les élus PPM (le parti d'Aimé Césaire, proche des socialistes) ont leur chauvinisme : Air Martinique doit voler plus haut que Air Guadeloupe et mieux que Air France, ce grand « colonisateur » du ciel antillais. »*



## CEREGMIA : LA VOLATILISATION DE FONDS EUROPEENS

Le scandale du CEREGMIA a agité la Martinique et presque pas la Guadeloupe et pas du tout la Guyane alors même que ce groupe de recherches en économie, dont les principaux responsables étaient Fred Célimène, Kinvi Logossah et Eric Carpin, exerçait ses « activités » sur les trois campus de ce qui était jusqu'en..., l'Université des Antilles et de la Guyane. Il ne s'agit donc pas du tout d'une affaire martinico-martiniquaise mais bien antillo-guyanaise puisque pour ne prendre que cet exemple, la comptable de l'établissement de l'époque, guadeloupéenne et exerçant au campus de Fouillole en Guadeloupe<sup>59</sup>, fut accusée d'avoir effacé toutes les données comptables de l'UA et brièvement convoquée par la justice.

**Cette affaire a été révélée non pas par la présidente de l'UAG, Corinne Mencé-Caster, contrairement à ce que s'imaginent beaucoup de gens, mais par deux rapports de la Cour des Comptes et un rapport du Sénat.** Le malheur de la deuxième femme à avoir été élue à la tête de l'UA fut de s'être trouvée au mauvais endroit au mauvais moment alors même qu'elle était porteuse de grandes ambitions pour cette université. En effet, à peine quelques jours

---

<sup>59</sup> Les « Services centraux » de l'UAG se trouvaient en Guadeloupe tout comme c'est encore le cas de ceux de l'UA.

après son élection, elle trouva sur son bureau une injonction de l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) lui demandant de rembourser sans délai la somme de 2 millions d'euros. Dans les semaines et les mois qui suivirent d'autres factures impayées (de la compagnie Air France, de l'hôtel La Batelière etc.) se mirent à affluer et très vite, elle se rendit compte que le CEREGMIA était à l'origine de la volatilisisation d'une somme, faramineuse pour un établissement universitaire, de 10, puis 12 millions d'euros de fonds européens.

Il faut savoir qu'au sein de l'Université des Antilles-Guyane, puis de l'Université Des Antilles, ce groupe de recherches se vantait d'être le seul à répondre à des appels d'offre, notamment européens et donc à ramener des sommes importantes au sein de l'établissement. D'où l'on comprend pourquoi l'une des cinq mises en examen dont ses trois chefs sont l'objet depuis bientôt sept ans est libellé comme suit : **« détournement de fonds publics en bande organisée au détriment de l'Union Européenne »**. Unanimement respecté, voire admiré<sup>60</sup>, pendant trois décennies, la Cour des Comptes et le Sénat, dans leurs rapports respectifs, finirent par s'intéresser aux activités du CEREGMIA et révélèrent le pot aux roses. En réalité, soit ces fameux projets financés par des fonds européens n'étaient presque jamais menés à leur terme soit les subventions étaient utilisées à tout autre chose que la recherche universitaire. Comment pareille supercherie a-t-elle pu durer aussi longtemps ? Pourquoi aucun universitaire antillais ou « métropolitain » exerçant au sein de l'UAG ne s'est-il jamais préoccupé de ces mirifiques projets européens que le CEREGMIA disait mener à bien et pour lesquels il aurait dû rendre des comptes ? La réponse est simple : soit il s'agissait d'une forme d'indifférence, favorisée par le cloisonnement entre les différentes

---

<sup>60</sup> Quand le scandale éclata au grand jour, Serge Letchimy, président du PPM (Parti Progressiste Martiniquais), apporta son soutien au directeur du CEREGMIA, Fred Célimène, qu'il présenta, sur Radio-Caraïbes, comme « un grand économiste ».

facultés (dites « composantes ») soit d'une crainte de représailles à leur endroit soit d'une complicité passive ou objective. Sur ce dernier point, un procureur de la République à Fort-de-France avait organisé une conférence de presse, sous la pression médiatique et de quelques universitaires déterminés à faire toute la lumière sur la question, conférence dans laquelle il affirma que « 33 personnes étaient impliquées à des degrés divers » dans l'affaire. Simple effet de manche comme d'habitude d'une justice-sous-les-cocotiers prompts à réprimer les petits voleurs de mobylette ou les activistes nationalistes, mais faisant preuve d'une mansuétude sidérante envers les délinquants en col blanc. En effet, à la date d'aujourd'hui, bien que radiés de l'Université et révoqués à vie de la fonction publique par le CNESER et quoique les trois chefs du CEREGMIA aient fait appel devant la plus haute juridiction de la République française, le Conseil d'Etat, qui les a sèchement déboutés, ceux-ci n'ont jamais été amenés à la barre des tribunaux sept ans plus tard. Quant à leurs trente autres comparses, ils mènent leur petite vie (tant en Martinique qu'en Guadeloupe et en Guyane) sans le moindre souci.



LES MAGOUILLES AU SMTVD

S'agissant du SMTVD, outre le fait que cet organisme a fait l'objet d'un rapport accablant de la Cour des Comptes en 2022, rapport bien tardif s'il en est, et dont nous ferons la liste des entorses à la loi, il est bon de signaler l'une d'entre elles qui a l'air anecdotique, voire comique, mais qui, du point de vue sanitaire, relève d'une activité purement criminelle. Voici : la société de production de poulets....., régulièrement en situation de surproduction, se voit contrainte de faire enfouir par le SMTVD des tonnes de poulets. Celles-ci sont transportées à cet effet sur les sites du SMTVD afin d'être détruites ou plus exactement enfouies. Sauf que, par un tour de passe-passe, une bonne quantité de ces poulets sont...revendus à des personnes qui pratiquent la vente de poulet grillé au bord des routes, aux abords des ronds-points le plus souvent, ainsi, chose beaucoup plus grave, à des supérettes, hypermarchés et supermarchés de l'île. On frémit à l'idée que ces « marchandises » congelées au départ n'ont pas respecté la chaîne du froid et sont tout simplement dangereux pour ceux qui sont amenés à les consommer, voire impropres à la consommation humaine. Or, les services de l'Etat tout comme les collectivités locales sont parfaitement au courant de ce manège et, hormis quelques amendes infligées ici et là, surtout aux personnes qui les font griller au bord des routes lesquelles n'ont souvent que ce seul moyen d'existence, rien n'a été entrepris afin d'y mettre un terme. Aucun supermarché, par contre, n'a jamais été sanctionné ! On mesure ici encore le degré de mépris dont font preuve ces autorités pour la santé des Martiniquais.



## SCANDALES HEXAGONAUX/SCANDALES ANTILLAIS

Une comparaison s'impose quant au traitement par la justice et de l'Etat des scandales qui se sont produits dans l'Hexagone, d'une part, et aux Antilles, de l'autre. En effet, ces dernières, régies par l'article 73 de la constitution française, vivent sous le régime du « droit commun ». Cette expression signifie que toute circulaire, réglementation, ordonnance ou loi prise en France est automatiquement applicable en Martinique et en Guadeloupe en dépit des presque 8.000kms d'Atlantique qui séparent la première des secondes. Le lecteur non-antillais doit ainsi savoir que les deux îles sont également intégrées à la Communauté Européenne par le biais des RUP (Régions Ultrapériphériques) dont font partie l'île de Madère (appartenant au Portugal) ou les Canaries (appartenant à l'Espagne).

Tout cela pour dire que la justice ne saurait fonctionner différemment en Martinique et Guadeloupe, d'une part et en France, de l'autre. Or, force est de reconnaître que tel n'est pas toujours le cas ! Notre attention se portera sur les trois scandales suivants :

- . celui de l'amiante (années 1970).
- . celui du sang contaminé (1984).

### LE SCANDALE DE L'AMIANTE

L'amiante est un excellent isolant thermique utilisé dans la construction des bâtiments dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, mais son pic d'utilisation furent les années 1970, tout particulièrement l'année 1975. Quoiqu'il fut maintes fois soupçonné d'être responsable de maladies graves d'abord chez les ouvriers, puis chez les personnes habitant des logements « amiantés », le produit ne fut interdit

qu'en...1997. Soit bien après le chlordécone ! Le problème, tout avec ce dernier, est que les maladies provoquées par l'amiante ont un temps de latence assez long qui peut varier entre dix et vingt ans. Toujours est-il que les dégâts sont considérables puisque l'IVS (Institut de Veille Sanitaire) publiait, en 2015, un rapport indiquant que l'amiante était responsable de 2.200 nouveaux cas de décès et de 1.700 nouveaux cas par an en France.

## AU BORD D'UN GRAND DESASTRE

Dans sa dernière œuvre poétique, *Moi, laminaire*, publiée en 1972, Aimé Césaire avait eu ces vers tragiques :

*« J'habite une blessure sacrée*

*J'habite des ancêtres imaginaires*

*J'habite un vouloir obscur*

*J'habite un long silence*

.....

*J'habite l'embâcle*

*J'habite la débâcle*

*J'habite le pan d'un grand désastre*

*J'habite souvent le pis le plus sec*

*Du piton le plus efflanqué-la louve de ces nuages »*

Le terme de « désastre » sous la plume du père de la Négritude ne concerne certes pas les tonnes de pesticides de toute nature qui furent déversées sur les bananeraies martiniquaises à compter des années 50, mais tout cela en fait partie même si Césaire, député et maire de Fort-de-France jusqu'en 2001, ne s'est jamais, publiquement en tout cas prononcé sur la question. Lui, pourtant, le natif de la commune de Basse-Pointe, dans le Nord-Atlantique de la Martinique, haut-lieu de l'activité bananière avec celles du Lorrain, de Marigot et de Sainte-Marie. Nul ne saurait pourtant lui jeter la pierre car dès son élection en 1945, il confia « les affaires courantes » à ses plus proches adjoints, le docteur Pierre Aliter et l'avocat Camille Darsières. Son rôle à lui était de parler au peuple et de définir les grandes lignes d'un devenir meilleur pour son île puisque de rapporteur qu'il fut, en 1946, de la loi qui transforma les « vieilles

colonies » en « Départements d'Outre-mer », il en vint, dès le début des années 60, à pointer du doigt ses graves insuffisances et lança le mot d'ordre d'autonomie. La célèbre formule de « Français entièrement à part » est de lui, manière d'inverser celle de « Français à part entière » dont usaient et abusaient tant le personnel politique « domien » que les différents présidents de la République française. Dans le poème cité plus haut, il a ces mots terribles :

*« Je m'accommode de mon mieux de cet avatar*

*D'une version du paradis absurdemment ratée »*

Il n'y a pas meilleure définition à ce jour de l'état dans lequel se trouve la Martinique : une version du paradis absurdemment ratée. L'empoisonnement par le chlordécone et d'autres pesticides (DDT, DDE, HCH, HCB) de celle que Césaire appelait aussi, affectueusement, « *le plus petit canton de l'univers* » en est la preuve la plus éclatante. Car, nombre de pays de taille comparable à la Martinique et à la Guadeloupe souffrent tout comme elle du chômage, de l'exploitation capitaliste, du trafic de drogue, de l'émigration de leurs forces vives, de la domination des grandes puissances etc., mais il y en a peu, hormis la minuscule île de Nauru, dans le Pacifique, qui ont été frappés par une telle catastrophe à la fois environnementale et sanitaire. On sait que cette minuscule république du Pacifique (21km<sup>2</sup>) avait le deuxième PIB par habitant du monde après l'Arabie saoudite en 1974, se maintenant dans les trois premières places jusqu'en 2003 grâce à une importante mine de phosphate pu exploitée par des compagnies australiennes. Sa population, avait abandonné le mode de vie polynésien pour celui de l'Occident et rapidement obésité, diabète etc. y devinrent des fléaux. Aujourd'hui dévastée par l'exploitation minière, Nauru en est réduit, pour nourrir sa population (environ 8.000 habitants) à vendre des passeports, à héberger des

migrants clandestins contre espèces sonnantes et trébuchantes de l'Australie, pays où ceux-ci voulaient s'installer ou encore à se transformer en paradis fiscal.

## UN CONTEXTE MONDIAL

L'empoisonnement de la Martinique et de la Guadeloupe peut paraître d'un intérêt limité en-dehors de ces îles de par leur exigüité de ces îles (1.100 km<sup>2</sup> pour la première ; 1.628 km<sup>2</sup> pour la seconde) et de la petitesse de leurs populations (moins de 400.000 habitants chacune), mais il faut l'inscrire dans un processus mortifère plus global, à l'échelle de la planète toute entière : **l'impasse dans laquelle a conduit l'humanité l'exploitation sans merci de la Nature depuis cinq siècles.** Le premier responsable fut le système capitaliste, d'abord colonial, puis mercantiliste, puis libéral et aujourd'hui néolibéral qui ne jure que par la croissance et le PIB. Le deuxième fut le système communiste, qui, en dépit de sa critique virulente et largement fondée du capitalisme, s'est concentrée sur une meilleure répartition des richesses (au profit, notamment, de la classe ouvrière) et non sur la manière de les produire. Aciéries imposantes, mines à ciel ouvert, barrages hydroélectriques gigantesques, monoculture sur des milliers d'hectares etc...ont fleuri dans l'ex-Union soviétique et en Chine dans l'objectif de dépasser l'Occident au plan économique.

Les deux systèmes ont fini par mettre la Nature à genoux.

Depuis la prise de conscience du danger imminent qu'ils ont fait et font courir à la planète, voici que le citoyen se trouve littéralement abreuvé depuis quelque temps d'une série de néologismes qu'il a bien du mal à saisir : « décarbonation », « bilan carbone », « écoanxiété », « antibiorésistances », « croissance verte », « fracturation hydraulique », « démondialisation » etc... Il n'en demeure pas moins que tout un chacun est frappé par la multiplication des catastrophes provoquées par le dérèglement climatique, celles-ci faisant la une des grands médias. Il n'est donc pas nécessaire de les passer en revue. Plus significatif, nous a-t-il

semblé, est de nous arrêter sur un phénomène peu connu qui affecte certaines parties du nord de la France et qui porte le nom de « retrait gonflement des argiles » (RGA) parce qu'il affecte de manière sournoise l'existence de gens qui, a priori, n'ont aucun rapport avec les « réfugiés climatiques » que nous avons évoqués au tout début du présent ouvrage. Voici ce qu'en dit Sébastien Billard dans *Le Nouvel observateur* (novembre 2022) :

*« Le RGA est bien connu des géologues et des spécialistes des risques climatiques... Omniprésents dans de nombreux départements français, dont celui du Nord, les sols argileux ont pour particularité d'être très sensibles aux variations d'humidité : ils se rétractent lors des périodes de sécheresse, puis se gonflent quand viennent les pluies. Ces variations du volume des sols, **de plus en plus marquée en raison du changement climatique**, entraînent des mouvements de terrain qui, en déstabilisant les fondations des maisons, plongent des milliers de Français dans la détresse, impuissants face à cette catastrophe aussi silencieuse que redoutable. »*

Nous avons choisi cet exemple peu spectaculaire afin de montrer que celles et ceux qui s'imaginent être à l'abri du dérèglement climatique ne le sont aucunement. **En fait, désormais, quel que soit l'endroit de la planète où l'on vit, y compris dans les pays dits « développés », personne n'en est à l'abri.** Malheureusement, hormis au Bhoutan, petite république située sur les contreforts de l'Himalaya qui a remplacé le PIB (Produit Intérieur Brut) par le BNB (Bonheur National Brut), chose donc les grands esprits se gaussent, y voyant une douce utopie, les dirigeants mondiaux préfèrent vénérer « la croissance économique » de type capitaliste ou « communiste ». Sans même parler de ceux qui se complaisent dans les haines ethniques ou religieuses, plongeant leurs peuples dans un malheur sans fin.



Face au désastre annoncé, il faudrait, pour reprendre une expression d'Aimé Césaire « *une utopie refondatrice* ». Il faudrait prendre conscience du fait que l'internationalisme de ce nouveau millénaire est la pensée écologique dans toute sa diversité et non plus le fallacieux « universalisme » du capitalisme occidental ni non plus « l'internationalisme prolétarien » de l'idéologie communiste. Cela ne signifie aucunement faire table rase du passé ou jeter le bébé avec l'eau du bain. Chacun de ces deux systèmes, désormais condamnés, à terme pour le premier et devenu obsolète pour le second, a apporté d'indéniables bienfaits à l'humanité. Ainsi, les progrès scientifiques qu'ils ont réalisés, notamment au plan de la médecine et de l'exploration spatiale, sont tout à fait remarquables. Dans...de Dostoïevski, ce dernier évoque « deux vieillards » de... « soixante ans » ! Aujourd'hui, hormis dans les pays très pauvres, l'espérance-vie approche de 75 ans. Quant aux tentatives de sortir de notre minuscule planète et d'implanter l'espèce humaine sur la lune ou Mars, voire plus loin, sur des exoplanètes en dehors de notre système solaire, elle témoigne de l'audace de notre si fragile espèce humaine.

En fait, quel devrait être le programme d'un Gouvernement Ecologique Mondial, seule et unique façon d'échapper au désastre annoncé, sinon celui-ci :

. fonder une société de sobriété qui évite à la fois la misère crasse des pays dits « sous-développés » et le gaspillage effréné des pays dits « développés ».

. développer la recherche médicale pour permettre à tout un chacun de vivre le plus longtemps possible en bonne santé.

. poursuivre l'exploration de l'espace pour offrir à nos lointains descendants des siècles, voire des millénaires à venir, d'avoir une alternative face à notre soleil qui a déjà brûlé la moitié de son hydrogène, ce qui condamnera notre planète à disparaître quand le réacteur nucléaire de notre astre n'aura plus de carburant.

Aucun gouvernement « national » ne pourrait commencer à poser les fondations d'un tel programme ! Un gouvernement « mondial » est donc, pour l'heure, une utopie mais sauf à se résigner à la disparition de l'humanité, aucune autre solution n'est envisageable. En effet, les efforts écologiques au niveau de chaque pays, pour louables qu'ils soient, sont impuissants à contrecarrer le réchauffement climatique. A quoi cela sert-il au Brésil de protéger l'Amazonie si d'autres pays se mettent à imiter la Chine et à construire, par exemple, des barrages dantesques comme celui des Trois-Gorges ? Ce dernier a réalisé le douteux exploit de ralentir la vitesse de rotation de la...Terre ! Certes, de quelques millisecondes, mais imaginons l'effet de trois, quatre ou cinq barrages du même type ailleurs dans le monde ! A quoi cela sert-il à l'Afrique noire de construire la « Barrière verte » qui va de l'Atlantique à la Mer Rouge, bloquant ainsi l'avancée du Sahara, si les Etats-Unis et la Russie

continuent à faire des forages en Alaska et en Sibérie à la recherche de matières premières ?

Le lecteur pensera que nous nous sommes éloignés de notre sujet à savoir l'empoisonnement de la Martinique et de la Guadeloupe par le chlordécone. Point du tout ! Car à quoi cela sert-il de chercher des solutions, des remédiations plus exactement, pour débarrasser les terres, les rivières et les rivages de ces îles de ce terrifiant pesticide si dans le même temps, la montée du niveau des océans continue à rogner leurs minuscules territoires, année après année, inexorablement, cela à cause du réchauffement climatique qui résulte directement de l'exploitation forcée de la nature et l'utilisation d'hydrocarbures par les grands pays ?

Les luttes locales doivent désormais s'arrimer aux luttes « globales ».

Sinon...

*(Fort-de-France, octobre 2022-février 2023)*

## TABLE DES MATIERES

### Chapitre 1

*Introduction, p. 3 à 32.*

### Chapitre 2

*Quand l'impensable se produit, p. 33 à 42.*

### Chapitre 3

*Plans Chlordécone, 1, II, III et IV, p. 43 à 53.*

### Chapitre 4

*Quand l'eau n'est pas la vie, p. 54 à 65.*

### Chapitre 5

*Les planteurs avaient-ils d'autres alternatives ? p. 66 à 71.*

### Chapitre 6

### Chapitre 7

### Chapitre 8

## BIBLIOGRAPHIE

Aimé Césaire, *Moi, laminaire*, Le Seuil, 1982.

Agreste-Martinique, *Du tout production vers un mieux produire*, Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt, n°4, septembre 2013.

Assemblée Nationale, Compte-rendu de la Commission des Affaires économiques, de l'Environnement et du Territoire, 07 novembre 2007.

Auffray (Alain), *Aux Antilles, Macron sur « le chemin de la réparation »*, Libération, 30 septembre 2018.

Billard (Sébastien), *« Notre maison s'ouvre de partout »*, Le Nouvel Observateur, du 3 ou 9 novembre 2022.

Boutrin (Louis) et Confiant (Raphaël), *Chronique d'un empoisonnement annoncé*, L'Harmattan, 2007.

Boutrin (Louis) et Confiant (Raphaël), *Chlordécone : 12 mesures pour sortir de la crise*, L'Harmattan, 2007.

Boutrin (Louis), *Pollution aux pesticides. Le droit à l'information de la population*, La Tribune des Antilles n° 39, juillet 2021.

Boutrin (Louis), *Anne hidalgo et les scandales écologiques : halte à la démagogie électoraliste des Socialistes*, site « La Tribune des Antilles », 14 février 2022.

Capgras (Bernard), *Lettre ouverte aux élus. 240 agriculteurs crient leurs difficultés*, Antilla n°1456, 19 mai 2011.

Célestine (Audrey), *La lutte des Antillais pour l'égalité*, revue « Plein droit » n° 74, 2007.

Chabrier (Christian), Mauléon (Hervé), Bertrand (Patrick), Lassoudière (André), Quénéhervé (Patrick), *Banane antillaise. Les systèmes de culture évoluent*, revue « Phytoma », n° 584, 2005.

Eddleston (Mickael), *Evidence of the efficacy of the emetic PP 796 in paraquat SL20 formulation- a narrative review of published and unpublished evidence*, Clinical Toxicology, The University of Edinburgh, 2022.

Etude « Kannari », *Imprégnation de la population antillaise par la chlordécone et certains composés organochlorés en 2013/2014*, Santé Publique France, octobre 2018.

Flandrina (Guy), *Bananiers de la République en colère. Novembre 1992. La prise des tarmacs en Guadeloupe et en Martinique*, éditions Jasor, 2016.

Fontan (Fanny), *En Martinique des solutions agricoles émergent pour éliminer le chlordécone*, Reporterre, 2021.

Gadegbeku (Romuald), « On est oubliées ». Les femmes antillaises, victimes invisibles du chlordécone, Reporterre, 11 mai 2022.

Glissant (Edouard), *Le Discours antillais*, 1981, Le Seuil.

Guillemot (J) et Taverdet (M.), *Evolution de la production bananière en Martinique*, Institut Français de Recherches Fruitières Outre-mer, vol. 26, n° 11, 1971.

Joly (Pierre-Benoît), *La saga du chlordécone aux Antilles françaises. Reconstruction chronologique 1968-2008*, revue « SENS-INRA », 2010.

Jondreville (C.), Lavigne (A.), Jurjanz (S.), Dalibard (C.), Liabeuf (J-M.), Clostre (F.) et Lesueur Jeannoyer (M.), *Contamination of free-range ducks by chlordecone in Martinique*, Science of the Total Environment, 493, 336-341, 2014.

Jos-Pelage (J.), *Rapport du Conseil scientifique de l'INSERM sur la chlordécone*, in ANTILLA n° 1433, 09 décembre 2010.

Julien (Jean), rapporteur, *Rapport d'expertise sur la limitation de l'exposition au chlordécone dans l'alimentation*, ANSES, décembre 2022.

Le Pelletier (Catherine), *Capès Dolé en eaux troubles*, site Guadeloupe la 1è, 13 juin 2013.

Letchimy (Serge), président et Bénin (Justine), rapporteure, *Rapport de la Commission d'enquête sur l'impact économique, sanitaire et environnemental de l'utilisation du chlordécone et du paraquat comme insecticides agricoles dans les territoires de Guadeloupe et de Martinique sur les responsabilités publiques et privées dans la prolongation de leur autorisation et évaluant la*

*nécessité et les modalités d'une indemnisation des préjudices des victimes et de ces territoires* », Assemblée nationale, 26 novembre 2019.

Macni (Jean(Michel) Dr, *Lettre ouverte adressée aux maires de la Martinique et aux présidents des collectivités* », in ANTILLA, n° 1440, 27 janvier 2011.

Malsa (Garcin), *Lettre ouverte à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Mme Ségolène Royal*, Saint-Anne (Martinique), 02 novembre 2014.

Mandard (Stéphane), *Une nouvelle étude confirme le potentiel cancérigène du chlordécone*, Le Monde, 21 mars 2019.

Martin (Bénédicte), *Les Antilles se battent contre les pesticides aériens*, Reporterre, 30 avril 2014.

Organisation Mondiale de la Santé, *Chlordecon*, IPCS International Programme On Chemical Safety, Genève, 1984.

Polius (Joseph), *Février 1974 : deux ou trois choses pour comprendre le mouvement de grève*, Antilla n° 1439, 20 janvier 2011.

Raulin (Nathalie), *Le grand naufrage d'Air Martinique. Après quinze ans de gestion désastreuse, la compagnie va être liquidée ou vendue*, Libération, 06 novembre 1997.

Rossi (Daniela), *Los agroquimicos usados en la plantaciones bananeras y sus efectos en el agua, la gente y el ambiente en la comunidad de Chanquinola, Boca del Toro, Panama*, SIT Graduate Institute, Spring 2013.

Sarkozy (Nicolas), 2009, *Discours sur l'avenir de l'Outre-mer, notamment des Antilles*, Petit-Bourg (Guadeloupe), 26 juin 2009, in « Vie publique ».

# ANNEXES

**Lettre ouverte de Bernard Bally au préfet de la Martinique.**

« Monsieur le Préfet Stanislas Cazelles

Préfecture

97200 Fort-de-France

Le Lorrain

Le dimanche 15 novembre 2020

OBJET : réparation canalisation Séguineau

rappel de proposition de solution directe

Monsieur le Préfet,

C'est avec et grand étonnement et déception que j'apprends par les nouvelles que vous êtes favorable à un arrêté de servitude d'intérêt public concernant mon terrain de Séguineau alors que j'avais proposé il y a 6 mois une transaction à la CTM, transaction acceptée et validée par un vote de l'assemblée territoriale, mais jusqu'à présent refusée d'être exécutée par le président de l'exécutif. OU EST LA DEMOCRATIE ?

**Article de Me Raphaël Constant publié le 25 novembre 2022 sur le site *Fondas Kréyol*.**

LES JUGES DE PARIS REFUSENT D'ENTENDRE LES OUVRIERS ET EXPLOITANTS AGRICOLES CAR ELLES ONT PEUR DE LA VERITE.

Il ne fait plus de doute que vaille que vaille, contre l'évidence, l'histoire et même le droit, les deux juges d'instruction de Paris vont, avec le soutien de leur hiérarchie, vers le prononcé d'un non-lieu.

Les avocats de Martinique Ecologie avaient déposé en juillet dernier deux demandes d'actes visant d'une part à ce que des exploitants et ouvrier agricoles soient entendus (environs une quinzaine) et d'autre part qu'une expertise soient ordonnée pour tenter de déterminer le pourcentage de morts dans le milieu agricole depuis le début des années 1990.

Pour appuyer ces demandes, les avocats avaient produit des attestations écrites d'ouvriers agricoles indiquant que sur telles ou telle habitation ils avaient utilisé du curlone et d'autres pesticides jusqu'en 2004. Des exploitants agricoles avaient aussi témoigné en précisant l'obligation qu'ils avaient d'utiliser du curlone pour recevoir des subventions et près de qui ils se fournissaient. J'insiste sur le courage de ces hommes et femmes qui ont accepté de parler et dire la vérité, dans un climat de pression et de peur. Entre temps, un des témoins est mort d'un cancer issu de l'usage du poison !

Ces témoignages posaient manifestement un problème à l'orientation de l'enquête et de l'instruction.

En effet, étant bien établi dans les faits qu'au début des années quatre-vingt-dix de l'autre siècle, plus de 1500 tonnes de curlone avaient été livrés en Guadeloupe et Martinique, il se posait la question de savoir jusqu'à quand ils avaient été utilisés.

Ces témoins soutenaient que cette utilisation a été faite jusqu'en 2004, au moins en Martinique sur certaines habitations.

Si ceci était confirmé, cela balayait la thèse reprise par les juges et le Parquet de Paris que le point de départ de la prescription était 1993. Cela posait d'autant des ordres à utiliser ce poison en toute connaissance de cause de sa dangerosité ! Cela mettait à mal l'architecture du dossier d'instruction.

Face à cette demande d'audition d'hommes et de femmes aujourd'hui malades et pour certains en fin de vie, avec indignité (je pèse mes mots), ces juges d'instruction ont résolu la question en décidant de refuser d'entendre ces témoins ou qu'ils soient entendus par les enquêteurs

Il est vrai qu'en cassant le thermomètre, le malade n'a plus de fièvre. Le malade est mort.

La défense avait donc fait appel.

Le président de la Chambre de l'Instruction vient de rendre deux ordonnances disant qu'il n'y a même pas lieu à discuter devant sa juridiction des décisions de refus de ces collègues.

Une succession de dénis de justice où le droit de témoigner ou de plaider est même interdit aux victimes !

Pour expliquer ce refus, les magistrats français expliquent que les témoignages écrits ne sont pas précis, qu'on ne sait pas si c'est du Curlone ou d'autres pesticides qui ont été utilisés. Motivation purement fallacieuse car si vraiment (ce que nous contestons) les témoignages n'étaient pas assez précis, il suffisait que les témoins soient entendus par les juges ou des enquêteurs pour préciser, amender, ajouter à leurs écrits.

En fait, ni le pouvoir, ni les grands exploitants agricoles ne veulent ces auditions qui amèneraient à mettre en cause des nantis encore vivants !

En fait, on ne veut pas entendre les victimes de cette catacombe sanitaire car on ne veut pas rechercher la vérité. Plus précisément, on connaît la vérité mais on ne veut pas qu'elle devienne vérité judiciaire. Donc on la camoufle avec des motivations pseudo-juridiques.

La preuve est rapportée de cette duperie !

Voici donc des magistrats qui veulent enterrer un scandale environnemental sans avoir jamais mis les pieds sur les lieux des délits et crimes et sans avoir jamais entendu un ouvrier ou un petit exploitant agricole. Est-ce acceptable ?

Preuve encore de ce mépris et de cette arrogance, l'expertise sur les conséquences de l'utilisation du curlone a été refusée au motif qu'elle n'était pas motivée. Depuis quand une victime, d'habitude si choyée par le juge

français, doit-elle démontrer l'utilité qu'un expert détermine l'étendue de son préjudice ?

Même pour savoir le nombre de morts et de malades résultant de cet empoisonnement, cela est interdit.

On se moque de nous. Nous publierons bientôt ces décisions qui resteront comme le sommet du mépris et de l'arrogance.

Il n'y a pas de doute que nous ne sommes plus en présence de juges mais bien de fonctionnaires ayant la mission d'enterrer ce dossier.

Il reste qu'il n'est pas certain que les peuples martiniquais et guadeloupéen laisseront faire cette ignominie.

Raphaël CONSTANT

Avocat et Militant

## 4è DE COUVERTURE

Chlordécone ! Ce terme inconnu, sauf des scientifiques et des agriculteurs, désigne un pesticide, fabriqué aux USA et interdit dans ce pays à compter de 1976, qui fut utilisé (sous les dénominations commerciales de « Kepone » et « Curlone ») de manière inconsidérée dans les plantations de banane de la Martinique et de la Guadeloupe entre 1972 et 1993 de manière légale et bien après de manière clandestine. Il fut utilisé pour combattre un nuisible, le charançon noir, qui faisait des ravages. Ce n'est qu'à partir de 2007 que le grand public antillais et un peu plus tard français, fut informé de son extrême dangerosité.

« Polluant organique persistant, extrêmement rémanent dans l'environnement », il causa des dégâts environnementaux (terres, rivières, nappes phréatiques, rivages) dans les deux îles, rendant bon nombre de leurs productions impropres à la consommation : légumes-racines (ignames, choux etc.), volaille, bétail et poissons. Sa rémanence, qui varie entre 150 et 700 ans selon le taux de contamination, a aussi produit de graves dégâts sanitaires : cancers (notamment de la prostate, malformations congénitales, maladies d'Alzheimer et de Parkinson, endométriose etc.) dans la population antillaise.

Des plaintes en justice furent déposées par des associations écologiques à compter de 2006 mais à ce jour, aucune mise en examen n'a été prononcée à l'encontre des pollueurs et le Tribunal de Paris, où l'affaire a été délocalisée, s'apprête à prononcer un non-lieu alors même que des centaines d'ouvriers agricoles décèdent d'une année sur l'autre et que 90% des Antillais ont des traces de chlordécone dans le sang par la faute d'une eau du robinet contaminée.

Ce scandale se doit d'être connu au niveau international.

Né au Lorrain (Martinique) en 1951, Raphaël Confiant, écrivain et universitaire, est vice-président du parti MARTINIQUE-ÉCOLOGIE, présidé par Louis Boutrin. Il fut, dans les années 1980-95, membre de l'association écologique ASSAUPAMAR (Association Pour la Protection de l'Environnement de la Martinique) dont le président était à l'époque Garcin Malsa. Il a corédigé deux ouvrages sur la question du chlordécone avec L. Boutrin : *Chronique d'un empoisonnement annoncé. Le scandale du chlordécone aux Antilles françaises (1972-2002)* et *Chlordécone : 12 mesures pour sortir de la crise*, tous deux publiés en 2007 chez L'Harmattan.

